

ENOSI centre d'ostéopathie

Enquête permettant de déterminer l'opinion de trois populations ; la population générale, les professionnels avec ordre et étudiants en ostéopathie/DO, concernant l'instauration d'un ordre et la collaboration interprofessionnelle

Par

Johanne Beauchesne

Vincent Paradis

Rédaction de fin d'études ostéopathique

25 août 2019





## Remerciements

---

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui nous ont aidés pendant l'élaboration de notre thèse, notamment nos deux co-directeurs Madame Anaïs Beaupré DO, pour son intérêt et son soutien, sa grande disponibilité et ses nombreux conseils durant la rédaction ainsi que Monsieur Karym Bouayad-Gervais pour sa relecture enrichissante de la partie méthodologie ainsi que l'analyse statistique. Nonobstant, sa relecture finale méticuleuse de chacun des chapitres nous a, sans aucun doute, permis de préciser notre propos.

Nous adressons aussi nos remerciements aux personnes que nous nommons « répondants » sous tous ses synonymes dans notre thèse, pour avoir pris le temps de répondre à un questionnaire dans le seul but de nous aider à recueillir des données. Sans eux, nous n'aurions jamais pu réaliser ce travail.

Nous tenons à remercier particulièrement Madame Célia Degros DO, Madame Élodie Lascar DO, Monsieur Jérémie Croc DO et Monsieur Anthony Lopez DO ainsi que les autres membres du corps professoral pour toutes les discussions et les conseils qui nous ont accompagnés tout au long de notre dernière année de cursus chez ENOSI.

Il nous sera très difficile de remercier tout le monde, car c'est grâce à l'aide de nombreuses personnes que nous avons pu mener cette thèse à terme.

## AVIS AUX LECTEURS

---

Le présent travail est présenté comme projet final de fin d'études ostéopathique. Il est basé sur l'opinion des répondants aux questionnaires et à l'interprétation faite de ces réponses par les auteurs de ce document.

En aucun cas, cette enquête n'a été mandatée par une association professionnelle ou une école d'ostéopathie. Également, il n'est nullement question que cette enquête puisse exercer une influence à la table des négociations pour la création d'un Ordre professionnel avec Madame la Ministre Sonia Lebel.

Le sujet de ce projet final a été choisi en septembre 2018, sa conclusion et sa publication au même moment qu'un jugement de la Cour du Québec sous la présidence de l'Honorable juge Denis Lavergne qui écrit dans son jugement ;

« [258] Inévitablement, ce vide juridique confine les praticiens de l'ostéopathie dans une impasse parce qu'ils se trouvent dans une situation récurrente de contrevenir à la Loi. Seule une intervention du législateur peut y remédier. »

Cela se trouve une coïncidence fortuite et cette enquête ne peut en rien modifier ou influencer la situation actuelle.

## TABLE DES MATIÈRES

---

Liste des graphiques .....	vi
ABRÉVIATION .....	viii
INTRODUCTION .....	1
METHODOLOGIE .....	19
Questionnaire public général.....	20
Questionnaire professionnel avec ordre.....	26
Questionnaire étudiants en ostéopathie et D.O.....	33
ANALYSE DE DONNÉES .....	47
LES MÉTHODES D'ANALYSE .....	47
LES RÉSULTATS .....	48
POPULATION GÉNÉRALE .....	48
PROFESSIONNELS AVEC ORDRE.....	52
ÉTUDIANTS EN OSTÉOPATHIE ET D.O. ....	55
DISCUSSION .....	60
Population générale .....	60
Professionnels.....	63
Ostéopathes:.....	65
BIAIS .....	68
CONCLUSION.....	70
REFERENCES / BIBLIOGRAPHIE .....	72
TABLE DES MATIÈRES ANNEXE .....	I

## Liste des graphiques

---

Graphique 1 Veuillez cochez les cases, pour lesquelles vous estimez qu'un ostéopathe pourrait représenter un risque .....	49
Graphique 2 — Quelle est la probabilité que vous recommandiez un ostéopathe à un ami/collègue/membre de la famille ? .....	49
Graphique 3 — Selon vous, est-ce les ostéopathes, ont une formation reconnue par le gouvernement du Québec .....	51
Graphique 4 — Pensez-vous qu'il serait pertinent que le gouvernement du Québec crée un Ordre des ostéopathes afin de standardiser cette profession ? .....	51
Graphique 5 — Veuillez cocher les cases pour lesquelles vous estimez qu'un ostéopathe pourrait représenter un risque .....	52
Graphique 6 - Pourquoi, les professionnels ont la perception que l'ostéopathie comporte un risque .....	53
Graphique 7 — Croyez vous qu'il serait pertinent que le gouvernement du Québec crée l'Ordre des ostéopathes ? .....	54
Graphique 8 — Quel est votre degré d'accord sur ces motifs qui vous amènerait à référer ou non un ostéopathe à vos patients .....	54
Graphique 9 — Quelle est votre opinion à propos de la création d'un Ordre professionnel pour encadrer la profession d'ostéopathe ?.....	55
Graphique 10 — Préférez-vous une profession à titre réservé ou titre réservé d'exercice exclusif ? .....	56

Graphique 11 — Quelle est votre opinion par rapport à ces affirmations qui décrivent un ordre professionnel ?.....	56
Graphique 12 — Facteurs d'influence pour la création d'un Ordre.....	57
Graphique 13 — Quel est votre degré d'accord avec les affirmations suivantes .....	58
Graphique 14 - Est-ce que les ostéopathes déjà gradués devraient jouir d'une clause d'antériorité.....	58
Graphique 15 — Seriez-vous à l'aise de référer à des ostéopathes des autres écoles ? .....	59
Graphique 16 — Avec quels professionnels de la santé seriez-vous intéressé de collaborer ?.....	59

## ABRÉVIATION

---

CEO ----- Collège d'Études Ostéopathiques Montréal

CNESST ----- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

DO ----- Diplômé en ostéopathie

ENOSI ----- ENOSI, plateforme d'apprentissage en ostéopathie à Montréal

OMS ----- Organisation mondiale de la santé

MD ----- Médecin

## INTRODUCTION

---

Au début des années 1970, le Québec a décidé de protéger le public des relations entre les professionnels et le client ou patient. Puisque ce dernier n'a pas l'expertise du professionnel dans son domaine, il n'a pas les outils pour déterminer la pertinence des services qui lui sont rendus ainsi que de juger de la qualité de ceux-ci. L'État a donc décidé d'instaurer des règles et des institutions afin de garantir un bon standard de compétence et de pratique des professionnels et permettre au public d'avoir accès à des retours en cas de faute ou de manquement d'obligation venant du professionnel. La première profession à être réglementée a été la médecine avec la création des Membres de la Profession Médicale dans le Bas-Canada en 1847. Au cours du 19<sup>e</sup> siècle, il existait neuf corporations professionnelles au Québec et sous l'influence de l'industrialisation et l'essor de la technologie, entre 1900 et 1972 vingt autres corporations furent créées. Les corporations professionnelles étaient l'équivalent des ordres professionnels. Dès lors, on assiste à l'éclatement de la notion de « profession libérale » et, parallèlement, au développement désordonné de l'organisation professionnelle, les lois s'ajoutant les unes aux autres, sous la pression des groupes intéressés.

C'est donc en 1974 qu'est apparu le Code des professions ainsi que trente-huit (38) ordres professionnels créés par la loi afin de protéger le public. On compte aujourd'hui, au Québec, quarante-six (46) ordres professionnels qui sont constitués conformément au Code des professions et qui réglementent la profession de plus de 385 000 membres.

## **Qu'en est-il pour l'ostéopathie ?**

Le Dr Andrew Taylor Still, médecin américain du 19<sup>e</sup> siècle, a présenté une thérapie manuelle axée sur le patient qu'il baptisa du nom d'ostéopathie en 1874 et qu'il décrivait comme étant autant une science qu'un art. C'est une thérapie basée sur la palpation servant à évaluer les dysfonctionnements de mobilité et motilité du corps dans le but de corriger ces dysfonctions et permettre l'autoguérison du corps. L'originalité de l'ostéopathie consiste du fait que l'accent est mis sur le rétablissement de la santé plutôt que de traiter simplement les symptômes de la maladie. Still disait : « Trouver la santé devrait être l'objectif du docteur, n'importe qui peut trouver la maladie ». Ces mots résument bien sa pensée qui mettait de l'avant le traitement des causes des symptômes et le traitement du patient dans sa globalité.

Le Dr Still avait déjà établi quelques principes fondamentaux au 19<sup>e</sup> siècle :

1. La structure gouverne la fonction
2. Le corps est une unité fonctionnelle
3. Le rôle de l'artère est absolu
4. Le corps possède sa propre capacité d'autorégulation, de défense et de récupération

Depuis ce jour, les ostéopathes d'aujourd'hui essaient de préserver tant aussi bien que mal ces principes fondamentaux.

Aux États-Unis, l'ostéopathie évolua plutôt vers la médecine et la chirurgie, délaissant ainsi l'ostéopathie traditionnelle basée sur la palpation et la thérapie manuelle. « *L'American Academy of Osteopathy* » tente de préserver la philosophie et les racines du fondateur, mais l'application pratique est bien différente. L'ostéopathie est maintenant enseignée dans quinze universités aux États-Unis et est aussi enseignée dans une multitude de pays dans le monde.

Il existe donc deux courants reconnus internationalement : un médecin ostéopathe (docteur en ostéopathie), ainsi qu'un ostéopathe manuel (Diplômé en ostéopathie). Le Canada est le seul endroit dans le monde où l'on retrouve à la fois des médecins ostéopathes dans certaines provinces et également des ostéopathes manuels. Cette situation peut entraîner de la confusion, surtout pour les ostéopathes manuels, puisque dans certaines provinces leur formation est reconnue alors que dans d'autres provinces leur pratique est illégale. Puisque les médecins-ostéopathes ont obtenu des droits de pratique médicale des facultés de médecins diplômés aux États-Unis par « *l'American Osteopathic Association (AOA)* », le titre de docteur en ostéopathie est réservé dans plusieurs provinces au Canada aux diplômés des collèges américains seulement.

En raison de la croissance de l'ostéopathie manuelle au Canada, les gouvernements provinciaux se doivent de reconnaître de plus en plus les deux branches de l'ostéopathie.

Ce n'est qu'en 1981, à Montréal, dans la province de Québec, que le collège d'enseignement traditionnel de l'ostéopathie manuelle du Canada vu le jour. C'est M. Philippe Druel, ostéopathe DO formé en France, assisté du docteur Jean-Guy Sicotte, MD, DO qui proposa un programme complet d'ostéopathie et fonda le Collège d'Études Ostéopathiques de Montréal (CEO). Ils ont aussi établi une école à Toronto en 1992, à Halifax en 2002 et à Vancouver en 2004. Plusieurs autres provinces du Canada et certains pays s'ajoutent aujourd'hui à cette liste. Depuis, un bon nombre d'établissements d'ostéopathie indépendants se sont installés au Canada, dont plusieurs au Québec.

À ce jour, la profession d'ostéopathie n'est toujours pas réglementée par un ordre professionnel au Québec (plusieurs pays la réglementent, voire <https://www.osteopathie.org/100-l-osteopathie-dans-le-reste-du-monde.html>). Pour évaluer si c'est une nécessité de réglementer l'ostéopathie au Québec, il faut savoir ce qu'est un ordre professionnel et l'impact que cela représente dans la communauté ostéopathique.

### **Qu'est-ce qu'un Ordre professionnel ?**

*L'Office des professions du Québec définit un ordre professionnel comme étant : « (...) un organisme désigné par la loi et auquel l'État délègue le pouvoir d'encadrer l'accès et l'exercice d'une profession afin de garantir l'exécution compétente et intègre des activités à risque qui la caractérisent. Cet organisme est composé des membres de la profession et ils la dirigent grâce à un mécanisme électif. Sous réserve du droit de regard de l'Office des professions et du gouvernement, la profession établit ainsi ses propres règlements, voit à son autofinancement et s'autodiscipline. »*

Selon l'article 23 du Code des professions :

« *Chaque ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.* »

Il est faux de croire qu'un Ordre professionnel est là pour protéger ses membres. En effet, la protection des intérêts des membres se fait par l'intermédiaire d'une association, un syndicat ou d'un regroupement. La mission principale d'un Ordre est de protéger le public, soit des gens qui utilisent des services professionnels dans différentes sphères d'activités réglementées. La création d'un Ordre n'a pas pour but d'améliorer les conditions de travail de ses membres ou de faire valoir leurs intérêts sociaux et économiques.

## **Les rôles et responsabilités d'un Ordre professionnel<sup>1</sup>**

### **1. Contrôler la compétence et l'intégrité de ses membres**

Avant d'admettre un candidat à l'exercice de la profession ou de délivrer un permis d'exercice, l'ordre s'assure que ce dernier possède la formation et la compétence requises.

L'ordre contrôle l'intégrité et la conduite de ses membres :

- en imposant un code de déontologie ;
- en le faisant appliquer, au besoin, par le syndic et le conseil de discipline.

### **2. Surveiller l'exercice de la profession**

L'ordre professionnel surveille aussi l'exercice de la profession chez ses membres, notamment au moyen d'inspections professionnelles.

---

<sup>1</sup> Office des professions du Québec. (2010). La mise en place d'un ordre professionnel — Document d'information. Repéré à [https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Systeme\\_professionnel/Mise\\_en\\_place\\_d\\_un\\_ordre-Document\\_info.pdf](https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Systeme_professionnel/Mise_en_place_d_un_ordre-Document_info.pdf)

Le comité d'inspection professionnelle procède principalement à la vérification de la qualité des services du professionnel. Il peut aussi recommander au conseil d'administration de l'ordre d'imposer à un membre :

- un stage
- un cours de perfectionnement
- la limitation ou la suspension de son droit d'exercice.

### **3. Réglementer l'exercice**

L'ordre, en conformité avec le Code des professions et les lois professionnelles, adopte et applique divers règlements. Ces règlements ont pour but de régir l'exercice de la profession. Par la suite, c'est l'ordre qui doit veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires.

### **4. Gérer le processus disciplinaire**

L'ordre nomme un syndic responsable de recevoir les plaintes du public. Le syndic amorce le processus disciplinaire par une enquête. Le cas échéant, c'est lui qui porte plainte contre un membre devant le conseil de discipline.

### **5. Favoriser le développement de la profession**

L'ordre peut déterminer, par règlement, les obligations de formation continue. C'est un moyen pour les membres d'actualiser leurs connaissances et d'en acquérir d'autres.

De plus, l'ordre prend position dans les débats qui préoccupent le public et participe, lorsque nécessaire, à diverses consultations gouvernementales concernant la pratique professionnelle.

Enfin, l'ordre conçoit des instruments de travail pour améliorer la qualité de l'intervention de ses membres. Il publie des documents d'information à l'intention du public.

## **6. Contrôler l'exercice illégal de la profession et l'usurpation du titre**

L'ordre peut intenter une poursuite pénale devant la Cour du Québec contre une personne non membre de l'ordre qui accomplit un acte que seuls ses membres sont autorisés à poser. Il peut également intenter une poursuite contre une personne qui utilise illégalement un titre relevant de son contrôle.

## **7. Produire un rapport annuel**

Chaque ordre est tenu de produire un rapport annuel de ses activités. Ce rapport est public dès sa présentation à l'assemblée générale des membres.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles dépose ensuite ce rapport à l'Assemblée nationale.

## **Comment fonctionne un Ordre professionnel ?**

Un Ordre professionnel doit respecter certains principes fondamentaux afin de pouvoir survivre et être efficace :

### **L'autogestion**

Le gouvernement permet à l'Ordre l'autonomie et la capacité de déterminer les conditions de délivrance du permis d'exercice de la profession afin d'ainsi garantir la compétence, l'intégrité et l'imputabilité de ses membres. L'Ordre devra former un conseil d'administration, un comité exécutif, un syndicat, un comité de la formation, tenir des assemblées générales ainsi qu'adopter les règlements obligatoires.

Le Conseil d'administration a pour mandat la protection du public de l'ordre. Il est formé d'un président et de huit à quinze administrateurs élus majoritairement élus par les membres et d'autres nommés par l'Office des professions du Québec pour représenter le public. Sa responsabilité première est le contrôle d'admission à une profession et la réglementation de son exercice. Le Conseil d'administration doit prendre des décisions relatives à la délivrance des permis, les inspections professionnelles ou de discipline. Il voit également au bon fonctionnement de l'ordre en adoptant des règlements sur les affaires internes.

Un comité exécutif peut également être formé au sein d'un ordre professionnel et c'est le Conseil d'administration qui détermine le nombre de membres de comité. Ce nombre doit être au moins de trois, mais inférieur à la moitié du Conseil d'administration. La responsabilité du comité exécutif est d'exercer les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue.

L'assemblée générale de l'ordre se tient habituellement une fois par année et sert à formuler des recommandations sur divers sujets. Elle a le pouvoir d'approuver ou non une augmentation de la cotisation annuelle qui ne serait pas justifiée par une augmentation des frais liés au contrôle de l'exercice de la profession. C'est également durant l'assemblée générale que des vérificateurs sont nommés afin de vérifier les états financiers de l'ordre. C'est aussi durant cette assemblée que le mode d'élection du président est décidé.

Chacun des quarante-six (46) ordres professionnels au Québec se doit d'avoir un syndic. Celui-ci est nommé par le Conseil d'administration et c'est lui reçoit, entre autres, les plaintes des patients qui ont fait appel aux services d'un membre de l'ordre et qui croient que ce professionnel aurait commis une faute professionnelle ou un manquement à ses obligations. C'est le syndic qui enquête par rapport aux infractions du Code des professions ainsi qu'aux lois particulières et règlements. Il peut donc porter plainte contre un membre de l'ordre et être assisté d'experts au besoin. Le syndic jouit d'une autonomie décisionnelle dans ses fonctions devant le conseil de discipline.

Tout ordre professionnel est tenu d'avoir un comité de la formation qui sert à examiner la qualité de la formation menant à l'exercice de la profession. Ce comité s'attarde aux connaissances professionnelles à acquérir en tenant compte de l'évolution de la pratique. Il donne son avis au Conseil d'administration sur les projets relatifs à la révision ou l'élaboration des programmes de formation menant à l'obtention du permis d'exercice. Le comité de la formation comprend des membres nommés par le Conseil d'administration ainsi que des gens nommés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que les établissements d'enseignement qui donnent les programmes d'études menant à l'obtention du permis d'exercice.

### **L'autofinancement**

Un Ordre professionnel doit pouvoir s'autofinancer. En moyenne, 80 % de ses revenus proviennent de la cotisation des membres et un 20 % de diverses sources telles que des frais perçus des candidats à l'admission, les intérêts bancaires ou les profits perçus par des activités de formation continue.

## **L'autodiscipline**

L'Ordre doit mettre en place des règlements afin de lui permettre de garantir la compétence, l'intégrité et l'imputabilité de ses membres. Il assure ainsi la protection du public. Pour ce faire, l'Ordre devra adopter un code de déontologie, former un comité d'inspection professionnelle, un comité de discipline ainsi qu'un comité de révision.

Chacun des quarante-six (46) ordres professionnels est tenu par la loi d'avoir un comité d'inspection professionnelle. Il est formé d'au moins trois personnes nommées par le Conseil d'administration et veille à ce que chacun des membres exerce la profession avec compétence. Des inspecteurs, experts et enquêteurs peuvent assister ce comité afin de recommander au Conseil d'administration un cours de perfectionnement pour un certain membre ou bien la suspension de son permis de pratique temporairement jusqu'à ce que le membre satisfasse les exigences du comité.

Le comité de discipline s'occupe de toute plainte portée contre un membre de l'ordre ou bien à une personne qui en a déjà fait partie au moment où le préjudice a eu lieu. Le comité est formé d'au moins trois personnes, dont deux qui sont nommés par le Conseil d'administration parmi les membres de l'ordre. C'est le gouvernement qui choisit le président de ce comité et celui-ci se doit d'être avocat.

Le comité de révision a, pour sa part, comme mandat de donner un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline contre un membre de l'ordre. Il est constitué d'au moins trois personnes nommées par le Conseil d'administration et un administrateur nommé par l'Office des professions.

## **Qu'en est-il de l'impact de la création d'un ordre professionnel pour la communauté ostéopathique ?**

Il y a des conséquences importantes pour les futurs membres de l'ordre lorsque l'on décide d'encadrer une profession par le système professionnel. Bien que cette décision leur accorde le droit de porter un titre et d'exercer certaines activités qui leur sont réservées, cela vient évidemment avec beaucoup de responsabilités. Afin d'éviter de s'exposer à des amendes et des poursuites, une personne doit être membre de l'ordre pour :

- Utiliser le titre d'ostéopathe, qui sera réservé seulement aux professionnels détenant un permis valide de l'ordre. Les abréviations DO ne seront plus applicables à la profession au risque de créer une confusion et contrevenir à l'article 58.1 du Code des professions <sup>2</sup>;
- Exercer une activité professionnelle réservée aux ostéopathes ;
- Détenir une assurance professionnelle obligatoire ;
- Payer la cotisation annuelle de l'ordre ;
- Respecter le Code des professions ainsi que les règlements établis par l'ordre.

---

<sup>2</sup> « 58,1 un professionnel qui utilise le titre de “docteur” ou une abréviation de ce titre ne peut le faire que s'il respecte les conditions prévues dans l'un ou l'autre des paragraphes suivants :

1— Immédiatement avant son nom, s'il est détenteur d'un diplôme de doctorat reconnu valide pour la délivrance du permis ou du certificat de spécialiste dont il est titulaire, par règlement du gouvernement édicté en vertu du premier alinéa de l'article 184, ou d'un diplôme de doctorat reconnu équivalent par le Conseil d'administration de l'ordre délivrant ce permis ou ce certificat, et s'il indique immédiatement après son nom un titre réservé aux membres de l'ordre ;

2— Après son nom, s'il fait suivre ce titre ou cette abréviation de la discipline dans laquelle il détient tout doctorat.

Le présent article ne s'applique pas aux membres de l'Ordre professionnel des dentistes du Québec, du Collège des médecins du Québec et de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec. »

## Champ d'exercices

Chaque profession dans le système québécois a un champ de pratique qui est défini par des lois professionnelles ou le Code des professions. Cela sert à déterminer les activités réservées à la profession ainsi que leurs limites.

Le champ d'exercices de l'ostéopathie se définirait ainsi :

« Évaluer les dysfonctions de mobilité et de motilité des structures du corps humain, déterminer un plan de traitement manuel et réaliser les interventions dans le but de corriger les dysfonctions et de favoriser la capacité du corps à s'autoréguler. »<sup>3</sup>

Le système professionnel québécois réserve certaines activités professionnelles pour les membres des différents ordres. Ce ne sont pas toutes les activités qui sont réservées dans le cadre de la pratique du professionnel, mais plutôt celles ayant un haut niveau de préjudice qui exigeant des qualifications spécifiques.

Les activités réservées aux ostéopathes, dont certaines partagées avec d'autres professionnels, seraient les suivantes<sup>3</sup> :

1. Évaluer la fonction neuro-musculo-squelettique d'une personne présentant une déficience ou une incapacité de sa fonction physique ;
2. Évaluer la mobilité et la motilité des structures du corps d'une personne présentant des symptômes ou des troubles physiques ;
3. Procéder à des manipulations articulaires, vertébrales ou périphériques lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement ;

---

<sup>3</sup> Document d'information destiné à la communauté ostéopathie - Démarche de création d'un ordre professionnel en ostéopathie. *Le groupe de travail pour la création de l'Ordre professionnel des ostéopathes du Québec. 2017*

4. Appliquer des techniques manuelles viscérales ou crâniennes ;
5. Introduire un doigt au-delà des grandes lèvres ou de la marge de l'anus.

### **La création de l'ordre**

Le débat pour la création d'un ordre professionnel en ostéopathie a commencé en 1996 par le Collège d'Études Ostéopathiques de Montréal (CEO) avec leur présentation à la Chambre des communes. Depuis, plusieurs écoles et associations se sont jointes à leur effort pour la reconnaissance de l'ostéopathie. Ce sont les têtes dirigeantes de ces grandes institutions et associations qui représentent la communauté ostéopathique aux tables de négociations et décident au nom de tous les ostéopathes, les conditions et gestes qui seraient acceptables pour eux.

Voici un résumé des faits saillants concernant la création de l'ordre des ostéopathes jusqu'à ce jour :

En 1992, le premier avis de l'Office des professions sur l'opportunité de constituer une corporation professionnelle pour les médecines douces, qui incluent l'ostéopathie, est proposé au ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

En 2003, le ROQ (Registre des ostéopathes du Québec) demande à l'Office de reprendre l'analyse du dossier de demande de constitution et à l'instar d'une constitution créer un ordre professionnel.

Durant l'année 2008, l'Office des professions du Québec constitue un comité d'experts sur l'encadrement professionnel de l'ostéopathie et lui confie le mandat : « Définir l'ostéopathie et de déterminer la formation requise pour pratiquer cette discipline de façon sécuritaire. ». Il y a eu vingt (20) réunions du comité d'experts entre 2008 et 2011.

Au courant de 2011, le comité d'experts produit un rapport sur l'encadrement professionnel de l'ostéopathie.

Le 17 juin 2012, il y a une assemblée où un vote unanime provoque la fusion de la ROQ et de l'ADOQ (Association des ostéopathes du Québec) pour devenir l'association « Ostéopathie Québec ».

À l'automne 2014, il y a sollicitation de l'Office des professions afin d'assurer la mise en place d'un groupe de travail pour concrétiser les démarches nécessaires en vue de l'encadrement de la pratique de l'ostéopathie. En février 2015, débute les travaux par ce groupe.

À l'automne 2017, il y a production d'un document d'information destiné à la communauté ostéopathique par un nouveau groupe de travail pour la création de l'ordre professionnel des ostéopathes.

En mai 2017, près de 19 000 citoyens ont signé la pétition initiée par Ostéopathie Québec réclamant la création d'un ordre des ostéopathes.

En avril 2019, l'Office des professions du Québec travaille présentement à l'élaboration de divers scénarios d'encadrement de l'ostéopathie.

En aucun cas ni d'aucune façon, la communauté ostéopathique n'a été sonder pour permettre de donner la chance à chacun et chacune d'exprimer son opinion.

Cette enquête veut donner une voix aux ostéopathes de tout acabit pour qu'ils puissent exprimer leurs opinions selon les questions posées dans l'enquête sans partisanerie.

Il en va de même pour les autres groupes : les professionnels sont représentés par leur ordre sans qu'ils puissent exprimer leur opinion. Dans certains cas, des médecins réfèrent en ostéopathie alors que le Collège des médecins s'oppose aux ostéopathes et même poursuivent certains individus et certaines écoles pour pratique illégale de la médecine.

Pour l'instant, les dernières nouvelles en avril 2019 provenant d'Ostéopathie Québec, qui est l'une des plus grandes associations des ostéopathes au Québec, étaient que « L'Office des professions du Québec travaille à l'heure actuelle à l'élaboration de divers scénarios d'encadrement qui seront soumis à l'attention de la ministre cette année<sup>4</sup> ».

### **Le but de l'enquête**

La mission de cette enquête est de connaître l'opinion des gens qu'ils soient ostéopathes, professionnels ou messieurs et mesdames tout le monde, pour avoir un portrait de la position des Québécois face à l'ostéopathie.

Dans l'optique de savoir, si une collaboration interprofessionnelle pour optimiser les résultats obtenus pour un patient et si un ordre ostéopathique est de mise au Québec selon l'opinion de la population, la formule d'une enquête quantitative a été retenue.

Les débats pour un ordre ostéopathique sont en cours depuis un certain temps, en parallèle la population ostéopathique croît ainsi que le nombre de consultations ostéopathiques chaque année. Un ordre a pour but de protéger le public, mais est-ce que la population est au fait que les ostéopathes n'ont pas d'ordre professionnel ? Dans la législation actuelle, rien ne protège le public lors d'un traitement ostéopathique.

Il a été entendu de faire trois groupes distincts puisque pour le même questionnement, le point de vue du répondant dépendant de son statut pourrait répondre de façon complètement différente et ne pas avoir les mêmes préoccupations face aux soins ostéopathiques.

---

<sup>4</sup> <https://s1.memobogo.com/company/CPYQQdfCVfdt43CdBpbqDcdR/asset/files/2019-04-11%20Lettre%20Thierry%20Fournier.pdf>

Par le fait même, plusieurs prémisses ont été avancées. Les groupes sont divisés sur la base de leur statut professionnel.

Le premier groupe comprend l'ensemble de la population du Québec ne faisant pas partie d'un ordre professionnel et n'étudiant pas en ostéopathie ou n'étant pas ostéopathe. Dans ce groupe, les gens souvent connaissent moins bien le cadre légal d'un ordre et peuvent être moins au fait à savoir si les ostéopathes sont réglementés ou non. Le but de sonder cet ensemble est pour savoir s'ils aiment ou non les ostéopathes, si oui, pourquoi et s'ils connaissent la formation, le champ d'action et l'encadrement de l'ostéopathie.

Le deuxième panel est constitué des professionnels. Ceux-ci font déjà partie d'un ordre et en connaissent les tenants et aboutissants. En sondant ce groupement, des questions en lien avec un intérêt possible à une collaboration interprofessionnelle seront mises à l'avant. De plus, les questions d'ordre général posées également à la population du Québec seront aussi pertinentes pour avoir un portrait global de leur opinion.

La dernière division met les intéressés eux-mêmes de l'avant, soit les étudiants en ostéopathie et les ostéopathes diplômés. La prémisse de leur questionnaire est de savoir si eux-mêmes, en tant que principaux intéressés, veulent avoir un ordre qui les encadrerait et leur donnerait la reconnaissance officielle pour être un professionnel dans le système de santé québécois.

## **L'hypothèse centrale**

Pour le premier groupe, l'hypothèse serait que la population du Québec en majorité aime les ostéopathes puisqu'ils utilisent des techniques parfois plus douces, se sent mieux prise en charge entre autres à cause de la durée du rendez-vous qui est habituellement longue, soit environ 60 minutes. Il sera intéressant de voir par contre si les gens sont au courant ou non que l'ostéopathie n'est pas une profession reconnue au Québec, car peut-être leur opinion changerait s'ils savaient la vérité. Les professionnels qui connaissent également les lacunes dans le cursus académique de certaines écoles feront peut-être moins confiance en mettant leurs corps et santé dans les mains d'un ostéopathe.

Pour le deuxième groupe, l'hypothèse serait que la plupart des professionnels de la santé aimeraient collaborer avec des ostéopathes. Puisqu'il y a déjà des professionnels, tels que des médecins, qui réfèrent aux ostéopathes alors que leur ordre respectif leur en interdit. Il va de soi qu'un ordre des ostéopathes faciliterait les relations interprofessionnelles. Par contre, pour certains ordres professionnels, le fait d'avoir un ordre des ostéopathes pourrait être vu comme une compétition directe et certains pourraient donc être réticents. D'autres pourraient également être moins enclins à travailler avec des ostéopathes sachant davantage les lacunes de leurs connaissances.

Pour le dernier groupe, l'hypothèse serait que la majorité des ostéopathes et étudiants en ostéopathie veulent un ordre professionnel. Cela est probablement dû au fait que d'être reconnu comme étant une profession officielle pourrait permettre de collaborer beaucoup plus facilement avec le cadre médical. Dans ce cas-ci, les ostéopathes seraient également admis dans de différents lieux médicaux et pourraient recevoir des gens par référence de la CNESST.

Ces derniers auraient également une meilleure crédibilité face à certains patients ainsi que des professionnels de la santé. Certains pourraient tout de même être réticents au fait de payer des frais de cotisations annuelles, d'être davantage encadré et de devoir faire des formations continues.

## MÉTHODOLOGIE

---

Dans l'optique de faciliter la tâche aux répondants et d'assurer une certaine rapidité pour compléter le questionnaire, les questions offrent des réponses prédéterminées, soit à choix multiples, cases à cocher ou d'échelle de Likert. Pour des questions plus spécifiques ou ayant un large choix d'options, les options plus évidentes ont été mises en valeurs et le choix « autre » ont été ajouté pour que les répondants, s'ils le désirent puissent donner leurs propres réponses.

Pour toutes les questions présentant une échelle de Likert, celle-ci est bidirectionnelle, symétrique et sans point neutre. Dans cette enquête, c'est l'opinion des gens qui est le centre d'intérêt, le point neutre a été retiré pour que les répondants prennent position.

Les questionnaires sont divisés en plusieurs sections, chacune d'elle tend à mettre en lumière un aspect précis.

Une première version des questionnaires a été envoyée à trois personnes de chaque groupe. Ils devaient évaluer la clarté des questions ainsi que les choix de réponses, les points faibles et les affirmations qui leur causaient des problèmes et pourquoi.

Après l'analyse des commentaires des testeurs, des modifications ont été apportées pour améliorer et simplifier certains points pour les répondants.

---

# QUESTIONNAIRE VERSION FINALE

## Questionnaire public général

### Données sociodémographiques

- 1) Quelle est votre région natale ? Dans quelle région habitez-vous présentement ?

Ces deux questions ont pour objectif de préciser si les soins ostéopathiques sont un phénomène de ville. Elle permet aussi d'évaluer si les gens nés hors Canada, possiblement dans des pays où l'ostéopathie est reconnue, sont plus enclins à être suivis par un ostéopathe.

- 2) Sexe ?

L'objectif ici est de savoir si l'ostéopathie est l'apanage d'un sexe en particulier. Les réponses obtenues permettront de démystifier l'idée préconçue que les femmes consultent davantage que les hommes dans les médecines alternatives.

- 3) Votre groupe d'âge ?

L'âge est souvent un facteur déterminant dans nos comportements. Connaître le groupe d'âge du répondant peut démontrer une tendance générationnelle. Si une génération ressort du lot, l'analyse du contexte qui a mené à cette tendance pourrait faire l'objet d'une future étude.

- 4) Quel est votre niveau de scolarité ?

La question a pour but de mettre en évidence s'il y a une corrélation entre le niveau d'études et l'utilisation des services ostéopathiques.

5) Avez-vous une assurance qui couvre vos soins en ostéopathie ?

Selon l'association Ostéopathie Québec, plus de deux millions d'actes ostéopathiques sont pratiqués annuellement. Cette question sera mise en relation avec une autre qui demande si les gens trouvent un traitement ostéopathique trop dispendieux. Cela permettra de mesurer l'impact des assurances privées sur le choix de recevoir un traitement ostéopathique ou non.

6) Quel est le revenu brut moyen approximatif de votre foyer ?

L'ostéopathie n'étant pas un soin remboursé par l'assurance maladie du Québec, il importe de savoir si les revenus familiaux ont une incidence sur les soins que les familles choisissent de recevoir.

### **Section : Visite ostéopathique**

7) Avez-vous déjà consulté un ostéopathe ?

✓ Oui ou non

L'intention de cette question est de déterminer si les réponses pour les autres questions sont justifiées par une expérience personnelle ou selon les croyances/connaissances du répondant.

### **Section : Expériences ostéopathiques**

8) Avez-vous été satisfait(e) du service ?

Selon l'expérience du répondant, cela peut avoir une incidence sur les questions d'opinion posées dans le questionnaire.

9) Au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous consulté un ostéopathe ?

Cette demande est pour déterminer ce qui peut influencer les réponses de la question no 11. Par exemple que la personne n'a pas été satisfaite du service et qu'elle n'a pas fait de suivi de son traitement, cela pourrait entraîner des réponses négatives dans les affirmations basées sur une seule expérience. D'un autre côté, la personne qui a effectué son suivi peut partager son expérience sur un traitement complet.

10) Combien d'ostéopathes différents avez-vous consultés ?

Dans l'optique de savoir ce qui peut avoir influencé les réponses du prochain énoncé, le nombre d'ostéopathes consultés peut avoir une incidence. Si la personne est insatisfaite et qu'elle a rencontré un seul thérapeute, cela peut constituer un biais. Cela pourrait laisser supposer que si cette même personne recevait d'autres sessions avec un thérapeute différent et que celui-ci satisfait ses attentes, sa perception de l'ostéopathie pourrait changer radicalement.

11) Quel est votre degré d'accord sur ces affirmations concernant votre expérience ostéopathique ?

- ✓ J'ai aimé l'approche globale utilisée en ostéopathie
- ✓ Je me suis senti bien écouté
- ✓ L'ostéopathe(s) me décrivait (en) t bien les techniques qu'il(s) utilisait (en) t
- ✓ J'ai senti que l'ostéopathe(s) traitait (en) t vraiment mon problème pour lequel je le consultais
- ✓ Le coût de la séance était trop dispendieux

- ✓ J'ai senti de bons résultats après la (les) séance(s)
- ✓ L'ostéopathe(s) manquai (en) t de professionnalisme

L'importance d'avoir l'appréciation des gens en regard aux traitements permet de mettre en évidence les forces ainsi que les faiblesses de cette discipline. Dans l'hypothèse où tous trouveraient que le prix d'une séance est trop dispendieux, cela pourrait constituer une explication à savoir pourquoi certaines personnes ne consultent pas en ostéopathie.

### **Section : Connaissances du champ ostéopathique**

12) Veuillez cocher les raisons pour lesquelles vous estimez qu'il pourrait être pertinent de consulter un ostéopathe.

- ✓ Troubles digestifs (constipation, reflux gastrique, etc....)
- ✓ Maux de tête
- ✓ Rémission de commotion cérébrale ou autre trauma physique
- ✓ Pédiatrie (bébé reflux gastrique, plagiocéphalie, etc....)
- ✓ Serrement et grincement de dents
- ✓ Troubles posturaux
- ✓ Douleur chronique
- ✓ Douleur articulaire
- ✓ Douleur musculaire
- ✓ Aucune de ces réponses

Ces axiomes sont un aperçu des compétences ostéopathiques, qui selon les auteurs de cette enquête représente bien les champs de compétences ostéopathiques de manière générale. En demandant aux participants de choisir, selon leurs connaissances, les réponses pertinentes, cela démontra si les champs d'action de l'ostéopathie sont notoires.

**Section : confiance et compétence**

13) D'après vous est-ce que les ostéopathes peuvent représenter un risque pour le public ?

✓ Oui ou non

Une réponse négative fait passer le participant à la question n° 15. À l'opposé, l'affirmative renvoie à la question n° 14 où des précisions concernant leurs impressions de dangerosité seront élaborées.

14) Veuillez cocher les cases pour lesquels vous estimez qu'un ostéopathe pourrait représenter un risque.

- ✓ Entraîner une cassure, fracture, ou fêlure d'un os et/ou vertèbre
- ✓ Provoquer des blessures internes avec les manipulations viscérales
- ✓ Causer des compressions nerveuses
- ✓ Occasionner des hernies discales
- ✓ Ne pas être en mesure d'identifier une urgence médicale
- ✓ Susciter une hémorragie interne suite aux techniques
- ✓ Autres raisons

La réponse est sous forme « à cocher » pour limiter le nombre de réponses différentes. Les suggestions de réponses devraient englober l'ensemble des risques majeurs sous de grands énoncés. Un choix « autres raisons » est pour savoir si les gens ont d'autres craintes. Cependant, lors de la création du questionnaire, il y a eu omission de laisser le champ d'écriture pour que les gens expriment leur crainte.

15) Croyez-vous que les ostéopathes ont tous la même formation de base ?

Cette question permet de mettre en lumière si la population est au fait que la formation ostéopathique n'est pas standard, tant sur le nombre d'heures qu'à propos du cursus académique.

16) Selon vous est-ce que les ostéopathes ont une formation reconnue par le gouvernement du Québec ?

L'intérêt de cette interrogation est de savoir si les gens sont conscients que la formation n'est aucunement reconnue par le ministère de l'Éducation. Ainsi, quiconque peut ouvrir une école ostéopathique et cela sans encadrement pour assurer la qualité et le contenu des cours dispensés.

17) Quelle est la probabilité que vous recommandiez un ostéopathe à un ami/collègue/membre de la famille ?

Celle-ci mise en relation avec l'énoncé précédent, peut démontrer s'il y a corrélation entre le référencement à un ostéopathe et la confiance à la formation. Cela permet également de démontrer le niveau de confiance et de satisfaction que le ou la participant(e) a envers son thérapeute. Cependant, une personne pourrait avoir apprécié son expérience en ostéopathie sans pour autant vouloir référer l'ostéopathie par la suite.

18) Pensez-vous qu'il serait pertinent que le gouvernement du Québec crée un ordre des ostéopathes afin de standardiser cette profession ?

La visée de cette question est de mettre en valeur si les gens pensent que la protection du public serait mieux assurée si c'est le gouvernement qui administre le contenu et la qualité de la formation.

19) Quel est votre degré d'accord avec l'énoncé suivant : advenant la création d'un Ordre pour les ostéopathes, je serais davantage enclin à référer ma famille et/ou ami(e)s proche à consulter un ostéopathe.

À la question n° 17, il est demandé si, dans l'état actuel des lois, les gens sont à l'aise de recommander un ostéopathe. Ici, il s'agit plutôt de mettre en relation avec l'hypothèse d'une éventuelle réglementation. Il est pertinent de savoir si l'encadrement de la profession pourrait changer la perspective de la population québécoise.

## **QUESTIONNAIRE PROFESSIONNEL AVEC ORDRE**

### *Données sociodémographiques*

#### 1) Profession

Au Québec il existe plus de quarante-six ordres professionnels, certains sont reliés directement avec le domaine de la santé d'autres non. Une liste déroulante met en valeur les secteurs d'activité en relation avec le domaine de la santé, cela permettra de départager les résultats des professionnels ayant un intérêt direct à ce que les ostéopathes soient reconnus.

## 2) Nombre d'années de pratique

La précision sur le nombre d'années de pratique permet de découvrir si les réponses sont influencées par le courant de pensée académique acquis lors de sa formation ou s'il a forgé son opinion avec l'expérience.

## 3) Milieu de pratique

✓ Secteur public

✓ Secteur privé

Pour un même groupe de répondants, le milieu de travail influence-t-il de façon significative la perception des soins ostéopathiques ?

4) Quelle est votre région natale ? Dans quelle région habitez-vous présentement ?

5) Sexe ?

6) Votre groupe d'âge ?

7) Quel est votre niveau de scolarité ?

8) Avez-vous une assurance qui couvre vos soins en ostéopathie ?

9) Quel est le revenu brut moyen approximatif de votre foyer ?

### **Section : Visite ostéopathique**

10) Avez-vous déjà consulté un ostéopathe ?

Il est important de déterminer si le professionnel donne une opinion de première main ou seulement des impressions sur ses croyances. En outre, cela permettra de savoir s'il y a une corrélation entre utilisateurs et « référenceurs » du service. En tant que professionnel, il pourrait avoir entendu des dires et constituer ses croyances basées sur la base de l'expérience vécue par ses patients

### **Section : Expériences ostéopathiques.**

11) Avez-vous été satisfait(e) du service ?

12) Au cours des 12 derniers mois combien de vous avez-vous consulté un ostéopathe ?

13) Combien d'ostéopathes différents avez-vous consultés ?

Pour les questions ci-dessus (4 à 13), l'entendement des questions est idem au questionnaire précédent.

14) Quel est votre degré d'accord sur ces affirmations concernant votre expérience ostéopathique ?

- ✓ Je juge que le ou les ostéopathe(s) on (t) un bon niveau de professionnalisme
- ✓ J'ai obtenu des résultats significatifs
- ✓ Je me suis senti bien pris en charge
- ✓ J'aime l'approche globale qui permet de trouver la source de mes problèmes

Leurs impressions sont pertinentes puisqu'ils sont régis par un ordre et ils sont très au fait de la bonne conduite à tenir lors de consultations professionnelles.

15) Veuillez cocher les raisons pour lesquelles vous estimez qu'il pourrait être pertinent de consulter un ostéopathe.

- ✓ Troubles digestifs (constipation, reflux gastrique, etc.)
- ✓ Céphalée et migraine
- ✓ Commotion cérébrale
- ✓ Pédiatrie (bébé reflux gastrique, plagiocéphalie, etc.)
- ✓ Serrement et bruxisme
- ✓ Troubles posturaux
- ✓ Douleur chronique
- ✓ Douleur articulaire
- ✓ Douleur musculaire
- ✓ Aucune de ces réponses

Ces axiomes sont un aperçu des compétences ostéopathique. En demandant aux professionnels de choisir selon leurs connaissances les réponses pertinentes, cela démontra si les champs d'action de l'ostéopathie sont notoires. Par surcroît, les énoncés renseignent du coup les participants sur des actions que les ostéopathes peuvent avoir et qu'ils ne savaient pas.

### **Section : confiance et compétence**

16) D'après vous est-ce que les ostéopathes peuvent représenter un risque pour le public ?

Différemment à la population générale, leur impression de dangerosité peut être modifiée par des faits reportés par leur patientèle lors de consultation.

17) Veuillez cocher les cases pour lesquelles vous estimez qu'un ostéopathe pourrait représenter un risque.

- ✓ Entraîner une cassure, fracture, ou fêlure d'un os et/ou vertèbre
- ✓ Provoquer des blessures internes avec les manipulations viscérales
- ✓ Causer des compressions nerveuses
- ✓ Occasionner des hernies discales
- ✓ Ne pas être en mesure d'identifier une urgence médicale
- ✓ Susciter une hémorragie interne suite aux techniques

Idem au questionnaire précédent, c'est-à-dire que la réponse est sous forme à cocher pour limiter le nombre de réponses différentes. Les suggestions de réponses devraient englober l'ensemble des risques majeurs sous de grands énoncés. Un choix « autres raisons » est pour savoir s'ils ont d'autres craintes. Par contre, lors de la création du questionnaire, il y a eu omission de laisser le champ d'écriture pour qu'ils puissent exprimer leur crainte.

18) Pensez-vous qu'il serait pertinent que le gouvernement du Québec crée un ordre des ostéopathes ?

La visée est de savoir si les professionnels pensent que la protection du public serait mieux assurée avec un ordre qui encadrerait la profession. Leur opinion est intéressante puisqu'ils font déjà partie d'un Ordre eux-mêmes et pourrait donc avoir une vision différente.

19) Quel est votre degré d'accord avec les affirmations suivantes par rapport à la création d'un ordre ?

- ✓ Je crois qu'il est important d'assurer l'uniformisation de la formation académique
- ✓ Je ne crois qu'il est pertinent que l'ordre inspecte ses membres régulièrement
- ✓ Je crois qu'un ordre permettrait de garantir la qualité des traitements donnés
- ✓ Je crois qu'un ordre doit s'assurer que ses membres participent à des formations continues
- ✓ Je considère que la création d'un ordre protégerait le public

Les professionnels répondants sont encadrés par un ordre, ils sont donc au fait de l'influence que celle-ci peut avoir sur une pratique. Par conséquent, ils sont en mesure de jauger quel aspect de l'ostéopathie pourrait croître avec la réglementation.

20) Quel est votre degré d'accord sur ces motifs qui vous amènerait à référer ou non un ostéopathe à vos patients

- ✓ Je considère qu'ils sont compétents dans leur champ de pratique
- ✓ Je trouve qu'ils obtiennent souvent de bons résultats
- ✓ Je considère le prix d'une séance ostéopathique trop élevé
- ✓ Je réfère seulement à des professionnels faisant partie d'un Ordre
- ✓ J'aime travailler en collaboration afin de mieux aider mes patients
- ✓ Je réfère seulement aux ostéopathes que je connais de réputation
- ✓ Je ne peux référer dû au cadre légal de mon Ordre professionnel

L'intérêt ici est de savoir ce qui amènerait les professionnels à référer à un ostéopathe même si légalement ils n'ont pas le droit.

## Questionnaire étudiant en ostéopathie et DO

### Données sociodémographiques

1) Parmi les choix suivants, lequel décrit le mieux votre statut professionnel actuel ?

- ✓ Étudiant(e) à temps plein sans travail
- ✓ Étudiant(e) à temps plein avec travail en ostéopathie
- ✓ Étudiant(e) à temps plein avec travail dans un autre domaine
- ✓ Étudiant(e) à temps partiel sans travail
- ✓ Étudiant(e) à temps partiel avec travail en ostéopathie
- ✓ Étudiant(e) à temps partiel avec travail dans un autre domaine
- ✓ Ostéopathe à temps plein
- ✓ Ostéopathe à temps partiel
- ✓ Ostéopathe et travail aussi dans un autre domaine

L'intérêt d'être informé du statut actuel de la personne sera pour mettre en relation des réponses ultérieures avec le statut. Pour les questions concernant l'évolution de la situation ostéopathique, les points de vue des pratiquants par rapport aux étudiants pourraient diverger ou converger.

2) Êtes-vous déjà membre d'un ordre professionnel au Québec ?

L'affirmatif à cette question peut aussi influencer les réponses subséquentes si la personne est déjà au fait de ce qui vient avec un ordre.

3) Nombre d'années de pratique en ostéopathie

Cela permet de mesurer si les réponses à certaines affirmations dans le questionnaire sont influencées par un courant de pensée acquise lors de la formation académique ou avec l'expérience durant la pratique.

4) Groupe d'âge

Cela permet d'avoir une représentation des ostéopathes qui ont répondu au sondage.

5) Quelle est votre région natale ? Dans quelle région habitez-vous présentement ?

Ces deux questions ont pour objectif de savoir si les ostéopathes sont un phénomène de ville ou si plusieurs offrent leur service en région. Elle permet aussi de savoir si les gens nés hors Canada ont suivi leur formation dans leur pays d'origine ou au Québec.

6) Sexe ?

Quelle est la proportion des hommes et des femmes dans un métier non traditionnel et sans stéréotype.

7) Milieu de pratique

- ✓ Clinique privée
- ✓ Clinique multidisciplinaire
- ✓ Dans un centre sportif
- ✓ Autre

L'intérêt est de démontrer si, une relation peut-être faite, à savoir si les ostéopathes qui pratiquent déjà en clinique multidisciplinaire ont un plus grand intérêt à la collaboration professionnelle ou non.

8) Quel est le revenu brut moyen approximatif de votre foyer ?

Étant donné que les études ostéopathiques s'offrent seulement dans des écoles privées, la question tend à mettre en lumière si la formation est réservée aux gens avec des revenus plus élevés ou si la formation demeure accessible à tous.

Pour les ostéopathes diplômés, il importe de connaître si l'investissement pour la formation permet d'avoir un revenu familial convenable.

**Section : statut**

9) Quel est votre statut ?

- ✓ Étudiant
- ✓ Finissant en rédaction de thèse
- ✓ D.O.

Être au courant de leur statut permet de les rediriger dans une section du questionnaire qui approfondira leur profil de répondant. Ainsi pour les étudiants et les finissants en rédaction de thèse, le questionnaire se poursuit à la question n° 10 et les DO (diplômé en ostéopathie) passent à la question n° 13.

10) À quelle école pensez-vous graduer ?

Un menu déroulant des écoles d'ostéopathie est offert. Selon l'école choisie cela donne une indication du nombre d'heures ou d'années de la formation suivie.

11) Combien d'écoles d'ostéopathie avez-vous fréquentées ?

Puisque la formation est privée et non standardisée d'une école à l'autre, il est bien d'être en mesure de savoir si les étudiants changent d'école durant leur formation pour ajuster le cursus académique par rapport à leur conception de l'ostéopathie.

12) En quelle année est prévue votre graduation ?

Selon les réponses obtenues dans le questionnaire, cela permettra de savoir si la vision de l'ostéopathie change avec les années.

Après cette question, les étudiants passent directement à la section « ordre des ostéopathes ».

13) Votre lieu de graduation ?

Une liste offre des choix prédéterminés soit au Québec, en France ou autre. Advenant que l'ostéopathe choisi le Québec, il passe à la question n° 14, en France à la question n° 15 et « autre », il y a un champ pour des précisions sur le pays de graduation est en place.

L'utilité de demander à « autre » de préciser leur lieu de graduation est pour vérifier la réglementation et la reconnaissance de l'ostéopathie reliées à ce pays.

14) À quelle école avez-vous gradué ?

Le même choix de réponse que pour les étudiants est offert, certaines écoles dans la liste n'ont toujours pas de diplômés à leur actif.

Depuis les débuts de la création de l'ordre des ostéopathes au Québec, plusieurs nouvelles écoles ont émergé au cours des dernières années. Les réponses à cette question combinées avec les écoles choisies par les étudiants peuvent permettre de voir si une tendance est maintenue de fréquenter les écoles avec une réputation bien établie ou si les étudiants ont choisi des écoles émergentes.

Après cette réponse, les DO du Québec passent à la question n° 16.

15) Quand avez-vous gradué(e) ?

- ✓ Avant le décret de 2007
- ✓ Après le décret de 2007
- ✓ Après le décret de 2014

En France, l'ostéopathie a connu deux grandes révolutions. Les décrets d'application qui encadrent cette nouvelle profession sont parus le 25 mars 2007. Ils définissent les actes ostéopathiques autorisés ainsi que la formation pédagogique minimum nécessaire à l'obtention du diplôme (2660H). En 2014, de nouvelles réglementations encadrent les ostéopathes français à raison de 4860 heures de formation obligatoire.

### **Section : ordre des ostéopathes**

16) Quelle est votre opinion à propos de la création d'un ordre professionnel pour encadrer la profession d'ostéopathe ?

Une échelle d'appréciation permet au répondant d'enregistrer son choix, cela permet plus de nuance qu'un simple oui ou non.

17) Quelle est votre opinion par rapport à ces affirmations qui décrivent un ordre professionnel ?

- ✓ Je trouve acceptable de payer des frais d'adhésion pour un ordre
- ✓ Je ne souhaite pas me faire inspecter
- ✓ Les formations continues obligatoires sont une perte de temps
- ✓ Je ne souhaite pas avoir de restriction de mon champ de pratique
- ✓ L'uniformité de la formation ostéopathique est nécessaire
- ✓ Un ordre augmentera ma crédibilité face aux patients
- ✓ Un ordre me permettra de plus facilement collaborer avec d'autres professionnels

Sonder l'opinion des ostéopathes pour savoir, selon eux, les points saillants et les points moins reluisants d'être reconnu par un ordre professionnel pourrait expliquer certaines réponses. Par exemple, un ostéopathe étudiant qui gagne moins de trente mille dollars (30 000 \$) par an peut juger non nécessaire de payer une cotisation à un ordre, mais quand même vouloir la reconnaissance.

18) Quel est votre degré d'accord avec les affirmations suivantes ?

- ✓ La plupart des ostéopathes ont des connaissances anatomiques et physiologiques suffisantes
- ✓ La plupart des ostéopathes sont compétents
- ✓ Certains ostéopathes manquent de connaissances ostéopathiques
- ✓ La majorité des ostéopathes sont en mesure de reconnaître les urgences médicales
- ✓ Les ostéopathes ont une formation académique inégale

Étant donné que la formation ostéopathique n'est nullement réglementée au Québec, le contenu académique est dispensé à la discrétion des écoles. Il est donc pertinent de connaître la perception des ostéopathes et des étudiants sur les compétences et connaissances de leur propre profession.

19) Il existe deux types de réglementation dans les professions, soit les professions à titre réservé et professions à titre réservé d'exercice exclusif.

Les professions réglementées dites à titre réservé signifient que les membres des ordres concernés, à l'exception de certaines professions du domaine de la santé, n'ont pas l'exclusivité des activités professionnelles qu'ils posent. Par exemple, une personne peut offrir des services de traduction sans être membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, à la condition de ne pas utiliser le titre de traducteur agréé qui est réservé aux membres de l'Ordre.

Les professions à titre réservé d'exercice exclusif, cela signifie que seuls les membres de l'ordre professionnel concerné sont autorisés à utiliser le titre, accomplir les actes professionnels et a exercé les activités que la loi leur réserve. Certaines de ces activités réservées sont partagées par plusieurs professions.

Selon vous, quel type de titre devrait avoir les ostéopathes ?

- ✓ Professions à titres réservés (vous n'êtes pas obligé de faire partie de l'ordre)
- ✓ Professions à titre réservé d'exercice exclusif (vous devez faire partie de l'ordre)

Le point de mire est de savoir, selon leur avis, si la profession d'ostéopathe doit être complètement uniforme et que tous les gens qui utilisent ce titre sont conformes s'il devait y avoir une distinction possible entre les membres pratiquant une même profession selon un cadre réglementaire.

20) Lors de la création de l'Ordre des ostéopathes, si celle-ci s'avère à titre réservé d'exercice exclusif, allez-vous adhérer à celle-ci ou allez-vous changer de titre, par exemple praticien manuel, pour ne pas adhérer à l'Ordre ?

- ✓ Oui, je vais adhérer à l'ordre des ostéopathes
- ✓ Non, je vais opter pour un autre titre

Il importe d'être conscient que certains ostéopathes peuvent être hostiles à un encadrement quelconque, c'est dans cette optique qu'il est demandé s'ils pensent d'adhérer à un ordre ou de simplement changer de titre.

21) Est-ce que les ostéopathes déjà gradués devraient jouir d'une clause d'antériorité (clause grand-père) ?

✓ Oui

✓ Non et pourquoi

Une clause d'antériorité est fréquemment utilisée lorsque de nouvelles exigences pour l'obtention d'un diplôme sont exigées. Celle-ci dispense les gens admissibles de devoir répondre aux nouvelles exigences, elle génère souvent de fortes contestations et un sentiment d'injustice pour les étudiants non admissible.

Pour cette demande, la réponse positive mène à la question n° 22 qui permettra d'approfondir leur impression. À l'inverse, dans la mesure où c'est négatif il continuait à la section collaboration et confiance.

22) Quelle est votre opinion sur les raisons pour lesquelles les ostéopathes ne devraient pas jouir d'une clause grand-père ?

✓ Tous devraient satisfaire les critères établis par l'ordre

✓ Ceux qui ont moins de dix ans de pratique devraient faire des mises à jour

✓ Ceux qui ont moins de cinq ans de pratique devraient faire des mises à jour

✓ Ceux qui n'ont pas 3800 heures de formation en ostéopathie (incluant les heures créditées d'une autre formation reconnue) devraient faire des mises à jour

- ✓ Ceux qui n'ont pas 2000 heures de formation en ostéopathie (incluant les heures créditées d'une autre formation reconnue) devraient faire des mises à jour

Puisqu'il pourrait exister plusieurs raisons, les affirmations donnent une globalité des arguments qui pourraient être mis en cause pour le refus d'une clause d'antériorité. Les énoncées, sont arbitraires des concepteurs de l'étude et n'ont aucune approbation factuelle.

### **Section : collaboration/confiance**

23) Seriez-vous à l'aise de référer à des ostéopathes des autres écoles ?

- ✓ Oui
- ✓ Non
- ✓ Oui, seulement après vérification du cursus académique

Dans une optique de collaboration et en lien avec les questions posées précédemment, il importe de savoir si les gens sont conséquents de leur choix. Par exemple, une personne, qui à la question n° 18 est en accord avec la plupart des énoncés et simultanément approuve les clauses d'antériorité, par déduction logique, celle-ci devrait répondre par oui ou non à cette question. Si selon elle la vérification du cursus académique est nécessaire, il y a un biais dans ses réponses. Cela laisse à penser que ces ostéopathes seraient assez bons pour le public, mais pas pour collaborer avec le répondant.

24) Aimeriez-vous travailler en collaboration avec d'autres professionnels de la santé ?

- ✓ Oui
- ✓ Non
- ✓ Je n'ai pas encore d'opinion

Une fois de plus, cela permet de mettre en évidence les réponses précédentes du questionnaire. Dans l'extrait de la question n° 17 : « un ordre me permettra de plus facilement collaborer avec d'autres professionnels », il importe de faire la différence entre permettre et aimer. Advenant la création d'un ordre, les professionnels de la santé pourront référer leurs patients à un ostéopathe reconnu, mais la question tente de déterminer si ceux-ci sont intéressés à cette collaboration ou non.

25) Avec quels professionnels de la santé seriez-vous intéressé à collaborer ? Cochez toutes les cases applicables.

- ✓ Médecins
- ✓ Chiropraticiens
- ✓ Physiothérapeutes
- ✓ Acupuncteurs
- ✓ Dentistes
- ✓ Nutritionnistes/Diététistes
- ✓ Psychologues

✓ Autres (veuillez préciser)

Une liste à cocher de professionnel de la santé reconnu par le gouvernement et possédant un ordre a été établie selon la plus grande probabilité de collaboration. Une case autre a été ajoutée au cas où une profession reconnue aurait été omise.

---

Dans le but de mettre en relation plusieurs données et perspectives, il importait de diviser le questionnaire en trois groupes distincts. Le premier groupe vise la population générale qui inclut également les gens œuvrant dans le domaine de la santé et les médecines complémentaires sans ordre reconnu.

Un ordre a pour but de protéger le public et réglemente ses membres dans cette optique. Le questionnaire tend à mesurer si le public est au courant que l'ostéopathie au Québec n'est pas réglementée, ni encadrée et jusqu'à quel point font-ils confiance à leur thérapeute.

Le deuxième groupe concerne les professionnels avec un ordre. D'entrée de jeu, leur profession est demandée dans le questionnaire. Cela permettra dans l'analyse statistique de différencier ceux qui œuvrent dans le domaine de la santé pouvant être en relation avec l'ostéopathie comparativement aux corps de métier qui ne sont pas dans le domaine de la santé. Cette division importe dans la section collaboration, un ingénieur n'aura aucun intérêt à référer sa clientèle à un ostéopathe.

Ce groupe est nécessaire pour son expérience avec un encadrement légal. Quand ils affirment leurs opinions concernant une réglementation possible de l'ostéopathie et l'impact que cela pourrait avoir sur la profession, ils s'affirment en connaissance de cause.

Par surcroît, la majorité des ordres des professionnels de la santé ont des clauses qui leur interdisent de référer à des corps de médecines alternatives (massothérapeutes, naturopathes, ostéopathes, etc.). Le questionnaire tend à mettre en lumière si certains professionnels voudraient collaborer advenant la légalisation de la pratique ostéopathique.

Le dernier groupe est celui des ostéopathes et étudiants en ostéopathie. Ce sont eux qui vont subir les plus grandes répercussions s'il y a réglementation. Il est pertinent dans ce cadre de connaître la façon dont ils se perçoivent entre eux et de quelle manière ils envisagent une future réglementation.

En juin 2019, le collège des médecins a poursuivi une étudiante, deux professeurs ainsi que le Collège d'Études Ostéopathiques de Montréal pour pratique illégale de la médecine et le verdict du juge a tranché en faveur des médecins. Puisque les gens pouvaient répondre à cette enquête jusqu'au 2 juin au matin, il manquera des données après verdict. Il aurait été intéressant d'avoir des données avant et après jugement, surtout pour le groupe des ostéopathes, maintenant qu'ils sont au fait qu'ils peuvent être poursuivis en justice. Pour vérifier cette hypothèse, toutes les questions concernant la création de l'ordre pour les ostéopathes aurait pu être soumise à nouveau aux répondants de la première enquête et notée si des différences notables de démarquait à l'issue d'une analyse comparative entre les deux sondages.

---

Les questionnaires de l'enquête ont été créés sur la plate-forme Monkey Survey, donc il n'était que disponible en ligne. Aucune version papier n'a été produite. Cette décision tient au fait que pour des raisons de logistique et de compilations des données, les versions papier prennent beaucoup plus de temps à analyser et sont moins écologiques. En contrepartie, cette manière de procéder peut avoir restreint notre auditoire.

Le moteur de diffusion principal du sondage a été Facebook. Dans un premier temps, il y a eu une diffusion dans les contacts personnels des auteurs de l'enquête de manière publique ; ainsi les gens intéressés pouvaient partager à leur tour le sondage à leurs contacts.

Qui plus est, Facebook est devenu une source de publication à grande échelle pour des annonces de tout genre, donc cette plate-forme a été mise à profit. L'annonce pour l'enquête a été envoyée à différentes pages qui pouvaient atteindre des répondants potentiels soit ; RITMA, les pages « Spotted » de plusieurs différentes municipalités et quartiers à travers le Québec, des pages de petites annonces ainsi que des pages concernant la santé et les médecines holistiques (annexe page II).

Un envoi courriel pour une demande de collaboration et partage a aussi été effectué. Un courriel a été formulé pour des proches, des amis et des clients qui utilisent déjà nos services. Un autre courriel demandait la collaboration et le partage de l'enquête auprès des étudiants et corps professoraux des autres écoles d'ostéopathies au Québec (annexe IV). Une dernière version visait les ordres professionnels en lien avec le domaine de la santé, c'est d'ailleurs avec ce dernier groupe que nous avons eu le plus haut taux de réponse. Malheureusement, la plupart des ordres ont refusé la publication de notre sondage pour des motifs divers ou bien demandaient des sommes importantes pour la publication, un manque de ressource ne le permettait pas (annexe VIII).

## ANALYSE DE DONNÉES

### LES MÉTHODES D'ANALYSE

L'analyse des données de cette enquête est qualitative et quantitative. Les unités de mesure sont les réponses recueillies lors du sondage. Tous les indicateurs ont été analysés par une firme de statistique externe. Les données quantitatives ont été traitées avec le test de chi-carré, ainsi qu'avec un modèle de régression linéaire. Les graphiques de l'analyse principale proviennent du logiciel Survey Monkey qui était la plate-forme utilisée pour les questionnaires. Le logiciel Excel a été aussi utilisé pour tracer les graphiques de l'analyse qui combinait les résultats de différents questionnaires.

#### Interprétation d'un modèle de régression

Il faut toujours faire la distinction entre la significative (c'est-à-dire, est-ce que cela a une influence réelle) et la grandeur de l'influence. Chaque modèle rapporté ici avait une influence significative sur la réponse des participants. Le R<sup>2</sup>, qui varie de 0 à 1, nous indique à quel point le modèle est capable de prédire la réponse des participants. Les modèles sont bâtis à partir des réponses aux autres questions. Chaque réponse peut avoir un effet significatif sur le modèle (c'est-à-dire s'il y a une \*) et la magnitude de l'influence de cette réponse sur le modèle est représentée par la valeur de bêta ( $\beta$ ). Autrement dit, s'il y a une étoile (\*), plus le  $\beta$  est grand, plus la réponse à cette question a une grande influence. Dans le cas où il n'y a pas d'étoile (\*), mais plutôt une valeur (ex. =0,06), on peut dire cette réponse à « tendance » à influencer le modèle.

## LES RÉSULTATS

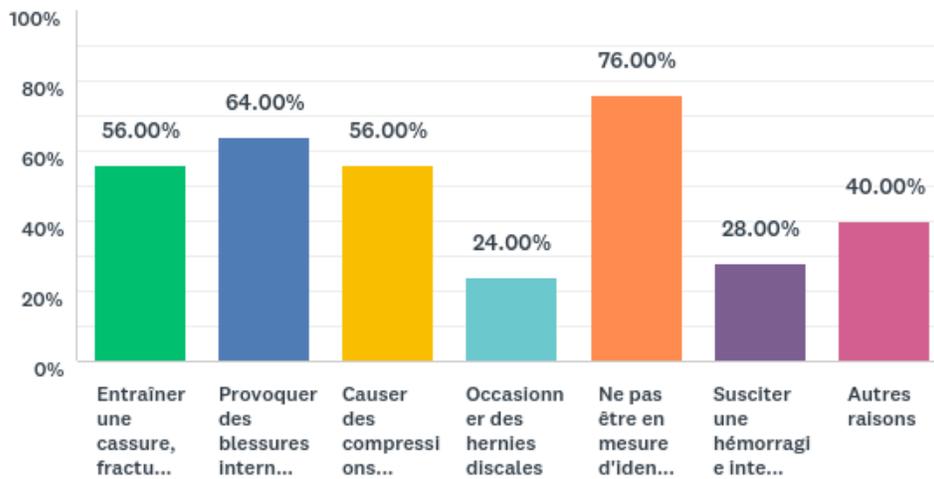
---

### POPULATION GÉNÉRALE

Dans le cadre de ce questionnaire, il y a eu 249 répondants de plusieurs régions du Québec, avec toutefois une grande majorité habitant le grand Montréal. Beaucoup plus de femmes (80 %) que d'hommes (20 %) ont répondu à l'enquête. La majorité des répondants avaient un niveau de scolarité soit collégial à 31 % ou universitaire dans une proportion de 45 %. La majorité des répondants avaient une assurance qui couvre les soins en ostéopathie (61 %) et avaient déjà consulté un ostéopathe (84 %).

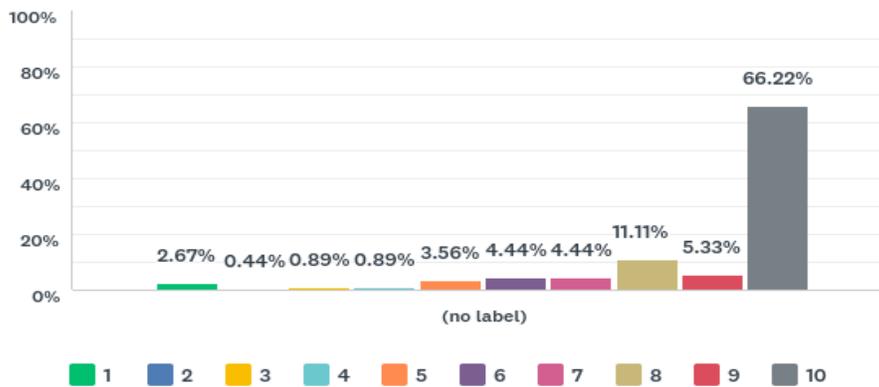
Plus de 87 % des répondants croient que les ostéopathes ne représentent pas un risque pour le public et il n'y a pas de lien significatif entre les visites chez un ou plusieurs ostéopathes (commentaires des répondants XXVII). Pour les répondants qui pensaient qu'un ostéopathe pourrait représenter un risque, une deuxième question leur demandait de préciser quels genres de risque ils pourraient représenter et 76 % des répondants croient qu'ils ne sont pas en mesure d'identifier une urgence médicale.

Graphique 1 Veuillez cocher les cases pour lesquelles vous estimez qu'un ostéopathe pourrait représenter un risque



La majorité des répondants sont des promoteurs de l'ostéopathie et sont ouverts à recommander des traitements ostéopathiques à des parents ou des amis.

Graphique 2 — Quelle est la probabilité que vous recommandiez un ostéopathe à un ami/collègue/membre de la famille ?



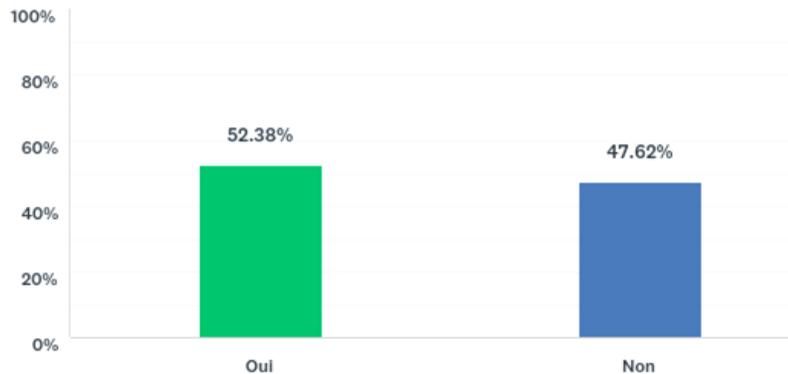
Un modèle de régression linéaire significatif et faible nous éclaire sur leurs motivations à recommander à un parent ou ami.

	$\Delta R^2$	B	SE B	$\beta$	p <0.05
<b>Modèle</b>	0,15				
<b>Constante</b>		7,78	0,35		*
<b>Consultations</b>		0,7	0,14	0,42	*
<b>Ostéopathes</b>		-0,30	0,18	-0,14	(=0,09)
<b>Formation</b>		0,53	1,71	0,02	
<b>Formation reconnue</b>		0,58	0,28	0,16	*

Les principales influences pour la recommandation à un proche ou un ami sont intimement reliées aux nombres de visites chez un ostéopathe au cours des douze (12) derniers mois. Il appert que, lorsque les gens croient que la formation est reconnue par le gouvernement, ils sont plus enclins à recommander l'ostéopathie. De même que les répondants ayant consulté moins d'ostéopathes avaient tendance à recommander davantage l'ostéopathie à leurs proches, ceux-ci font une meilleure promotion des traitements ostéopathiques.

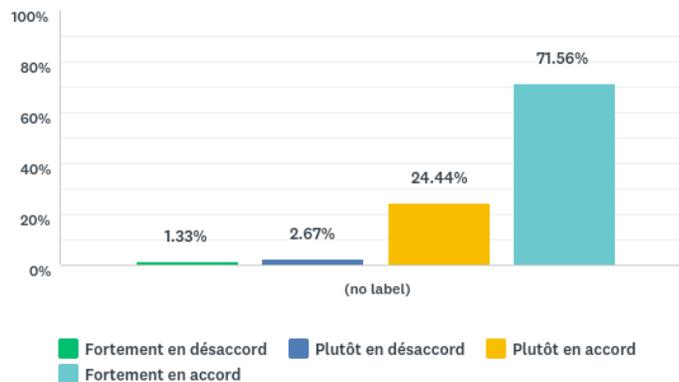
La moitié des répondants du public croit que la formation est reconnue par le gouvernement du Québec (52 %).

Graphique 3 — Selon vous, est-ce les ostéopathes ont une formation reconnue par le gouvernement du Québec



La population générale croit en très forte majorité que le gouvernement du Québec devrait autoriser l'ordre des ostéopathes.

Graphique 4 — Pensez-vous qu'il serait pertinent que le gouvernement du Québec crée un Ordre des ostéopathes afin de standardiser cette profession ?



## PROFESSIONNELS AVEC ORDRE

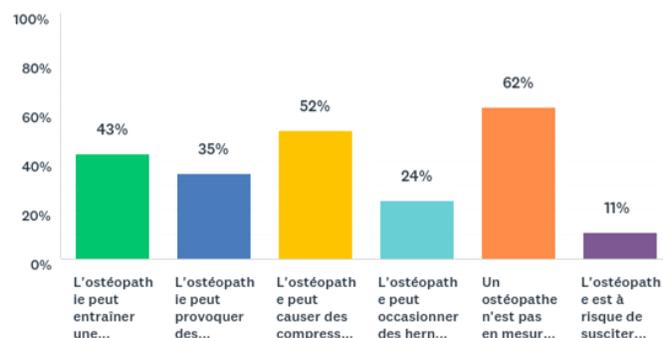
Les répondants, pour ce questionnaire, étaient au nombre de cent dix-sept (117) et provenaient de différentes professions. Les professionnels les plus représentés dans ce sondage sont les chiropraticiens avec trente et un répondants (31), vingt-huit (28) pour les technologues médicaux et douze (12) physiothérapeutes.

La majorité des répondants habitent de grands centres, soit Montréal (28 %) et Montérégie (22 %). Une majorité de femmes ont pris part au questionnaire (74 %).

Une forte proportion des répondants ont déjà reçu au moins un soin ostéopathique (72 %) et sont principalement très satisfaits (52 %) ou satisfaits (24 %) du service reçu.

À savoir si les ostéopathes représentent un risque pour le public, les réponses sont très départagées, 58 % soit soixante-quatre (64) participants croient que les ostéopathes ne sont pas un danger pour les citoyens (commentaires des professionnels LV). Dans les risques identifiés, le choix « Un ostéopathe n'est pas en mesure d'identifier une urgence médicale » est en tête de liste à 62 %.

Graphique 5 - Veuillez cocher les cases pour lesquelles vous estimez qu'un ostéopathe pourrait représenter un risque



Un modèle de régression linéaire statistiquement significatif, mais faiblement prédictif tente d'expliquer pourquoi les professionnels ont la perception que l'ostéopathie comporte un risque.

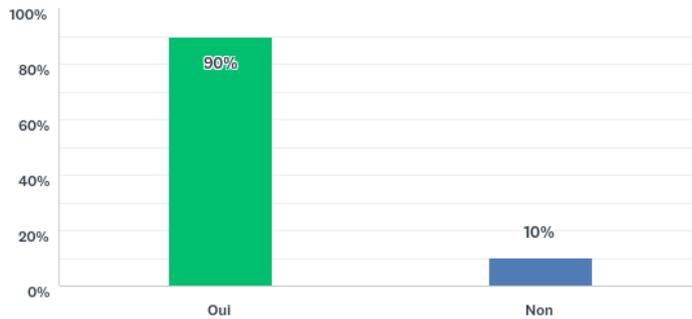
Graphique 6 — Pourquoi les professionnels, ont la perception que l'ostéopathie comporte un risque

	$\Delta R^2$	B	SE B	$\beta$	p <0.05
Modèle	0,09				
Constante		1,19	0,34		*
Années de pratique		-0,01	0,04	-0,01	
Professionalisme		0,13	0,12	0,22	
Résultats significatifs		-0,02	0,10	-0,03	
Prise en charge		-0,25	0,11	-0,47	*
Approche globale		-0,06	0,11	-0,08	

Le seul facteur qui a une influence sur la perception du risque est le sentiment d'une bonne prise en charge par l'ostéopathe.

Les professionnels sont majoritairement en faveur d'une constitution d'un ordre ostéopathique, et que dans un très grand nombre, ils sont en accord à 90 % qu'un ordre protégerait le public.

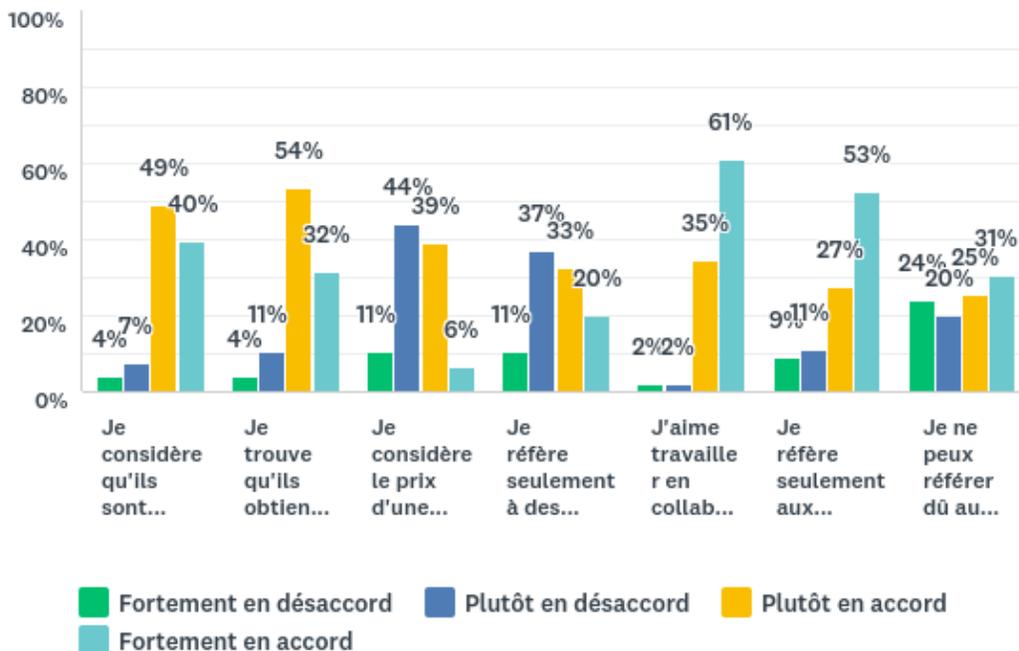
Graphique 7 — Croyez-vous qu'il serait pertinent que le gouvernement du Québec crée l'Ordre des ostéopathes ?



Il n'est point possible de déterminer statistiquement ce qui amène les professionnels à être autant en accord avec la pertinence d'une Ordre vu le faible nombre de répondants relatif.

Dans l'ensemble du groupe, plusieurs collaboreraient avec un ostéopathe pour divers motifs.

Graphique 8 - Quel est votre degré d'accord sur ces motifs qui vous amènerait à référer ou non un ostéopathe à vos patients



## ÉTUDIANTS EN OSTÉOPATHIE ET DO

Pour la dernière division, cent quatre-vingt-sept (187) membres de la communauté ostéopathique ont répondu au sondage. Le tout représenté par soixante-six (66) ostéopathes diplômés, quatre-vingt-onze (91) étudiants et vingt-huit (28) finissants en rédaction de thèse.

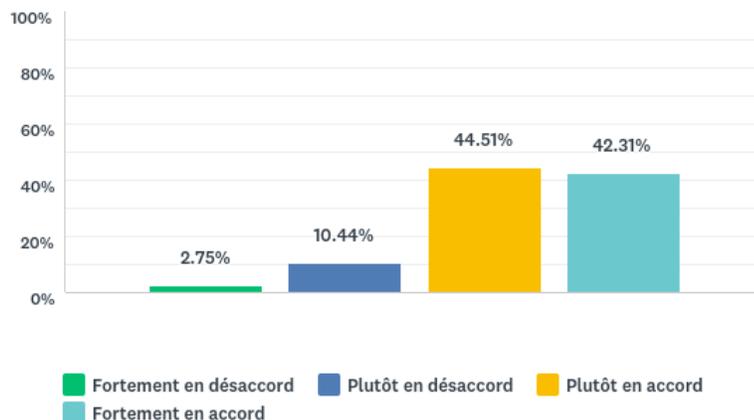
La plupart des personnes de ce groupe ne font pas partie d'un ordre professionnel au Québec (76 %). Une grande portion des ostéopathes et des étudiants en ostéopathie habite la grande région de Montréal.

Dans le cadre de leur étude, soixante-dix-sept (77) des étudiants ont fréquenté une seule école alors que quarante-deux (42) ont changé une fois d'institut de formation durant leur parcours.

Dans les soixante-six (66) DO, treize (13) ont gradué en France et cinquante et un (51) ont gradué au Québec.

À la question qui leur était posée pour savoir s'ils sont d'accord pour la création d'un ordre professionnel pour encadrer la profession, quatre-vingt-un (81) répondants sont plutôt en accord et soixante-dix-sept (77) sont fortement en accord. Ainsi 87 % penchent en faveur de l'ordre.

Graphique 9 — Quelle est votre opinion à propos de la création d'un Ordre professionnel pour encadrer la profession d'ostéopathe ?



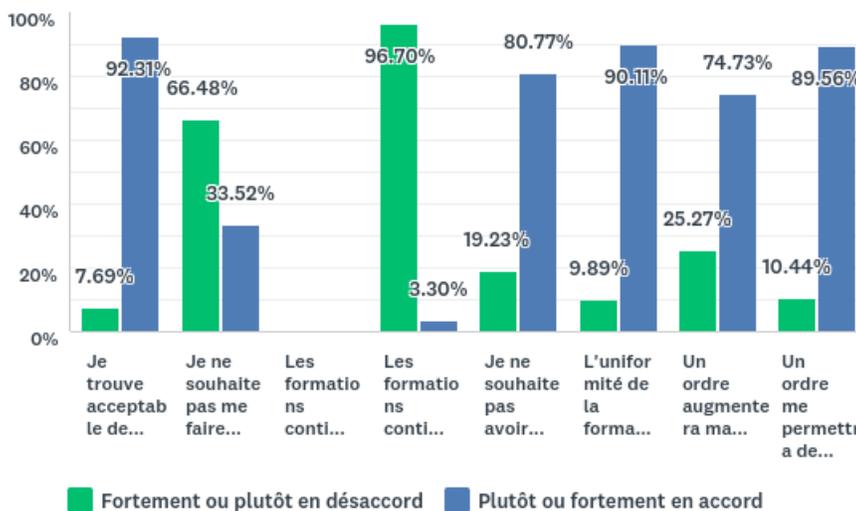
En proportion de 73 %, les ostéopathes et futurs ostéopathes préfèrent avoir une profession à titre réservé d'exercice exclusif.

Graphique 10 — Préférez-vous une profession à titre réservé ou titre réservé d'exercice exclusif ?



Selon la communauté ostéopathique, les points qui jouent le plus en faveur pour la création d'un Ordre sont le fait que cela augmenterait leur crédibilité face aux patients et leur permettrait de plus facilement collaborer avec d'autres professionnels. Le point le plus négatif pour une reconnaissance de la profession, c'est d'avoir des restrictions dans leur champ de pratique.

Graphique 11 — Quelle est votre opinion par rapport à ces affirmations qui décrivent un ordre professionnel ?



Un modèle de régressions linéaires basé sur ce qui influence les ostéopathes pour la création d'un Ordre indique qu'en plus des faits mentionnés ci-dessus, l'uniformisation de la formation est aussi un facteur d'influence.

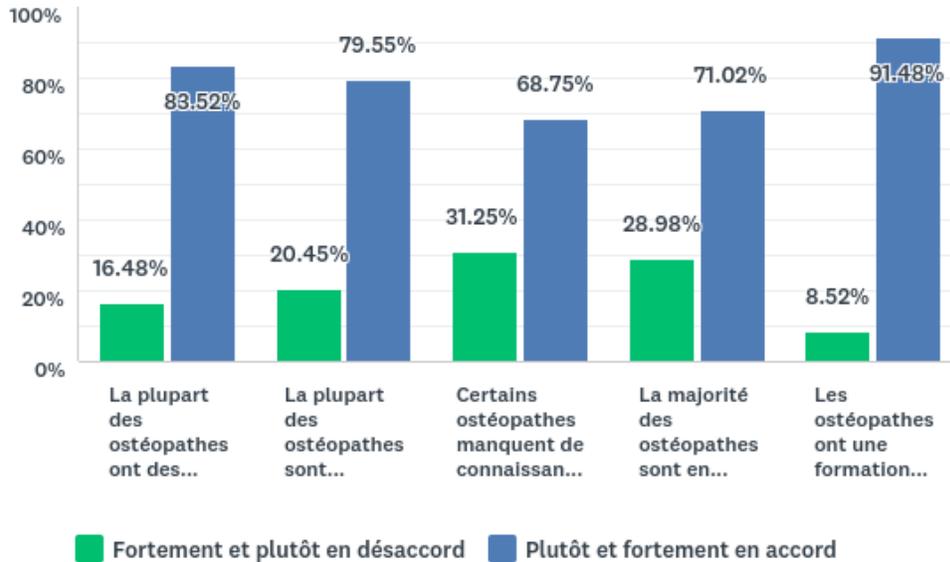
Graphique 12 — Facteurs d'influence pour la création d'un Ordre

	$\Delta R^2$	B	SE B	$\beta$	p <0.05
Modèle	0,37				
Constante		1,07	0,42		*
Frais d'adhésion		0,13	0,07	0,13	(=0,06)
Inspections		-0,21	0,06	-0,24	*
Formation continue		-0,01	0,09	-0,01	
Restriction pratique		0,09	0,05	0,10	
Uniformité formation		0,15	0,07	0,14	*
Crédibilité patient		0,21	0,07	0,25	*
Interprofessionnelle		0,23	0,08	0,22	*

Un autre aspect notable est à souligner : les participants ayant répondu qu'ils étaient d'accord d'avoir des inspections sont significativement plus favorables à la création d'un Ordre. Dans une proportion moins grande, ceux qui trouvent acceptable de payer des frais d'adhésion sont aussi en faveur de l'Ordre.

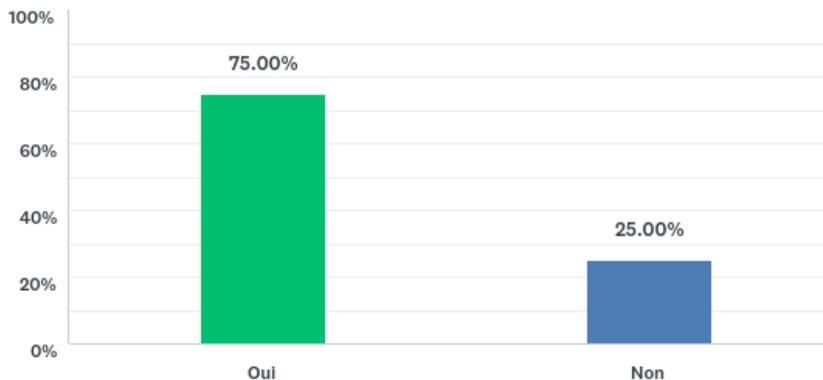
Lors de l'évaluation des pairs, une grande partie des participants pensent qu'ils sont en mesure de reconnaître une urgence médicale (71 %).

Graphique 13 - Quel est votre degré d'accord avec les affirmations suivantes



Lors de la mise en place pour l'Ordre, devraient-ils mettre une clause d'antériorité, plus de cent-trente-deux (132) répondants représentant 75 % du groupe sont en faveur d'une clause d'antériorité.

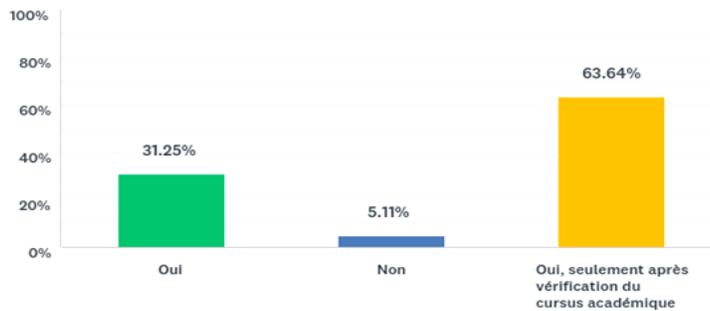
Graphique 14 - Est-ce que les ostéopathes déjà gradués devraient jouir d'une clause d'antériorité



Le statut, étudiant ou DO, ainsi que le nombre d'années d'expérience n'avait pas d'influence significative sur les résultats.

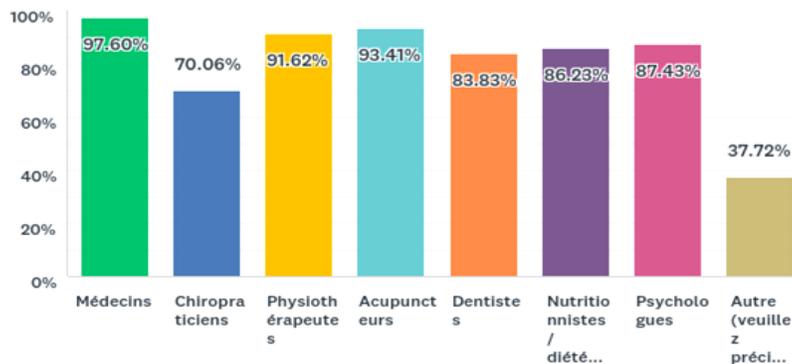
Du fait que les formations ne sont pas standardisées d'une école à l'autre, cent-douze (112) personnes réfèrent à un ostéopathe d'une autre école, mais seulement après vérification du cursus académique.

Graphique 15 — Seriez-vous à l'aise de référer à des ostéopathes d'autres écoles ?



Il y a un intérêt marqué pour la collaboration interprofessionnelle. Plus de 97 % des répondants, soit cent soixante et onze (171) avaient de l'intérêt. Dans les professionnels de la santé reconnus par le ministère, seuls les chiropraticiens jouissaient d'une moins bonne popularité. D'autres professionnels de la santé sans ordre, ont aussi été précisés (leur précision LXXXI)

Graphique 16 — Avec quels professionnels de la santé seriez-vous intéressé à collaborer ?



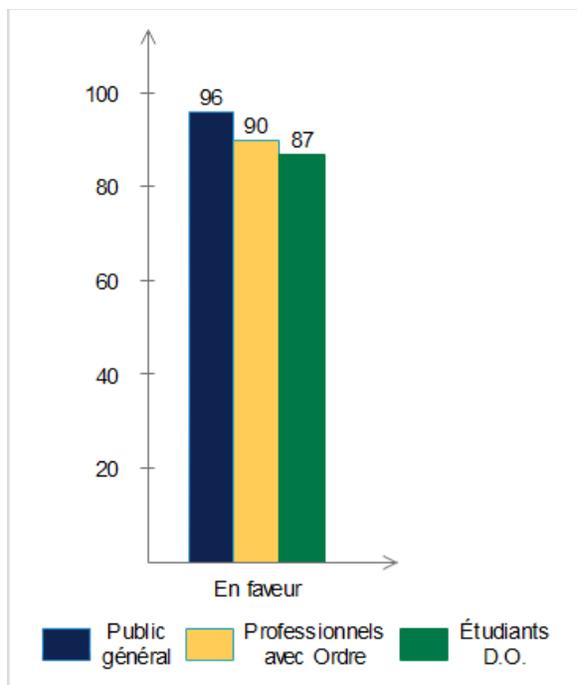
## DISCUSSION

---

### L'hypothèse centrale de l'enquête

L'hypothèse de départ, à savoir s'il devrait y avoir ou non un encadrement de la profession de l'ostéopathie avec un ordre professionnel, s'est avérée confirmée par l'enquête.

La majorité des répondants des trois (3) différents questionnaires étaient très favorables à la création d'un ordre des ostéopathes.



### Hypothèses explicites aux questionnaires

#### Population générale

Pour l'hypothèse concernant la population générale, à savoir si les gens aiment les ostéopathes, celle-ci a également été affirmée. La grande majorité des participants sont très favorables à l'ostéopathie et sont ouverts à référer à leurs parents et amis.

Cependant, il est intéressant de noter que bien que la majorité des répondants ont été très satisfaits, il ne demeure pas moins que 24 % des gens ont été très insatisfaits à leur service chez l'ostéopathe. Puisqu'il y a surtout des gens dans ces deux extrêmes de données, cela démontre que les gens sont soit très satisfaits ou très insatisfaits. Cela pourrait être dû au manque de standardisation de la profession vu que celle-ci n'est pas réglementée ou il est possible que ces personnes soient allées consulter pour un motif de consultation qui ne pouvait être traité en ostéopathie. Peut-être est-ce dû au fait que le champ de pratique des ostéopathes n'est pas clairement défini vu que ce n'est pas une profession reconnue.

Quant aux risques que les ostéopathes pourraient représenter pour le public, une grande différence est à noter entre la réponse de la population générale vis-à-vis celle des professionnels.

Qu'est-ce qui pourrait expliquer une telle différence entre les deux groupes ?

Il est pensable, que la différence peut résulter du fait qu'il y a potentiellement plus de professionnels qui savent que l'ostéopathie n'est pas une profession encadrée par un ordre professionnel contrairement à la population générale. Celle-ci croit en majorité que cette profession est reconnue par le gouvernement du Québec. Dans les résultats du sondage, les commentaires : « c'est une médecine douce », « ils sont plus doux que les chiropraticiens », « ils font de longues études et connaissent très bien le corps humain », revenaient assez souvent chez la population générale.

Puisque la majorité des professionnels dans le sondage étaient des chiropraticiens, il est possible de croire que ceux-ci sont relativement bien informés de la formation ostéopathique, et connaissent donc les lacunes de la profession également.

Les gens qui ont eu davantage de séances d'ostéopathie au cours des douze (12) derniers mois étaient plus enclins à recommander à un ami ou à sa famille. Est-ce possible que la relation de confiance qui s'installe entre un ostéopathe et son client influence favorablement ce dernier ? La personne qui consulte souvent son ostéopathe a probablement de bons résultats et a assurément pleine confiance en lui et à ses traitements. Ainsi, quand un climat de confiance règne, il est plus facile de référer.

D'une autre part, les gens qui ont vu plusieurs ostéopathes étaient moins enclins à référer à un ami ou à la famille.

Une personne qui a vécu de mauvaises expériences de façon répétée et avec peu de résultats à la suite des traitements, celle-ci ne sera pas encline à recommander l'ostéopathie. Premièrement, il faut se demander : pourquoi la personne a-t-elle dû consulter plusieurs ostéopathes. Est-ce dû au fait que le motif de consultation ne pouvait être amélioré avec l'ostéopathie ou qu'elle n'a malencontreusement pas rencontré un ostéopathe qui avait les connaissances requises pour le problème donné ?

Les résultats de l'enquête révèlent aussi que les gens qui croient que l'ostéopathie est une formation reconnue par le gouvernement sont plus favorables à recommander à leurs proches d'aller consulter un ostéopathe. La plupart des formations au niveau des soins de santé sont reconnues par le gouvernement, il semble logique que le gouvernement ait approuvé cette profession. Qui plus est, professionnels de la santé vous suggère d'aller voir un ostéopathe, donc sous ses conditions la population peut facilement croire que la profession est reconnue. Ce qui n'est malheureusement pas le cas encore au Québec, les ostéopathes jouissent seulement d'une acceptabilité sociale.

Il serait intéressant dans une prochaine enquête de mettre en relation les résultats obtenus suite aux traitements par rapport au fait de recommander un ostéopathe. Il y a sûrement un lien entre les deux.

La croyance culturelle peut aussi influencer les résultats. Dans plusieurs pays, l'ostéopathie jouit d'une bonne presse et est officiellement reconnue par les gouvernements. Les gens en provenance de ces pays sont sûrement plus enclins à recommander l'ostéopathie.

La majorité des gens qui ont répondu aux questionnaires ne semble pas avoir été influencée par l'éventuelle création d'un ordre quant à leur propension à recommander l'ostéopathie à leurs proches. Cela peut s'expliquer partiellement du fait qu'une bonne partie des répondants sont des amis, des proches ou des clients des auteurs de cette enquête. Par ce fait, ils ont déjà un parti pris pour l'ostéopathie. Donc, avec ou sans reconnaissance, ils consultent déjà des ostéopathes.

### **Professionnels**

L'hypothèse de base pour ce groupe était de savoir si les professionnels aimeraient collaborer ou non avec les ostéopathes. Il s'avère que 96 % des répondants aiment travailler en collaboration avec d'autres disciplines.

Les résultats du sondage indiquent que la majorité des professionnels croient que les ostéopathes représentent un risque pour le public. L'une des raisons principales est que, selon eux, les ostéopathes ne seraient pas en mesure d'identifier une urgence médicale. La plupart des commentaires dans le sondage pour ceux qui ont répondu que « oui les ostéopathes pouvaient représenter un risque pour le public » pensaient que c'était à cause du manque d'encadrement dû au fait qu'il n'y a pas d'ordre professionnel.

Le seul élément qui diminuait significativement la perception du risque pour le public chez les professionnels est le sentiment de prise en charge. Les autres facteurs tels que le nombre d'années de pratique de l'ostéopathe n'influençaient pas significativement la perception du risque que posent les ostéopathes pour le public.

Ce qui est plutôt intéressant, « la prise en charge » est une expérience plus personnelle que professionnelle et c'est pourtant ce qui influençait majoritairement les professionnels. Cela, pourrait signifier, que les professionnels sont gré que les ostéopathes soient à l'écoute de leurs patients et que le fait d'avoir plus de temps de consultation afin de poser plus de questions permettrait de mieux connaître son patient et d'être plus sécuritaire dans les techniques utilisées.

Finalement, la grande majorité des professionnels ont répondu qu'il serait pertinent de créer un ordre des ostéopathes. Vu cette forte majorité et le faible nombre de répondants relatif, il n'a pas été possible de déterminer de manière statistiquement significative ce qui motivait les professionnels à vouloir la création d'un ordre.

Pourquoi donc les professionnels seraient-ils autant en faveur de la création d'un ordre ? Il est possible de supposer que des professionnels aimeraient travailler en collaboration avec des ostéopathes et plusieurs ordres professionnels leur interdisent de travailler avec des gens n'ayant pas de professions reconnues comme l'ostéopathie. Ce qui est surprenant est que la majorité des répondants étaient des chiropraticiens, qui est la « compétition » la plus directe des ostéopathes avec les physiothérapeutes qui était la deuxième professions la plus représenter dans le sondage et donc certains pourrait ne pas vouloir que ceux-ci aient un ordre, car cela mettrait l'ostéopathie au même pied d'égalité que la chiropractie. Il est pensable que certains professionnels, du fait que les ostéopathes sont très appréciés par la population d'une part et de l'autre qu'ils n'ont pas les obligations découlant d'un ordre, soit de ; payer une cotisation annuelle, être sujets à des inspections, avoir des obligations strictes ou des formations continues annuelles obligatoires peut faire ressentir certaines frustrations.

## **Ostéopathes :**

L'hypothèse de départ pour ce groupe était si les ostéopathes et étudiants en ostéopathie sont en faveur d'un ordre des ostéopathes. L'hypothèse s'est avérée confirmée par une majorité de 87 % des répondants qui sont en faveur de la création d'un ordre.

Un modèle de régressions linéaires démontrait ce qui influence leur opinion. Pour jouir d'une reconnaissance, les gens sont prêts à déboursier. Donc, l'aspect financier n'est pas un facteur qui influence leur décision. La formation continue obligatoire n'a aucun impact sur leur choix. Cela peut être dû au fait que la plupart des associations professionnelles demandent déjà des heures de formation continue annuelle, par le fait même, cela ne crée aucun changement qu'il y ait un ordre ou non.

Plus étonnant encore, le fait d'avoir une restriction dans leur champ de pratique n'influence pas leur choix. À fortiori, la réponse anticipée était que les répondants seraient moins réceptifs de se voir imposer des restrictions. Peut-être que cela dépend des restrictions qui seraient imposées ou devant le fait accompli, ils réaliseront quelles sont les conséquences d'une restriction. Il serait également possible d'émettre l'hypothèse qu'ils seraient prêts à faire des concessions pour avoir une reconnaissance.

L'uniformisation de la formation était un facteur influent pour les répondants voulant avoir un ordre. Depuis quelque temps, des histoires d'écoles d'ostéopathie avec des standards douteux circulent dans les médias [émission « Enquête », diffusée à Radio-Canada, « Le Pharmacien » à Télé-Québec], mélangés à d'autres facteurs comme les enseignements et philosophies propres à chaque école peuvent donner une image négative auprès de la clientèle. Il peut sembler que l'uniformisation de la formation réglerait une partie de ce problème. Augmenter sa crédibilité envers les patients est un autre choix qui a fait

pencher la balance en faveur d'un ordre. Les deux derniers points semblent intimement liés dans le choix des répondants, c'est-à-dire que si la formation est standardisée selon les normes gouvernementales, la crédibilité envers les ostéopathes augmente. Ce choix peut être confirmé par le questionnaire « population générale » qui était plus enclin à référer davantage leurs parents et amis à un ostéopathe quand ils croyaient que la formation était reconnue par le gouvernement.

Le dernier grand facteur est la collaboration interprofessionnelle. Le dernier point est plus difficile à interpréter. La collaboration est déjà possible avec plusieurs médecines douces, alors pourquoi vouloir collaborer à ce point avec les professionnels qui ont un Ordre ? D'ailleurs, dans cette question qui était « des cases à cocher », un champ « autre » a été mis en place au cas où nous aurions oublié une profession officielle. Les réponses obtenues dans le champ « autre » sont toutes des médecines douces (naturopathe, sophrologue, massothérapeute, etc.) avec qui, il est déjà possible de collaborer librement. Avoir un ordre n'aidera pas la collaboration interprofessionnelle avec ceux-ci, ce sera le statu quo. Serait-ce dans le but d'augmenter leur clientèle, d'avoir de la reconnaissance des pairs, de pouvoir échanger de l'information afin d'améliorer la prise en charge du patient ? Il est difficile de se prononcer. Questionner davantage les répondants pour éclaircir ce point aurait été de mise, car les raisons peuvent être très différentes pour chaque individu.

La collaboration interprofessionnelle provoque un engouement chez les ostéopathes. Ils se sont montrés très intéressés à collaborer avec plusieurs professionnels, et ce dans de très fortes proportions, à l'exception des chiropraticiens. Pourquoi une aversion envers une profession en particulier ? La philosophie de l'ostéopathie est de travailler le corps dans son ensemble, alors que la chiropractie est des techniques plus directes.

Également, plusieurs thérapeutes peuvent avoir entendu des histoires parfois négatives sur les traitements de chiropractie de la part de leurs clients ou l'avoir vécu eux-mêmes. Qui plus est, certaines techniques ostéopathiques peuvent fournir la souplesse voulue aux étages vertébraux ciblés, s'ils peuvent avoir le même résultat qu'un chiropraticien avec ces techniques, ils peuvent les percevoir comme des compétiteurs.

Un des résultats les plus surprenants de toute l'enquête est la forte adhésion de la communauté ostéopathique à une clause d'antériorité lors de la création de l'Ordre, spécifiquement venant des étudiants. La plupart des répondants sont en faveur de l'uniformité de la formation, de la même manière qu'ils préfèrent vérifier le cursus académique d'un autre ostéopathe avant de lui référer des gens. Donc, à partir de ces données, nous sommes en mesure de déduire qu'ils sont conscients du manque de formation ou de lacune académique de certaines écoles. Alors, comment expliquer cette incohérence ? Cela peut être dû au fait que chacun croit avoir reçu une formation complète selon ce que le directeur de leur école leur a dit sur leur cursus. Comme ce n'est pas réglementé, il y a une forte compétition entre les écoles et chacune d'elle affirme que son mode de pensée est le meilleur. Pour certains, c'est peut-être le manque de motivation de retourner sur les bancs d'école. Après avoir terminé ses études, ce n'est pas évident d'y retourner pour y apprendre des cours de base pour lesquels l'expérience clinique a peut-être été plus efficace.

## **BIAIS**

---

Il est à noter qu'il y a des biais pouvant expliquer une certaine partie des réponses ou du résultat final.

Le premier biais a été la sélection : l'échantillonnage n'était pas aléatoire et beaucoup de répondants étaient des personnes connues par les auteurs. Il est possible de croire que ceux qui ont pris le temps de répondre à un questionnaire sur l'ostéopathie étaient peut-être plus intéressés par l'ostéopathie ou par la santé en général.

Ensuite, le mode de diffusion. L'enquête a été créée en ligne sur la plateforme « Survey Monkey », il n'y a jamais eu de version papier. Ainsi peut-être que le nombre de gens rejoint était moins grand, et cela sans compter que plusieurs personnes n'aiment pas indiquer des renseignements personnels en ligne.

Malgré tous les efforts déployés pour rejoindre le maximum de professionnel possible, le nombre de répondants est très faible et certaines professions sont beaucoup plus représentées que d'autres. Nous estimons que cela peut avoir aussi affecté les résultats.

Pour les étudiants en ostéopathie et les ostéopathes, la plupart venaient des écoles les plus impliquées au niveau de la reconnaissance de l'ostéopathie, donc il est certain que les étudiants ayant choisi ces écoles sont probablement plus favorables également à l'encadrement des ostéopathes par un Ordre professionnel.

Également dans le questionnaire pour la population générale, il y a plusieurs questions qui font référence à un ordre, en aucun cas l'explication de ce qu'est un ordre apparaît dans le questionnaire. Il semble plausible que les gens ont répondu sans avoir toutes les informations nécessaires. De même, la question qui demandait : « Pensez-vous qu'il serait pertinent que le gouvernement du Québec crée un ordre des ostéopathes afin de standardiser cette profession ? », puisqu'il n'était pas possible de définir exactement ce qu'est un ordre professionnel dans le sondage, il a été décidé d'ajouter « standardiser la profession ». Cela aurait pu inciter les gens à dire oui pour la simple et unique raison que cela semble être logique de vouloir standardiser une profession.

Pareillement, dans le sondage après des étudiants et DO, une question fait référence à une possible cause d'antériorité communément appelée « clause grand-père », aucune explication étaient disponible dans le questionnaire sur la définition et l'implication d'une telle clause. Ainsi, certains répondants n'ont peut-être pas choisi leur réponse en toute connaissance de cause.

Durant l'analyse des résultats, des erreurs de formulation de phrase ont été constatées dans deux (2) questions. Par le fait même, il devenait impossible de fournir une réponse fiable puisque la réponse dépendait de comment, le répondant interprétait la question. Ces questions n'ont pas fait l'objet de l'analyse due à leur manque de fiabilité.

Pour faciliter une prochaine enquête et obtenir plus facilement la coopération des Ordres professionnels, des associations et autres organismes pouvant promouvoir le sondage auprès de leur membre, l'obtention d'un certificat éthique est fortement recommandée.

## CONCLUSION

---

En terminant, selon l'analyse et la compilation des différents questionnaires, la population québécoise incluant les professionnels, les étudiants et les DO sont en très forte majorité en accord avec la création d'un Ordre pour ostéopathe.

En surcroît, les résultats démontrent un intérêt pour la collaboration interprofessionnelle dans le but de mieux soigner la population.

Il est certain que ces conclusions sont tirées à partir des réponses obtenues. Pour représenter vraiment la population québécoise au grand complet, un plus grand nombre de répondants seraient nécessaires. Également, d'autres modes de diffusion devraient être utilisés pour joindre le plus de gens possible.

Comme mentionné par l'Honorable juge Denis Lavergne dans la cause Collège des médecins du Québec contre Collège d'études en ostéopathie inc.

« [258] Inévitablement, ce vide juridique confine les praticiens de l'ostéopathie dans une impasse parce qu'ils se trouvent dans une situation récurrente de contrevenir à la Loi. Seule une intervention du législateur peut y remédier. »

Semblablement, l'Honorable juge Daniel Dortelus dans la cause Johanne Beauchesne contre Académie Sutherland d'ostéopathie du Québec :

« [57] Il appartient aux décideurs au niveau législatif au Québec de trouver des solutions, qui pourtant existent ailleurs au Canada et dans d'autres pays, afin d'encadrer la formation et la pratique en ostéopathie (Ostéopathie dans le monde<sup>1</sup>). »

À la lumière de cette enquête, il serait dans l'intérêt national de légiférer et d'octroyer un ordre aux ostéopathes. Cette légiférations permettrait de protéger la population contre les abus et incompétences de l'ostéopathe, elle légaliserait aussi la collaboration interprofessionnelle avec les professionnels régit par un Ordre. Finalement, elle permettrait aux ostéopathes de travailler en toute légalité et de pratiquer une profession qui serait reconnue.

## RÉFÉRENCES/BIBLIOGRAPHIE

---

1. Collège d'Études Ostéopathiques de Montréal. Définition de l'ostéopathie. Repéré à <http://www.osteopathie-canada.ca/Osteopathie/index.html>
2. Fédération Canadienne des Ostéopathes. (2013). Qu'est-ce que l'ostéopathie. Repéré à <https://www.osteopathy.ca/fr/what-is-osteopathy/>
3. Conseil interprofessionnel du Québec. (2014). Fonctionnement d'un ordre professionnel. Repéré à <https://professions-quebec.org/les-ordres-professionnels/les-professions-reglementees/fonctionnement-dun-ordre-professionnel/>
4. Le Groupe de travail pour la création de l'Ordre professionnel des ostéopathes du Québec. (2017). Démarche de création d'un ordre professionnel en ostéopathie. Repéré à [https://gallery.mailchimp.com/b76e02b225a14b09730817a47/files/ae33efa-86d3-4774-870d-a3b7bcc0bc7a/Document\\_d\\_information\\_ost%C3%A9o\\_VF.pdf](https://gallery.mailchimp.com/b76e02b225a14b09730817a47/files/ae33efa-86d3-4774-870d-a3b7bcc0bc7a/Document_d_information_ost%C3%A9o_VF.pdf)
5. Office des professions du Québec. (2010). La mise en place d'un ordre professionnel — Document d'information. Repéré à [https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Systeme\\_professionnel/Mise\\_en\\_place\\_d\\_un\\_ordre-Document\\_info.pdf](https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Systeme_professionnel/Mise_en_place_d_un_ordre-Document_info.pdf)
6. Office des professions du Québec. (2019). Ordres professionnels. Repéré à <https://www.opq.gouv.qc.ca/ordres-professionnels/>

7. Publications Québec. (2019). Code des professions. Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-26>

## **TABLE DES MATIÈRES ANNEXE**

---

Page Facebook où l'annonce était publiée .....	II
Courriel de demande de collaboration aux écoles d'ostéopathie .....	IV
Courriel de publication et demande de collaboration aux Ordres professionnels .....	VIII
Rapport statistique de M. Karym Bouyad-Gervais .....	XIII
Réponses du questionnaire – Population générale .....	XXVII
Réponses du questionnaire – Professionnels avec Ordre .....	LV
Réponses du questionnaire — Étudiants en ostéopathie et DO .....	LXXXI
Résumé .....	CXIII

ANNEXE

**Page Facebook où l'annonce était publiée**

- ✓ Spotted St-Calixte
- ✓ Spotted Chetsey
- ✓ Spotted Mascouche
- ✓ Spotted Gatineau
- ✓ Spotted Québec
- ✓ Spotted Ste-Julienne
- ✓ Spotted Hochelaga-Maisonneuve
- ✓ Spotted Le plateau
- ✓ Spotted Terrebonne
- ✓ Spotted St-Esprit
- ✓ Spotted Montréal
- ✓ Spotted Chomedey
- ✓ Spotted Pont Viau
- ✓ Santé nutrition
- ✓ Domaine colibri

ANNEXE

**Courriel de demande de collaboration aux écoles d'ostéopathie**

Bonjour,

Nous sommes deux étudiants de l'école ENOSI (école d'ostéopathie) à la rédaction de notre mémoire final :

**« Enquête au sujet de l'Ordre ostéopathique et à la collaboration interprofessionnelle ».**

Le but de notre mémoire est de dresser l'opinion des gens, des ostéopathes et des professionnels sur la profession ainsi que la collaboration interprofessionnelle.

Pour ce faire, nous avons créé trois questionnaires différents pour sonder chacun de ces auditoires.

Nous avons besoin de votre aide afin de collecter le maximum de données ! Nous aimerions avoir le plus de diversité possible dans nos répondants, avoir l'opinion de plusieurs ostéopathes et étudiants provenant d'écoles différentes avec des mentalités et des approches différentes.

Nous apprécierions si vous pouviez diffuser notre sondage auprès de votre personnel et de vos étudiants afin de collecter des données et ainsi avoir une représentation de votre école dans nos statistiques.

En répondant à notre questionnaire, vous nous permettrez d'évaluer la situation de l'ostéopathie au Québec.

Merci à l'avance de votre collaboration



Choisissez le sondage selon votre profil :



**Ostéopathes et étudiants en ostéopathie :**

<https://fr.surveymonkey.com/r/osteopathe-et-etudiant>



**Population générale :**

<https://fr.surveymonkey.com/r/public-general>



**professionnels faisant partie d'un ordre professionnel :**

<https://fr.surveymonkey.com/r/professionnel-avec-ordre>

Nous vous remercions à l'avance de votre participation

Johanne Beauchesne

Vincent Paradis

Pour toutes questions, vous pouvez nous joindre ;

[johannebeauchesne@gmail.com](mailto:johannebeauchesne@gmail.com)

---

Liste des écoles contactées ;

AOM/AOMTL/Académie d'Ostéopathie de Montréal

CEO/Collège d'Études Ostéopathiques

EPOQ/École professionnelle ostéopathie Québec

ENOSI

HESTM /Hautes Études Spécialisées en Thérapie Manuelle S.E.N.C.

IEOQ — Institut d'Enseignement de l'Ostéopathie du Québec

COQ/Centre ostéopathique du Québec

Collège d'Ostéopathie de Sherbrooke

CEO/Collège d'Études Ostéopathiques Halifax

CEOQ/Collège d'Études Ostéopathiques de Québec

EESOC/Établissement d'Enseignement Supérieur Ostéopathie du Canada

ANNEXE

**Courriel de publication et demande de collaboration aux Ordres  
professionnels**

Liste d'envoi

Bonjour,

Nous sommes deux finissants de l'école ENOSI (école d'ostéopathie) à la rédaction de notre mémoire final :

**« Enquête au sujet de l'Ordre ostéopathique et à la collaboration interprofessionnelle ».**

Le but de notre mémoire est de dresser l'opinion des gens, des ostéopathes et des professionnels sur la profession ainsi que la collaboration interprofessionnelle.

Pour ce faire nous avons créé trois questionnaires différents pour sonder chacun de ces auditoires.

Nous avons besoin de votre aide afin de collecter le maximum de données! Nous aimerions avoir le plus de diversité possible dans nos répondants, avoir l'opinion de plusieurs professionnels de la santé.

Nous apprécierions si vous pouviez diffuser notre sondage auprès de vos membres afin de collecter des données et ainsi avoir une représentation significative de votre profession dans nos statistiques.

En répondant à notre questionnaire, vous nous permettrez d'évaluer la situation de l'ostéopathie au Québec.

Merci à l'avance de votre collaboration



Choisissez le sondage selon votre profil :



**Professionnels faisant partie d'un ordre professionnel :**

<https://fr.surveymonkey.com/r/professionnel-avec-ordre>



**Population générale :**

<https://fr.surveymonkey.com/r/public-general>

Nous vous remercions à l'avance de votre participation

Johanne Beauchesne

Vincent Paradis

Pour toutes questions, vous pouvez nous joindre ;

[johannebeauchesne@gmail.com](mailto:johannebeauchesne@gmail.com)

Liste de diffusion

Acupuncteurs ; [info@o-a-q.org](mailto:info@o-a-q.org),

Audioprothésistes ; [oaq@ordreaudio.qc.ca](mailto:oaq@ordreaudio.qc.ca),

Chiropraticiens ; [info@ordredeschiropraticiens.qc.ca](mailto:info@ordredeschiropraticiens.qc.ca)

Conseil interprofessionnel du Québec (regroupement des ordres professionnels); [courrier@professions-quebec.org](mailto:courrier@professions-quebec.org)

Dentistes ; [dirgen@odq.qc.ca](mailto:dirgen@odq.qc.ca)

Denturologistes ; [info@odq.com](mailto:info@odq.com)

Diététistes ; [opdq@opdq.org](mailto:opdq@opdq.org)

Ergothérapeutes ; [ergo@oeq.org](mailto:ergo@oeq.org)

Hygiénistes ; [info@ohdq.com](mailto:info@ohdq.com)

Infirmières et infirmier ; [inf@oiiq.org](mailto:inf@oiiq.org)

Infirmières et infirmiers auxiliaires ; [oiaq@oiaq.org](mailto:oiaq@oiaq.org)

Inhalothérapeutes ; [info@opiq.qc.ca](mailto:info@opiq.qc.ca)

Médecins ; [info@cmq.org](mailto:info@cmq.org)

Médecins vétérinaires ; [omvq@omvq.qc.ca](mailto:omvq@omvq.qc.ca)

Opticiens d'ordonnances ; [ordre@opticien.qc.ca](mailto:ordre@opticien.qc.ca)

Optométristes ; [mooq@ooq.org](mailto:mooq@ooq.org)

Orthophonistes et audiologistes ; [info@ooaq.qc.ca](mailto:info@ooaq.qc.ca)

Pharmaciens ; [ordrepharm@opq.org](mailto:ordrepharm@opq.org)

Physiothérapeutes ; [physio@oppq.qc.ca](mailto:physio@oppq.qc.ca)

Podiatres ; [podiatres@ordredespodiatres.qc.ca](mailto:podiatres@ordredespodiatres.qc.ca)

Psychologues ; [info@ordrepsy.qc.ca](mailto:info@ordrepsy.qc.ca)

Sages-femmes ; [info@osfq.org](mailto:info@osfq.org)

Techniciens et techniciennes dentaires ; [info@ottdq.com](mailto:info@ottdq.com)

Technologistes médicaux ; [info@optmq.org](mailto:info@optmq.org)

Technologistes médicaux ; [info@otimroepmq.ca](mailto:info@otimroepmq.ca)

Travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux ;  
[info.general@otstcfq.org](mailto:info.general@otstcfq.org)

ANNEXE

**Rapport statistique de M. Karym Bouyad-Gervais**

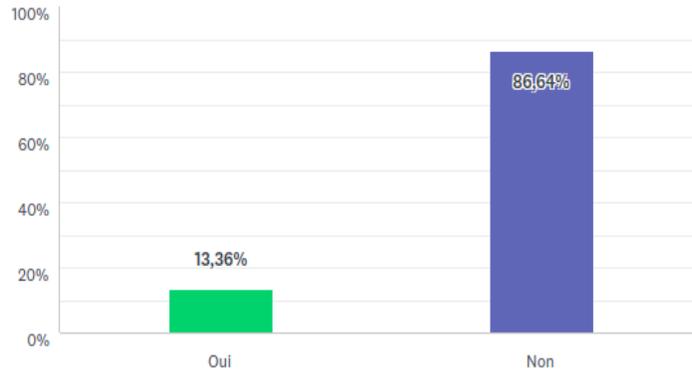
## **Méthodologie**

Des modèles de régressions linéaire ou logistique ont été utilisés pour prédire la réponse des participants. La propension de la population à recommander l'ostéopathie à des parents ou amis avec et sans ordre a été faite en utilisant un test de chi-carré.

## Population

D'après vous, est-ce que les ostéopathes peuvent représenter un risque pour le public?

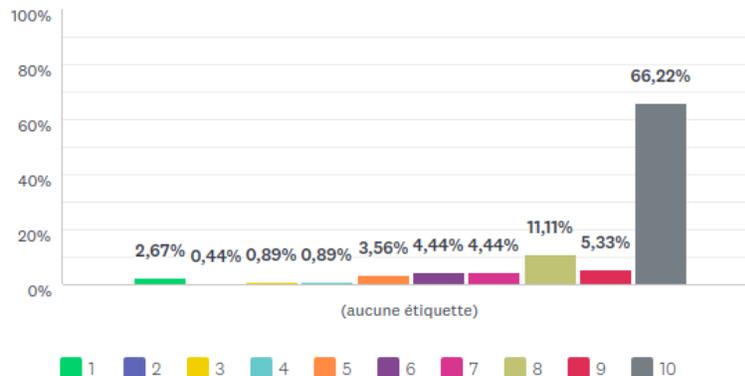
Answered: 232 Skipped: 12



La grande majorité des répondants de la population générale ont affirmé que les ostéopathes ne représentent pas un danger pour le public. Il n'y avait pas de liens significatifs entre les visites chez un ou des ostéopathes et la perception de la population sur le risque que posent les ostéopathes pour le public.

Quelle est la probabilité que vous recommandiez un ostéopathe à un ami/collègue/membre de famille ?

Answered: 225 Skipped: 19



D'ailleurs, la majorité des répondants étaient des promoteurs de l'ostéopathie et ouverts à la recommander à parents ou amis.

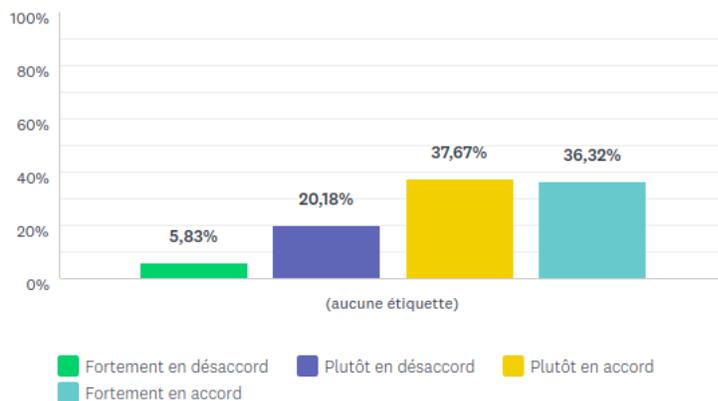
Un modèle de régression linéaire significatif et faible nous éclaire sur leurs motivations à recommander à un ami ou parent.

	$\Delta R^2$	B	SE B	$\beta$	p <0.05
<b>Modèle</b>	0,15				
<b>Constante</b>		7,78	0,35		*
<b>Consultations</b>		0,7	0,14	0,42	*
<b>Ostéopathes</b>		-0,30	0,18	-0,14	(=0,09)
<b>Formation</b>		0,53	1,71	0,02	
<b>Formation reconnue</b>		0,58	0,28	0,16	*

L'inclinaison des participants à recommander des ostéopathes à un ami ou à la famille était principalement influencée de manière positive par le nombre de visites au courant des douze derniers mois. De plus, plus les répondants étaient enclins à répondre que les ostéopathes avaient une formation reconnue par le gouvernement, plus ils étaient enclins à recommander l'ostéopathie à leurs proches. Même s'il n'y avait pas d'influence significative sur le modèle, les participants ayant consulté moins d'ostéopathes avaient tendance à recommander davantage l'ostéopathie à leurs proches. Il est intéressant de noter qu'il n'y avait pas d'influence de leurs perceptions sur la formation de base et leurs recommandations à leurs proches.

Quel est votre degré d'accord avec l'énoncé suivant: Advenant la création d'un Ordre pour les ostéopathes, je serais davantage enclin à référer ma famille et/ou ami(e)s proches à consulter un ostéopathe?

Answered: 223 Skipped: 21

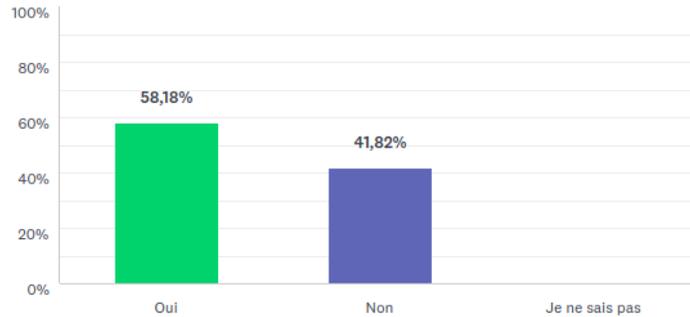


De manière intéressante, il n'y avait pas d'influence significative de la création d'un ordre sur la propension à recommander l'ostéopathie à ses proches  $\chi^2 (2, N=220) = 0,01, p>0,05$ .

## Professionnels

D'après vous, est-ce que les ostéopathes peuvent représenter un risque pour le public?

Answered: 110 Skipped: 7



Les professionnels étaient divisés quant au risque que pouvaient représenter les ostéopathes pour le public. Une majorité a répondu que les ostéopathes représentaient un risque pour le public.

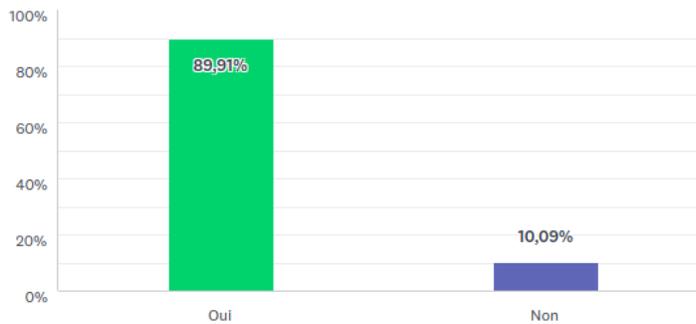
Un modèle de régression linéaire statistiquement significatif, mais faiblement prédictif nous indique ce qui influence cette perception du risque par les professionnels.

	$\Delta R^2$	B	SE B	$\beta$	p <0.05
<b>Modèle</b>	0,09				
<b>Constante</b>		1,19	0,34		*
<b>Années de pratique</b>		-0,01	0,04	-0,01	
<b>Professionnalisme</b>		0,13	0,12	0,22	
<b>Résultats significatifs</b>		-0,02	0,10	-0,03	
<b>Prise en charge</b>		-0,25	0,11	-0,47	*
<b>Approche globale</b>		-0,06	0,11	-0,08	

Le modèle nous apprend que le seul facteur qui diminue significativement la perception du risque pour le public chez les professionnels est le sentiment de prise en charge. Les autres facteurs tels que les années de pratique n'influençaient pas significativement la perception du risque que posent les ostéopathes pour le public.

Croyez-vous qu'il serait pertinent que le gouvernement du Québec crée l'Ordre des ostéopathes?

Answered: 109 Skipped: 8

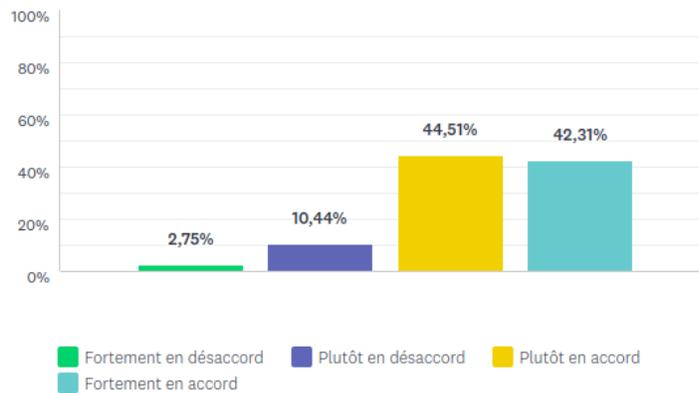


La grande majorité des professionnels ont répondu qu'il serait pertinent de créer un ordre des ostéopathes. Vu cette écrasante majorité et le faible nombre de répondants relatif, il n'a pas été possible de déterminer statistiquement à partir des réponses ce qui motivait les professionnels à répondre par la positive.

## Étudiants et DO

Quel est votre opinion à propos de la création d'un ordre professionnel pour encadrer la profession d'ostéopathe?

Answered: 182 Skipped: 5



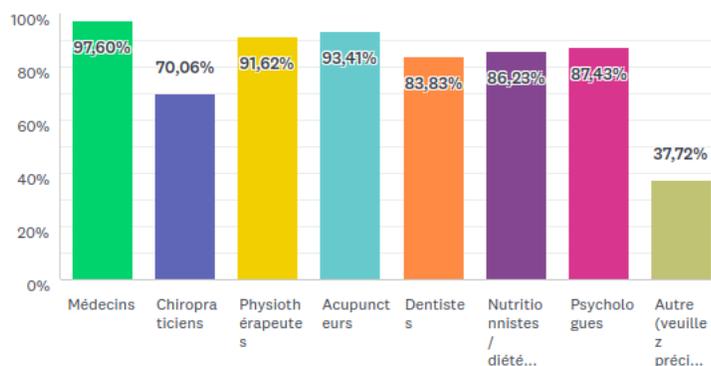
Les étudiants et DO sont en très forte majorité favorable à la création d'un ordre professionnel. Un modèle de régression linéaire nous apprend un peu plus sur ce qui influence l'opinion sur la création d'un ordre.

	$\Delta R^2$	B	SE B	$\beta$	p < 0.05
<b>Modèle</b>	0,37				
<b>Constante</b>		1,07	0,42		*
<b>Frais d'adhésion</b>		0,13	0,07	0,13	(=0,06)
<b>Inspections</b>		-0,21	0,06	-0,24	*
<b>Formation continue</b>		-0,01	0,09	-0,01	
<b>Restriction pratique</b>		0,09	0,05	0,10	
<b>Uniformité formation</b>		0,15	0,07	0,14	*
<b>Crédibilité patient</b>		0,21	0,07	0,25	*
<b>Interprofessionnelle</b>		0,23	0,08	0,22	*

Le modèle permet de prédire de manière modérée et significative l'opinion sur la création d'un ordre à partir de l'opinion générale des répondants sur les points saillants d'un ordre. Les participants qui ont répondu qu'ils trouveraient que la création d'un ordre augmenterait leur crédibilité face à leur patient leur permettront de collaborer plus facilement avec d'autres professionnelles et d'uniformiser la formation était significativement plus susceptible d'être favorable à création d'un ordre. De plus, les participants ayant répondu qu'ils n'avaient pas de problème à être inspectés étaient aussi significativement plus enclins à être favorables à la création d'un ordre. Il est intéressant de noter que les répondants qui trouvaient acceptable de payer des frais d'adhésion avaient tendance à être plus favorables à la création d'un ordre.

Avec quels professionnels de la santé seriez-vous intéressé à collaborer?  
Cochez toutes les cases applicables.

Answered: 167 Skipped: 20

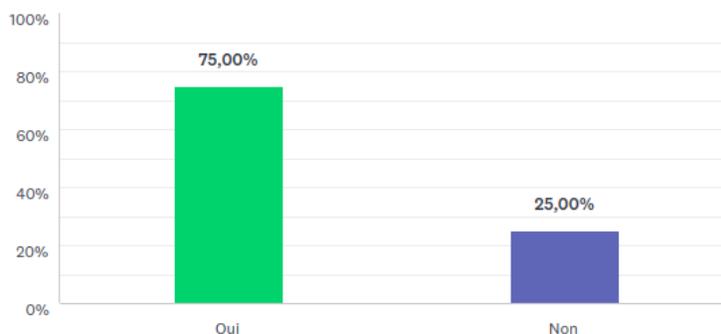


Il est intéressant de noter que les répondants voulaient collaborer dans la même mesure avec l'ensemble de professionnels de la santé, sauf les chiropraticiens.

Il est à noter que l'opinion des participants sur les ostéopathes n'avait aucune valeur prédictive significative sur l'opinion de la création d'un ordre et a donc été exclu du modèle. Similairement, l'opinion des participants sur les ostéopathes n'avait pas d'influence significative sur leur désir de recommander leurs patients à d'autres ostéopathes.

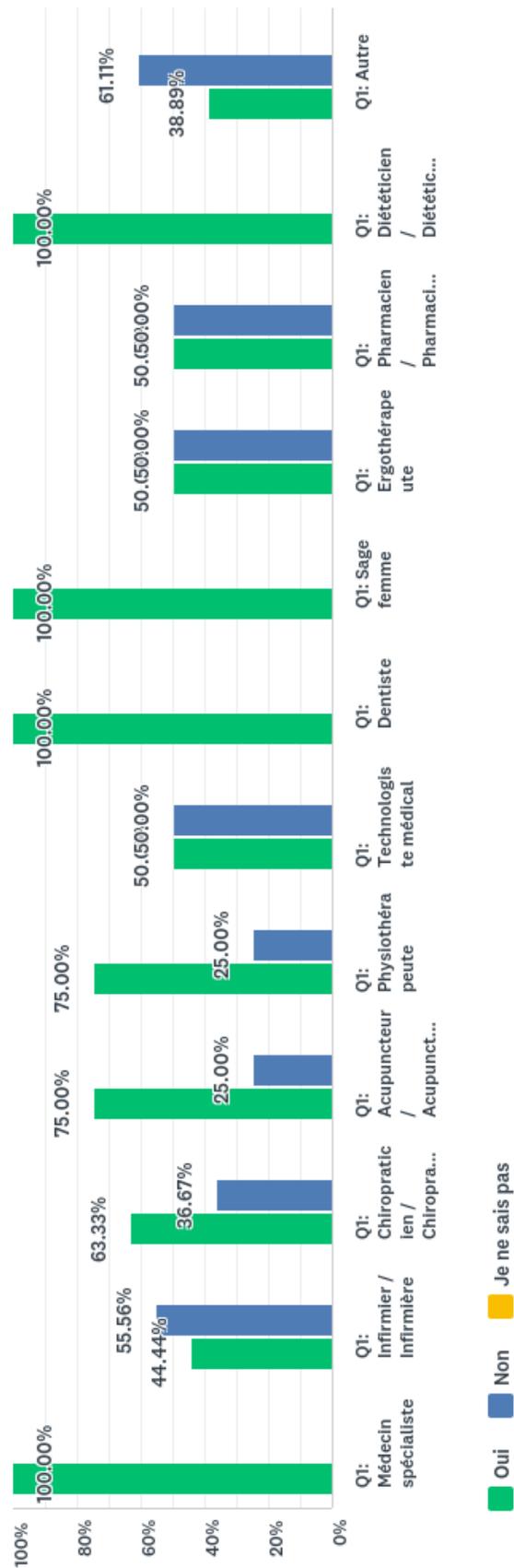
Est-ce que les ostéopathes déjà gradués devraient jouir d'une clause d'antériorité (clause grand-père)?

Answered: 176 Skipped: 11



La majorité des répondants ont affirmé qu'ils étaient en accord avec une clause grand-père. De manière intéressante, le statut (étudiants ou DO) et le nombre d'années d'expérience n'influençaient pas significativement l'opinion des répondants sur la clause grand-père.

Annexe A – La perception du risque ostéopathique par les différents professionnels de la santé



	OUI	NON	JE NE SAIS PAS	TOTAL
Q1: Médecin spécialiste	100,00% 4	0,00% 0	0,00% 0	3,64% 4
Q1: Infirmier / Infirmière	44,44% 4	55,56% 5	0,00% 0	8,18% 9
Q1: Chiropraticien / Chiropraticienne	63,33% 19	36,67% 11	0,00% 0	27,27% 30
Q1: Acupuncteur / Acupuntrice	75,00% 3	25,00% 1	0,00% 0	3,64% 4
Q1: Physiothérapeute	75,00% 6	25,00% 2	0,00% 0	7,27% 8
Q1: Technologiste médical	50,00% 14	50,00% 14	0,00% 0	25,45% 28
Q1: Dentiste	100,00% 3	0,00% 0	0,00% 0	2,73% 3
Q1: Sage femme	100,00% 1	0,00% 0	0,00% 0	0,91% 1
Q1: Ergothérapeute	50,00% 1	50,00% 1	0,00% 0	1,82% 2
Q1: Pharmacien / Pharmacienne	50,00% 1	50,00% 1	0,00% 0	1,82% 2
Q1: Diététicien / Diététicienne	100,00% 1	0,00% 0	0,00% 0	0,91% 1
Q1: Autre	38,89% 7	61,11% 11	0,00% 0	16,36% 18

Annexe B — Facteurs dans les modèles :

<b>Population</b>	
<b>Consultations</b>	Au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous consulté un ostéopathe ?
<b>Ostéopathes</b>	Combien d'ostéopathes différents avez-vous consultés ?
<b>Formation</b>	Croyez-vous que les ostéopathes ont tous la même formation de base?Selon vous est-ce que les ostéopathes ont une formation reconnue par le gouvernement du Québec ?
<b>Professionnels</b>	
<b>Formation reconnue</b>	Selon vous est-ce que les ostéopathes ont une formation reconnue par le gouvernement du Québec ?
<b>Années de pratique</b>	Nombre d'années de pratique
<b>Professionalisme</b>	Je juge que le ou les ostéopathe(s) on (t) un bon niveau de professionalisme
<b>Résultats significatifs</b>	J'ai obtenu des résultats significatifs
<b>Prise en charge</b>	Je me suis senti bien pris en charge
<b>Approche globale</b>	J'aime l'approche globale qui permet de trouver la source de mes problèmes

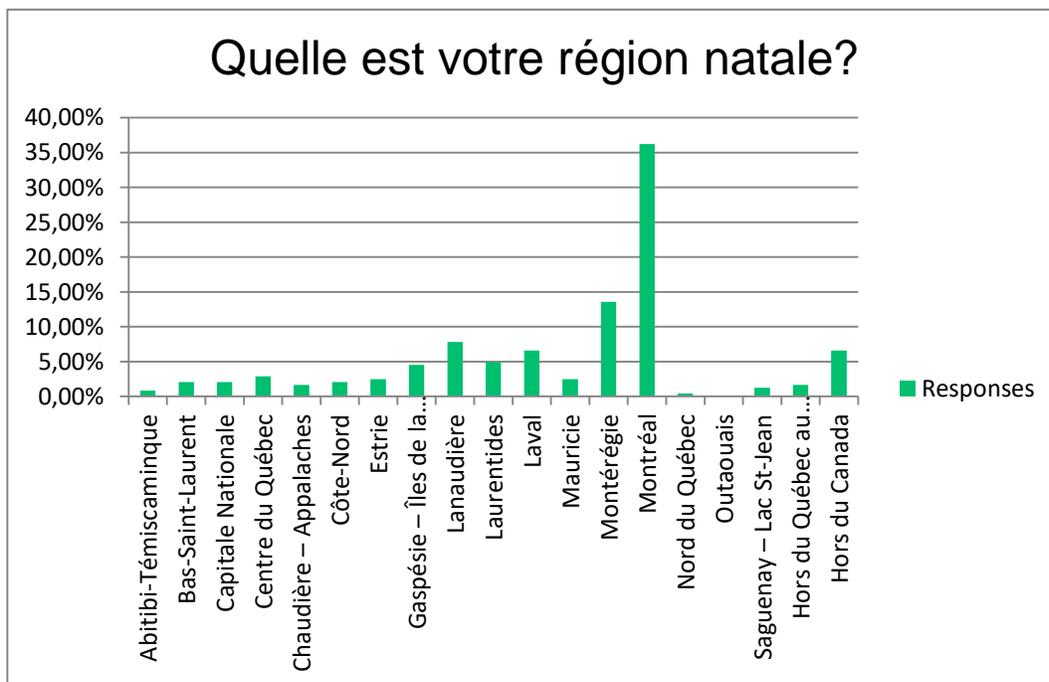
<b>Étudiants et DO</b>	
<b>Frais d'adhésion</b>	Je trouve acceptable de payer des frais d'adhésion pour un ordre
<b>Inspections</b>	Je ne souhaite pas me faire inspecter
<b>Formation continue</b>	Les formations continues obligatoires sont une perte de temps
<b>Restriction pratique</b>	Je ne souhaite pas avoir de restriction de mon champ de pratique
<b>Uniformité formation</b>	L'uniformité de la formation ostéopathique est nécessaire
<b>Crédibilité patient</b>	Un ordre augmentera ma crédibilité face aux patients
<b>Interprofessionnelle</b>	Un ordre me permettra de plus facilement collaborer avec d'autres professionnels

ANNEXE

**Réponses du questionnaire — Population générale**

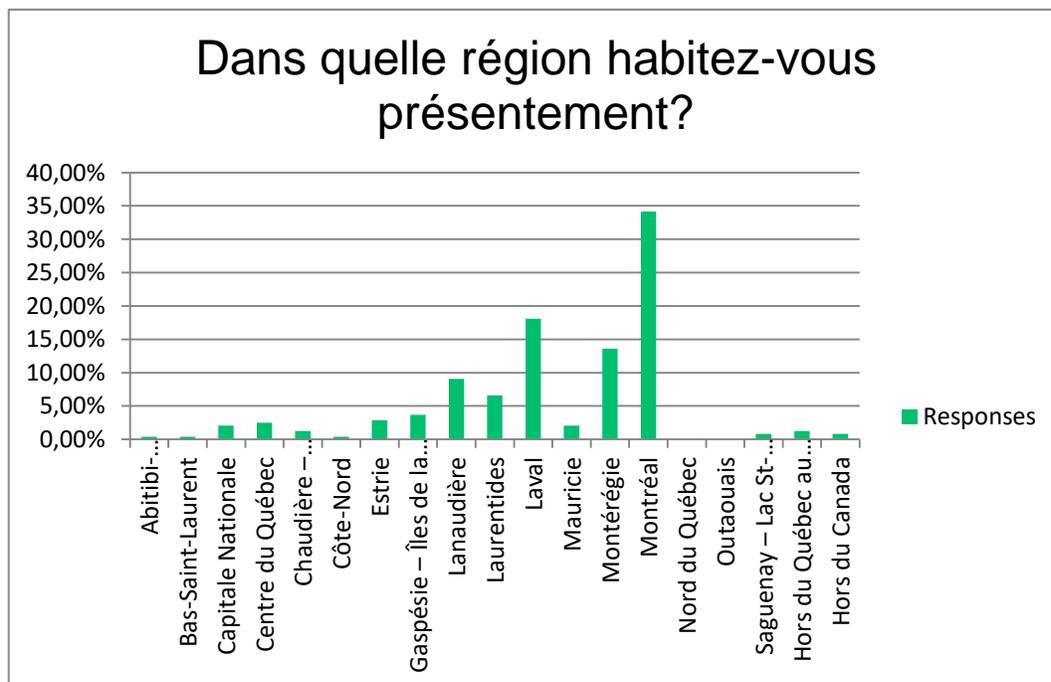
## Quelle est votre région natale ?

Choix de réponses	Réponses	
Abitibi-Témiscaminque	0,82 %	2
Bas-Saint-Laurent	2,06 %	5
Capitale nationale	2,06 %	5
Centre-du-Québec	2,88 %	7
Chaudière — Appalaches	1,65 %	4
Côte-Nord	2,06 %	5
Estrie	2,47 %	6
Gaspésie — Îles de la Madeleine	4,53 %	11
Lanaudière	7,82 %	19
Laurentides	4,94 %	12
Laval	6,58 %	16
Mauricie	2,47 %	6
Montréal	13,58 %	33
Montréal	36,21 %	88
Nord du Québec	0,41 %	1
Outaouais	0,00 %	0
Saguenay — Lac-Saint-Jean	1,23 %	3
Hors du Québec au Canada	1,65 %	4
Hors du Canada	6,58 %	16
	<b>Réponses</b>	<b>243</b>



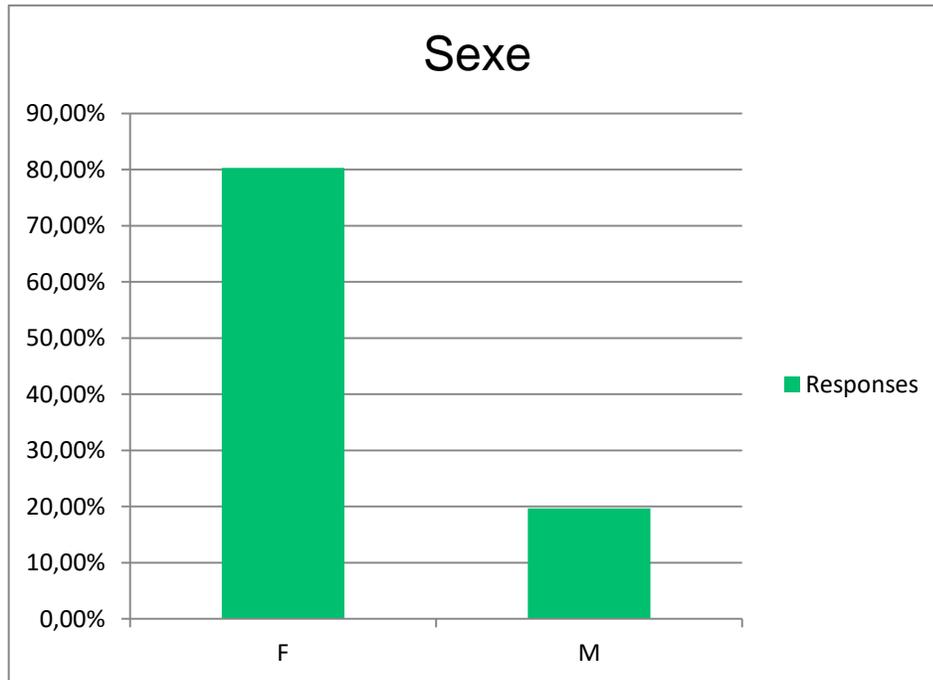
### Dans quelle région habitez-vous présentement ?

Choix de réponses	Réponses	
Abitibi-Témiscaminque	0,41 %	1
Bas-Saint-Laurent	0,41 %	1
Capitale nationale	2,06 %	5
Centre-du-Québec	2,47 %	6
Chaudière — Appalaches	1,23 %	3
Côte-Nord	0,41 %	1
Estrie	2,88 %	7
Gaspésie — Îles de la Madeleine	3,70 %	9
Lanaudière	9,05 %	22
Laurentides	6,58 %	16
Laval	18,11 %	44
Mauricie	2,06 %	5
Montérégie	13,58 %	33
Montréal	34,16 %	83
Nord du Québec	0,00 %	0
Outaouais	0,00 %	0
Saguenay — Lac-Saint-Jean	0,82 %	2
Hors du Québec au Canada	1,23 %	3
Hors du Canada	0,82 %	2
	<b>Réponses</b>	<b>243</b>



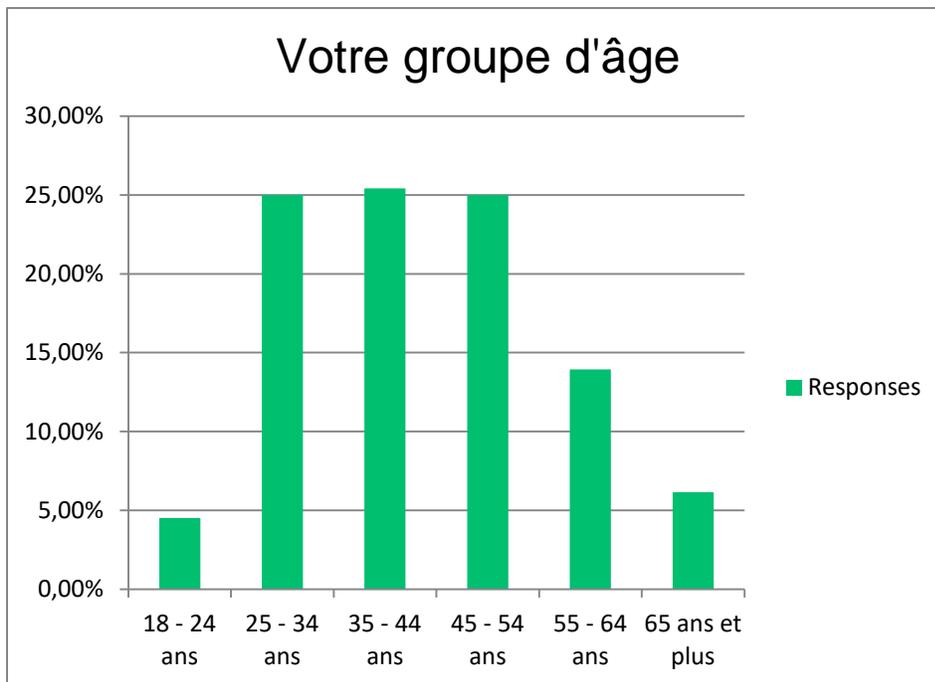
## Sexe

Choix de réponses		Réponses
F	80,33 %	196
M	19,67 %	48
	<b>Réponses</b>	<b>244</b>



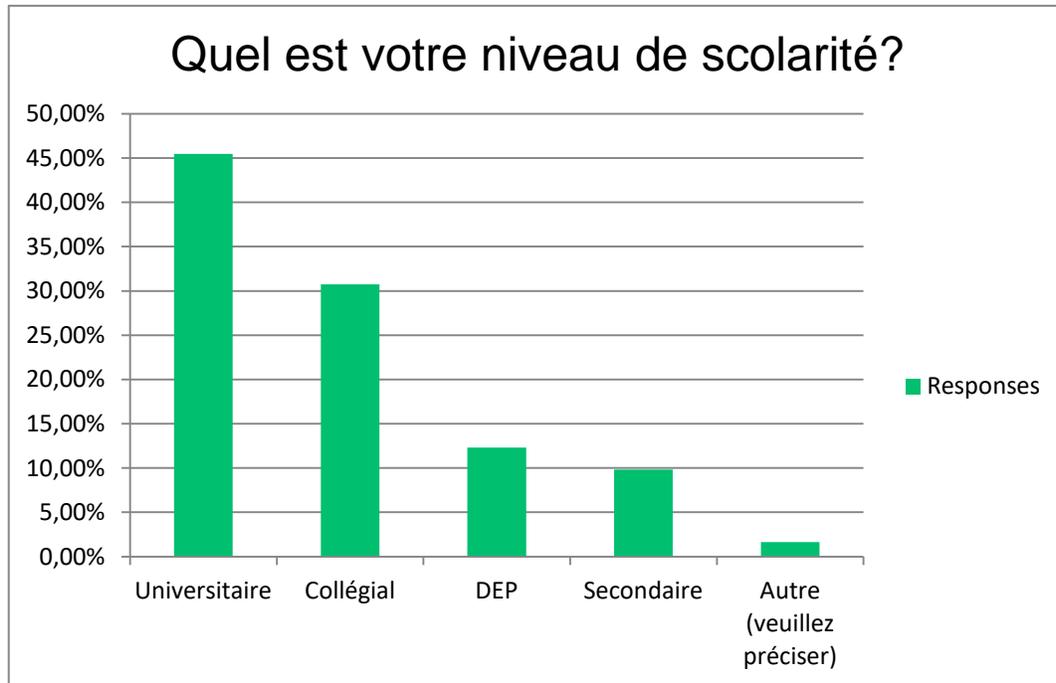
### Votre groupe d'âge

Choix de réponses	Réponse	
18 - 24 ans	4,51 %	11
25 - 34 ans	25,00 %	61
35 - 44 ans	25,41 %	62
45 - 54 ans	25,00 %	61
55 - 64 ans	13,93 %	34
65 ans et plus	6,15 %	15
	<b>Réponses</b>	<b>244</b>



### Quel est votre niveau de scolarité ?

Choix de réponses	Réponses	
Universitaire	45,49 %	111
Collégial	30,74 %	75
DEP	12,30 %	30
Secondaire	9,84 %	24
Autre (veuillez préciser)	1,64 %	4
	<b>Réponses</b>	<b>244</b>

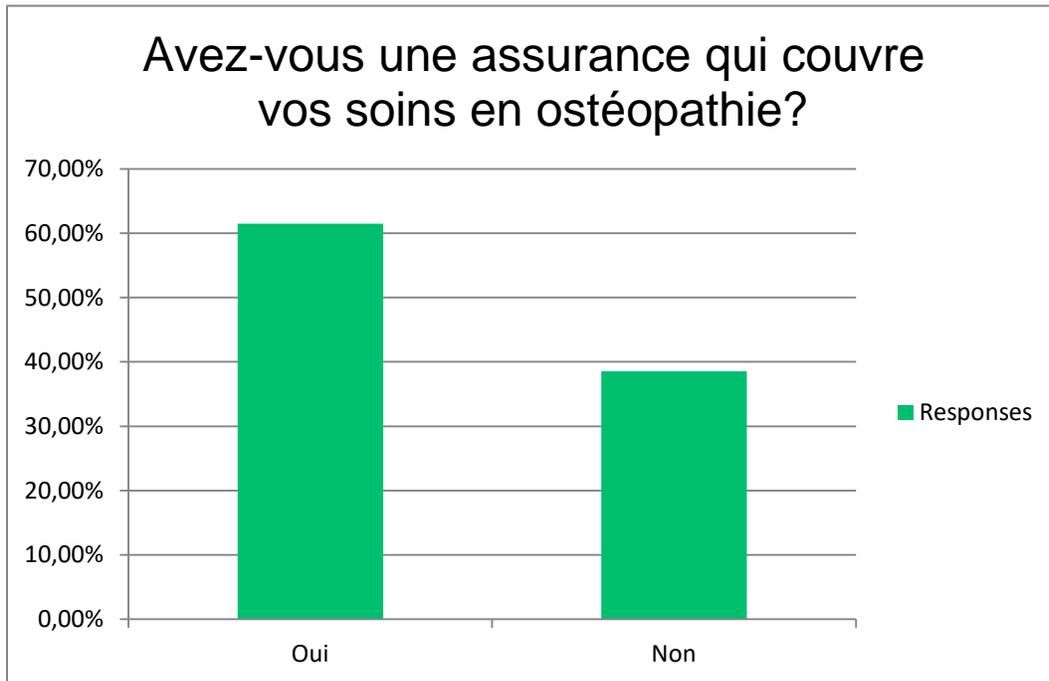


	Autre (veuillez préciser)
1	Perfectionnement HEC
2	Certification Coach PNL et Hypnothérapeute
3	Docteur
4	Spécialisé peinture industrielle

### Avez-vous une assurance qui couvre vos soins en ostéopathie ?

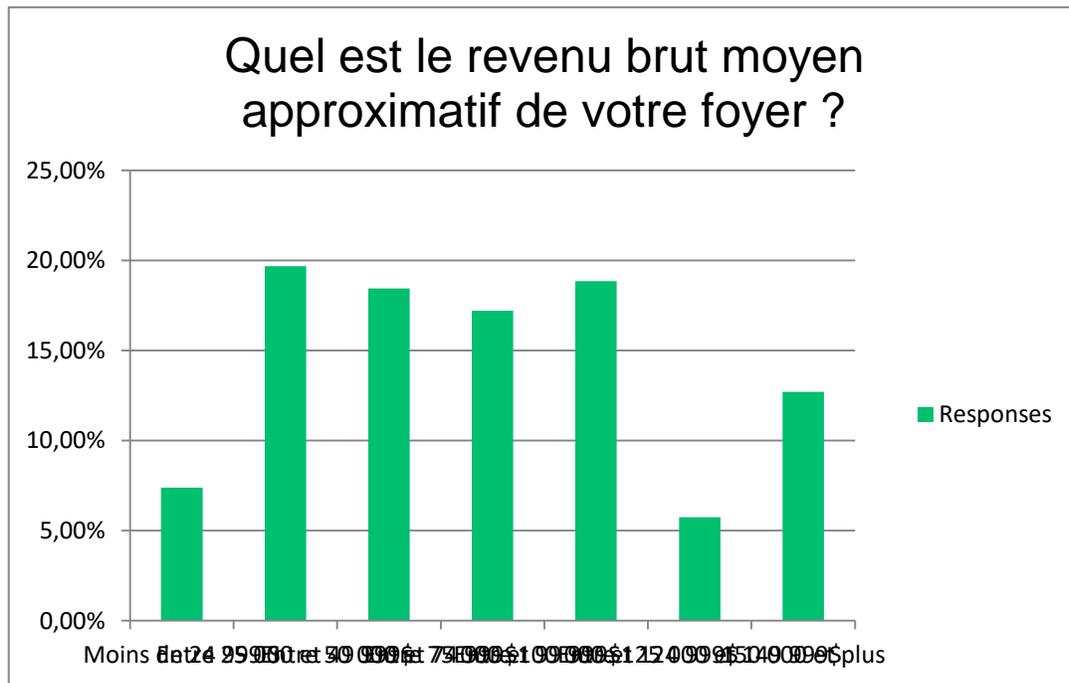
Choix de réponses	Réponses
Oui	61,48 % 150
Non	38,52 % 94

Réponses 244



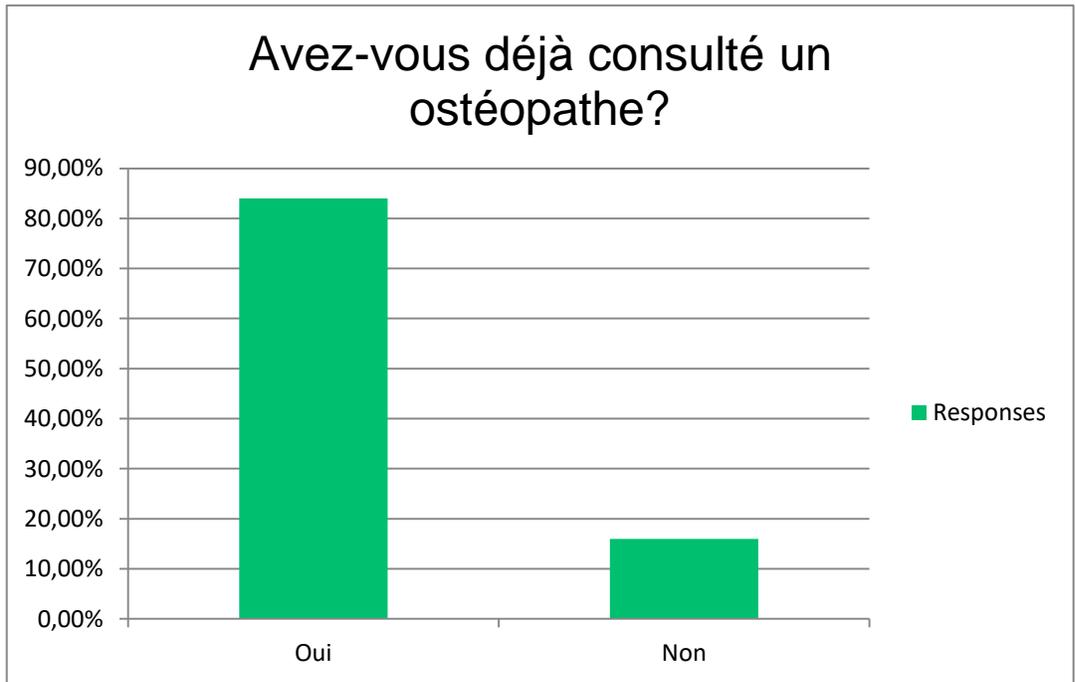
### Quel est le revenu brut moyen approximatif de votre foyer ?

Choix de réponses	Réponses	
Moins de 24 999 \$	7,38 %	18
Entre 25 000 et 49 999 \$	19,67 %	48
Entre 50 000 et 74 999 \$	18,44 %	45
Entre 75 000 et 99 999 \$	17,21 %	42
Entre 100 000 et 124 999 \$	18,85 %	46
Entre 125 000 et 149 999 \$	5,74 %	14
150 000 et plus	12,70 %	31
	<b>Réponses</b>	<b>244</b>



### Avez-vous déjà consulté un ostéopathe ?

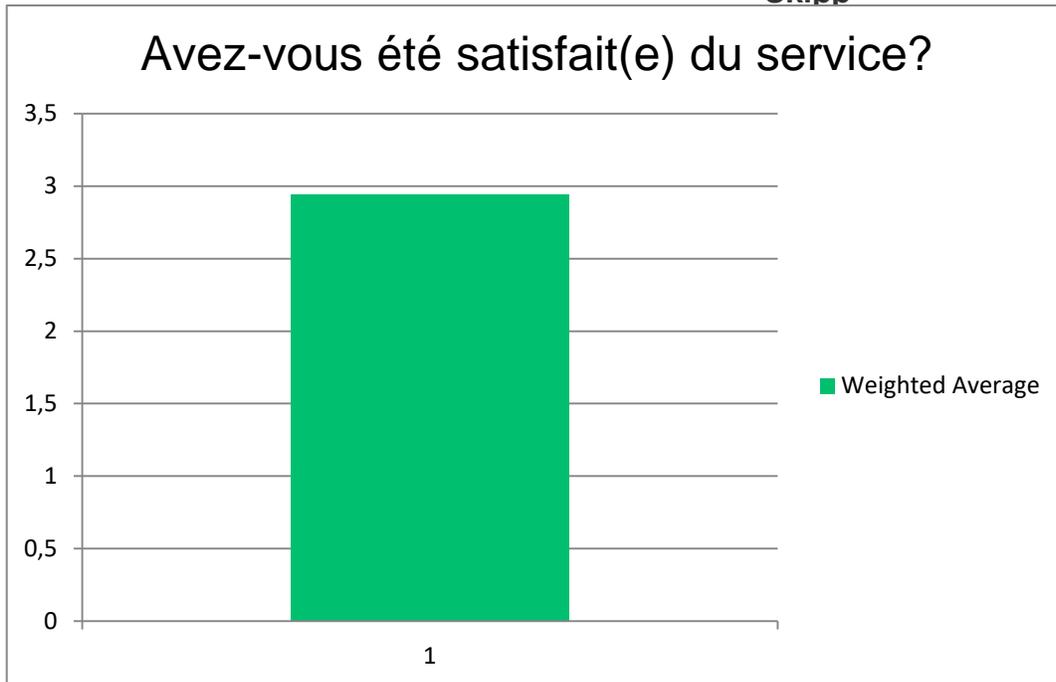
Choix de réponses	Réponses	
Oui	84,02 %	205
Non	15,98 %	39
<b>Réponses</b>		<b>244</b>



**Avez-vous été satisfait(e)  
du service ?**

	Très insatisfait	Plutôt insatisfait	Plutôt satisfait	Très satisfait	Total	Moyenne
1	23 % 47	9 % 18	15 % 31	51 % 31	101	197 2,94

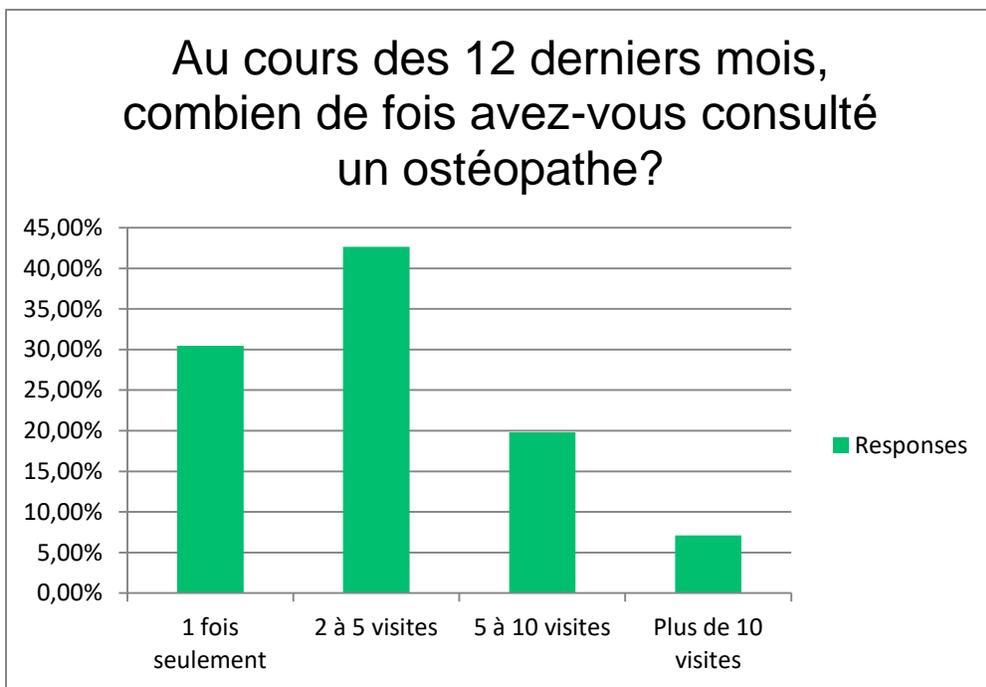
**Réponses 197**  
**Skipp**



**Au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous consulté un ostéopathe ?**

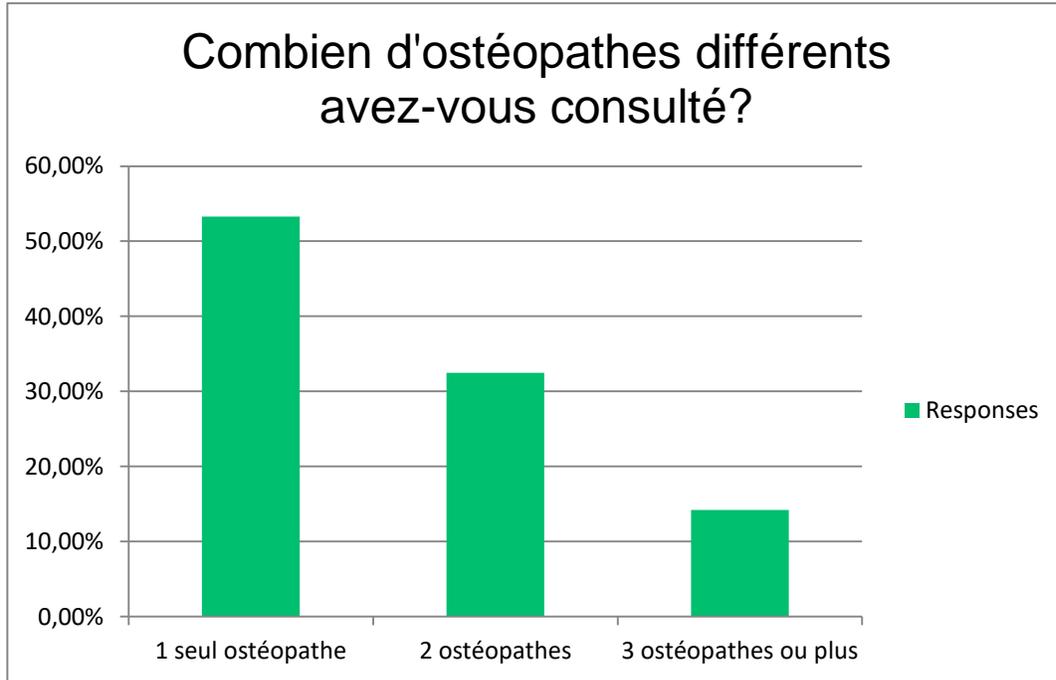
Choix de réponses	Réponses	Réponses
1 fois seulement	30,46 %	60
2 à 5 visites	42,64 %	84
5 à 10 visites	19,80 %	39
Plus de 10 visites	7,11 %	14

**Réponses 197**



### Combien d'ostéopathes différents avez-vous consultés ?

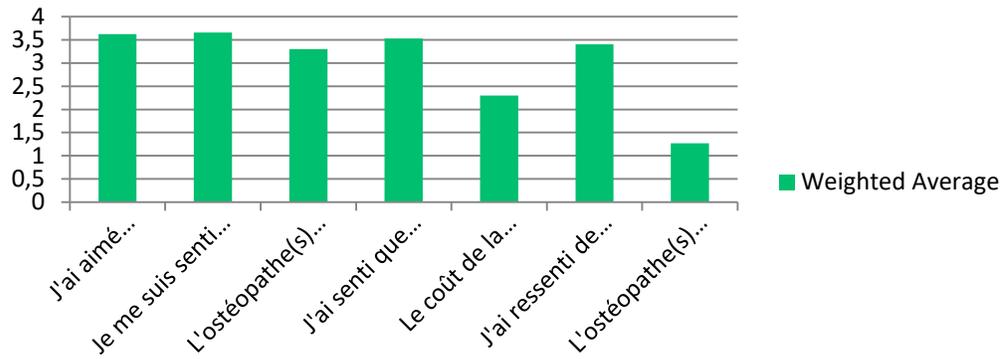
Choix de réponses	Réponses	
1 seul ostéopathe	53,30 %	105
2 ostéopathes	32,49 %	64
3 ostéopathes ou plus	14,21 %	28
	<b>Réponses</b>	<b>197</b>



**Quel est votre degré d'accord sur ces affirmations concernant votre expérience ostéopathique :**

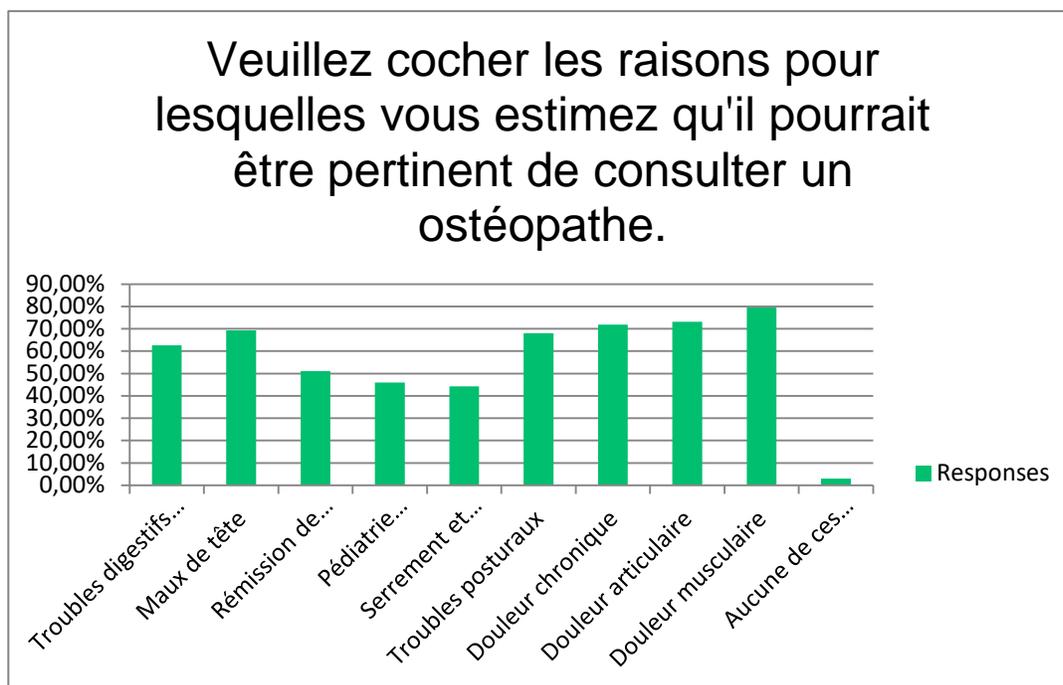
	Fortement en désaccord	Plutôt désaccord	Plutôt en accord	Fortement en accord
J'ai aimé l'approche globale utilisée en ostéopathie	2	5	58	132
Je me suis senti bien écouté	1	6	51	139
L'ostéopathe(s) me décrivait (en) t bien les techniques qu'il(s) utilisait (en) t	5	19	84	89
J'ai senti que l'ostéopathe(s) traitait (en) t vraiment mon problème pour lequel je le consultais	6	8	59	124
Le coût de la séance était trop dispendieux	29	92	64	12
J'ai ressenti de bons résultats après la (les) séance(s)	4	12	82	99
L'ostéopathe(s) manquait (en) t de professionnalisme	166	16	7	8
			<b>Réponses</b>	<b>197</b>

## Quel est votre degré d'accord sur ces affirmations concernant votre expérience ostéopathique:



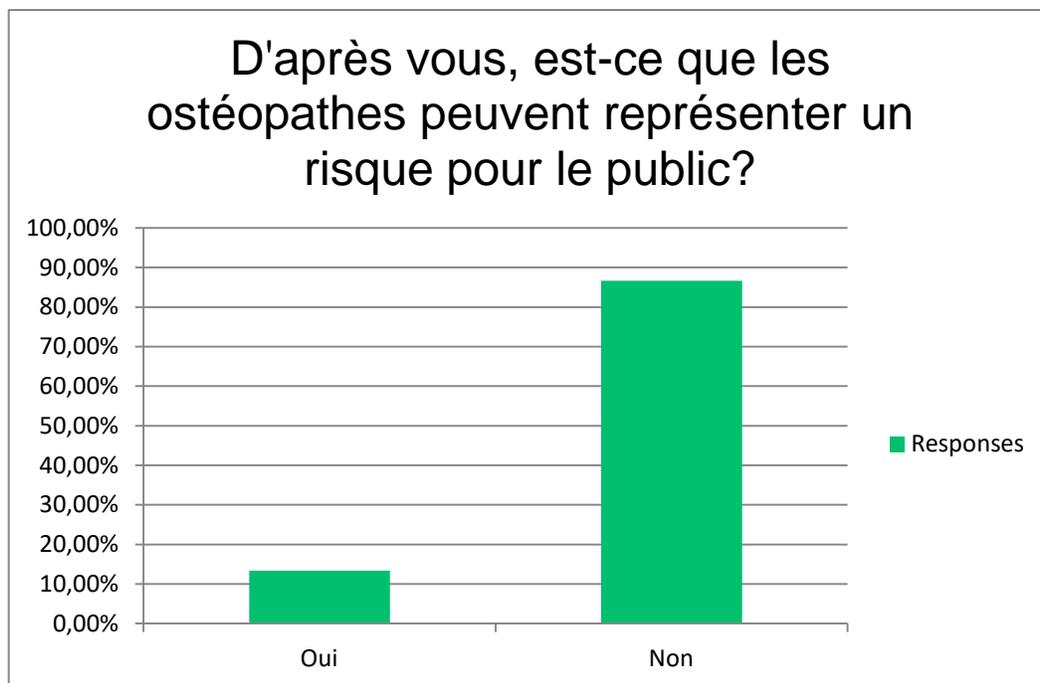
**Veillez cocher les raisons pour lesquelles vous estimez qu'il pourrait être pertinent de consulter un ostéopathe.**

Choix de réponses	Réponses	
Troubles digestifs (constipation, reflux gastrique, etc.)	62,55 %	147
Maux de tête	69,36 %	163
Rémission de commotion cérébrale ou autre trauma physique	51,06 %	120
Pédiatrie (bébé reflux gastrique, plagiocéphalie...)	45,96 %	108
Serrement et grincement de dents	44,26 %	104
Troubles posturaux	68,09 %	160
Douleur chronique	71,91 %	169
Douleur articulaire	73,19 %	172
Douleur musculaire	79,57 %	187
Aucune de ces réponses	2,98 %	7
<b>Réponses</b>		<b>235</b>



## D'après vous, est-ce que les ostéopathes peuvent représenter un risque pour le public ?

Choix de réponses	Réponses	
Oui	13,36 %	31
Non	86,64 %	201
Si non, pourquoi ?		112
	<b>Réponses</b>	<b>232</b>



Si non,  
pourquoi ?

- 1 Non par contre il faut que les ostéopathes soient bien encadrés, que leur ordre professionnel resserré la visse (renforcer les prérequis) et élimine les charlatans. Il devrait y avoir seulement 1 ordre professionnel reconnu par la communauté médicale. Je crois sincèrement que de combiner les soins en ostéopathie avec la physio, réadaptation et autre approche est un atout indispensable au rétablissement.
- 2 Pas assez de connaissance pour des urgences médicales
- 3 S'ils sont certifiés, ils sont aussi compétents que d'autres professionnels !

- 4 Il y a toujours des possibilités, mais le travail est souvent fait en douceur.
- 5 Aucune manipulation avec risque de conséquences
- 6 S'ils ont reçu et réussi une formation reconnue
- 7 Ils sont professionnels
- 8 Ils connaissent bien le corps humain.
- 9 Ils sont professionnels
- 10 Ils apportent du bon
- 11 Si non accrédité par l'ordre
- 12 Ils ne sont pas un risque, en fait ils nous aident à mieux nous sentir dans notre corps en remédiant à des problèmes de posture et autres.
- 13 Ils ont de bonnes études et ce sont des professionnels. Celui que j'ai consulté expliquait bien et me proposait des options s'il se sentait plus limité.
- 14 Bien formés
- 15 Ils font des études assez poussées
- 16 Détenteur d'un diplôme relevant d'un ordre professionnel
- 17 Ils sont formés puis diplômés. Ils sont des professionnels. Ils ne sont pas tous parfaits, mais c'est vrai aussi pour les médecins, les dentistes et tous les professionnels diplômés. Comme patient, il est sage de rester objectif devant les professionnels tout en leur donnant notre confiance une fois qu'ils ont su nous démontrer leurs compétences.
- 18 Pas plus qu'une autre profession du même genre qu'un chiro par exemple
- 19 Pas s'ils sont bien formés et compétents. Même chose pour les médecins ! Certains sont compétents et d'autres non. Mais on ne dit pas qu'ils sont un risque pour le public.
- 20 Si la formation est de qualité, les ostéos devraient être en mesure d'éviter des manipulations dangereuses, ou de les pratiquer de manière sécuritaire

21 Je ne vois pas en quoi un ostéopathe serait plus à risque de  
blesser qu'un chiropraticien?!

22 Si la formation est adéquate et la passion pour l'ostéopathe

23 C'est des professionnels

24 je crois qu'ils sont bien formés

25 Si les règles de base sont suivies, il n'y a aucun problème

26 on dirait un traitement placebo

27 Parce qu'ils sont plus compétents qu'un chiropraticien en général

28 Même si l'ostéopathe fait un mauvais traitement ça peut ne pas  
régler le problème, mais ce n'est pas risqué

29 Ça aide grandement plusieurs personnes

30 Un ostéopathe bien formé sait quoi faire et ne pas faire pour être  
sécuritaire.

31 Oui si le service n'est pas adéquat

32 Ça dépend qui pas tous des tops !!!

33 Manipulation délicate

34 Car leurs mouvements ne sont pas brusques

35 Au contraire, ils font du bien au public....

36 Le seul risque possible pour le public en allant consulter un  
ostéopathe c'est de retrouver la santé et la forme physique !

37 Parce qu'ils ont une bonne formation

38 Really?

39 Parce qu'ils sont qualifiés, VS les études, il s'agit de trouver le bon

40 Pas plus que tous les autres thérapeutes et médecins

41 je connais une fille qui a une amputation de la demi-jambe et  
l'ostéopathie l'a sauvée

42 Parce que les manipulations sont faites en douceur

- 43 Oui l'humain peut être incompetent dans toute sphere, mais doit  
avouer que les études sont longues pour faire abandonner ce  
genre de personne
- 44 S'ils ont une formation adéquate, ils devraient donner le traitement  
approprié
- 45 Car ils les aident à régler leurs douleurs
- 46 Bonne scolarité et non invasive
- 47 Traitement doux et naturel
- 48 Médecine douce. À moins que les praticiens manquent de  
formation, mais ceci est valable pour tous les corps de formation.
- 49 médecine  
douce
- 50 Parce que selon moi ils ont une formation approfondie et l'approche  
est non-agressive ce qui élimine grandement les risques.
- 51 Ce n'est vraiment pas dangereux pour la santé
- 52 La majorité des ostéopathes sont professionnels et très bons. Mais  
j'en ai rencontré un qui m'a fait des traitements ostéopathie  
déshabillés et habillé et fait des choses comme masses Le pelvien  
près des parties génitales très près de la vulve je sentais ses doigts  
sur le bord, j'ai arrêté d'y aller
- 53 Des docteurs professionnels
- 54 Je n'ai eu qu'une bonne expérience, alors pas de risque pour moi
- 55 Si l'on choisit une personne qui nous est référé je ne vois aucun  
problème
- 56 ?
- 57 Méthode douce et non invasive
- 58 Parce qu'ils ont une très bonne formation. Ce sont des  
professionnels de la santé avec les connaissances nécessaires  
pour le travail qu'ils ont à effectuer.
- 59 Pas plus que les autres professionnels (ex. Masso, physio,  
chiro,...) s'ils ont les connaissances, la compétence, l'expérience...

- 60 Parce qu'ils utilisent des techniques somme toute assez douces
- 61 Formation complétée et universitaire sont requises pour pratiquer
- 62 Bien formé
- 63 Puisqu'ils sont éduqués
- 64 Très professionnels et prudents. Conscients de leurs limites. Donnent conseils généraux toujours bons pour la santé globale.
- 65 Comme dans tous les métiers il y en a des bons et moins bons. les techniques sont douces
- 66 ils sont formés pour aider
- 67 basé sur des études et recherches
- 68 Parce qu'ils aident, guérissent...
- 69 Pourquoi qui aura-t-il un risque ?
- 70 Absolument pas, j'ai confiance envers les ostéopathes.
- 71 Pas plus que les chiro ou massothérapeute
- 72 Chaque fois que j'ai consulté ostéopathe je n'ai que des bienfaits sur la santé .Je consulte les ostéopathes avant les médecins, car l'ostéopathe trait la source du problème.
- 73 do Your research when looking for an osteopath
- 74 Traitements en douceur wt toujours à l'écoute du patient
- 75 Pas plus qu'un chiro, un physio, ou autre !
- 76 Aucune raison, mais je crois en leur pratique
- 77 Ils ont une bonne formation
- 78 Mon ostéopathe m'a beaucoup aidé
- 79 Leur technique est vraiment douce.
- 80 Technique plus douce que la chiropractie
- 81 Ils sont professionnels

82 Pas du tout au contraire !

83 Aucun risque

84 Certains posent des diagnostics hors de leurs expertises

85 Ils connaissent tellement le corps par leurs cours

86 Manœuvre douce

87 Si l'on choisit bien son ostéopathe et que celui-ci est bien formé, je n'y vois pas d'inconvénient. Par contre, il faut réellement être sélectif.

88 Au contraire ils sont très utiles !

89 Si la personne est bien éduquée sur son travail selon moi les risques que ce soit dans n'importe quoi sont moins élevés

90 À cause de leur formation

91 un ostéopathe n'est pas plus ou moins dangereux qu'un autre professionnel de la santé (dans la mesure qu'ils ont tous les 2, suivis des formations sérieuses et reconnues)

92 ?

93 Ils aident à régler la douleur

94 Les méthodes utilisées sont naturelles et bien expliquées.

95 Ce sont des professionnels de la santé, tout comme : Médecins, massothérapeutes, etc. Ils n'ont malheureusement pas d'ordre « officielle » unique.

96 Ils font des manipulations sécuritaires

97 Toute profession qui n'a pas d'ordre professionnel représente un certain risque. Je leur souhaite de tout cœur de se doter d'un ordre professionnel qui établira des lignes directrices sur la formation, l'éthique de travail, les compétences exigées et la façon de se plaindre face à un mauvais service (il y en a dans toutes les professions).

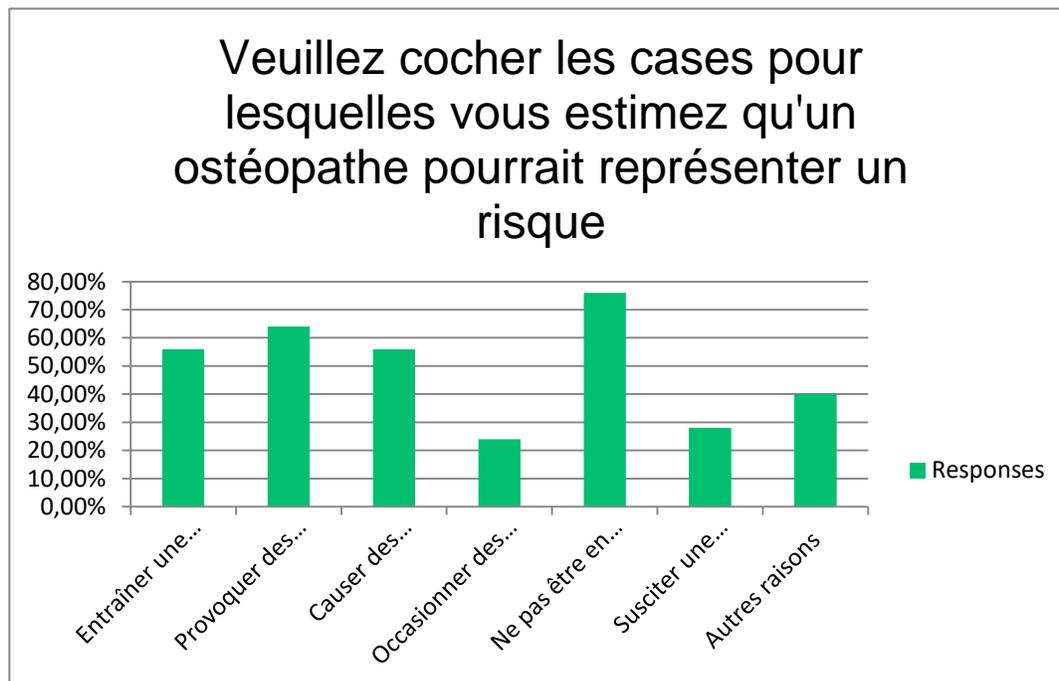
98 C'est doux et précis. Je me fais soigner par ma fille qui est une ostéo.

99 étude

- complète
- 100 ils sont membres d'un ordre professionnel, ce qui occasionne une certaine sécurité pour le public
- 101 Je pense que si quelqu'un consulte et qu'il a vraiment besoin de « médicaments », l'ostéopathe se fera un devoir de le référer.
- 102 Il étudie comme tout autre métier.
- 103 Ceux qui sont bien éduqués ne posent pas de risque, mais ça prend un collègue pour enlever les cas potentiellement problématiques.
- 104 Ce sont des professionnels
- 105 Vraiment pas ! Beaucoup mieux que des médicaments pour nous intoxiqués ;)
- 106 Rien d'invasif
- 107 Peu juste aidé !
- 108 ils ont étudié pour se perfectionner
- 109 Si la formation est adéquate, je ne crois pas qu'ils peuvent représenter un risque plus que d'autres professions
- 110 je n'ai pas cette impression en raison de leur connaissance assez globale et des traitements qui sont plutôt doux et réparateurs
- 111 Ne craque pas les os
- 112 La formation n'est pas reconnue et n'importe qui peut l'enseigner

**Veillez cocher les cases pour lesquelles vous estimez qu'un ostéopathe pourrait représenter un risque**

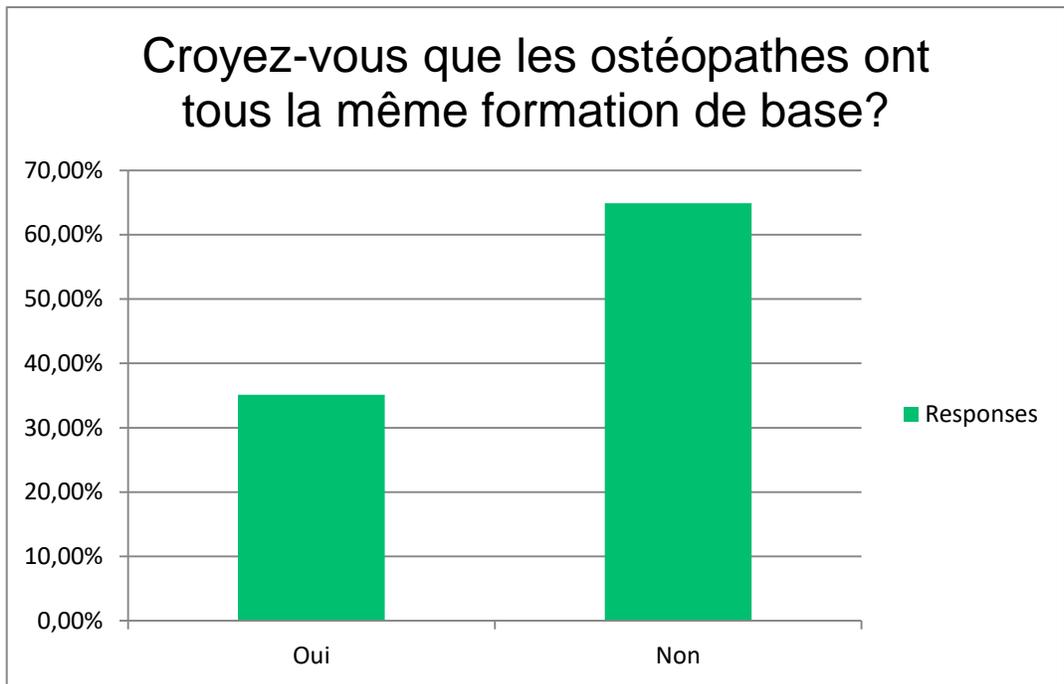
Choix de réponses	Réponses	
Entraîner une cassure, fracture ou fêlure d'un os et/ou vertèbre	56,00 %	14
Provoquer des blessures internes avec les manipulations viscérales	64,00 %	16
Causer des compressions nerveuses	56,00 %	14
Occasionner des hernies discales	24,00 %	6
Ne pas être en mesure d'identifier une urgence médicale	76,00 %	19
Susciter une hémorragie interne suite aux techniques	28,00 %	7
Autres raisons	40,00 %	10
	<b>Réponses</b>	<b>25</b>



### Croyez-vous que les ostéopathes ont tous la même formation de base ?

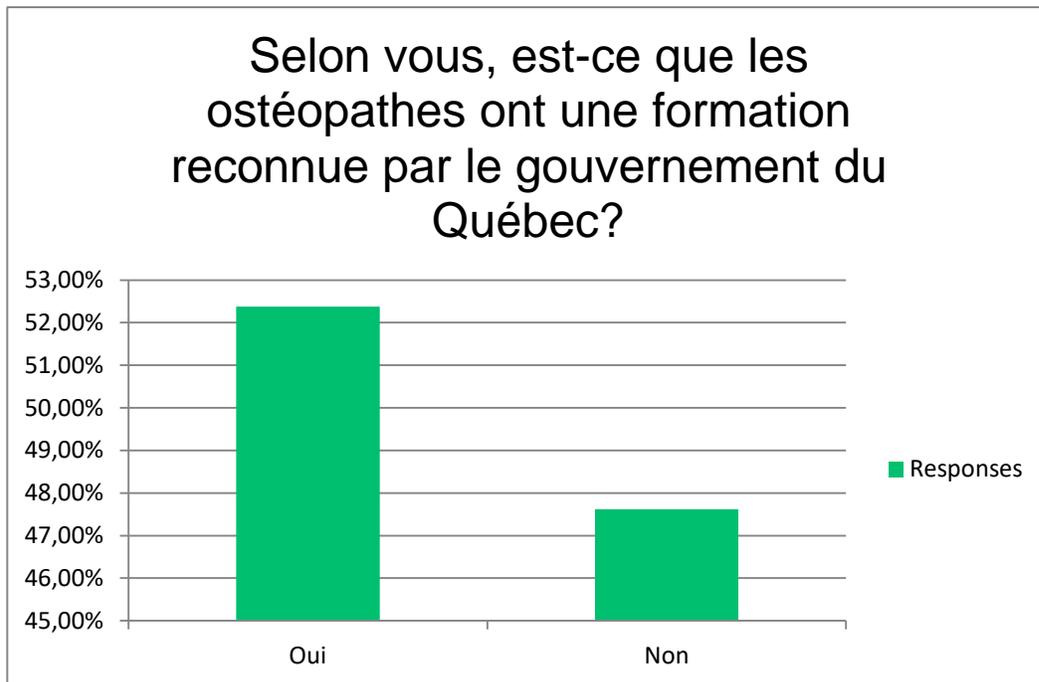
Choix de réponses	Réponses
Oui	35,11 % 79
Non	64,89 % 146

Réponses  
s 225



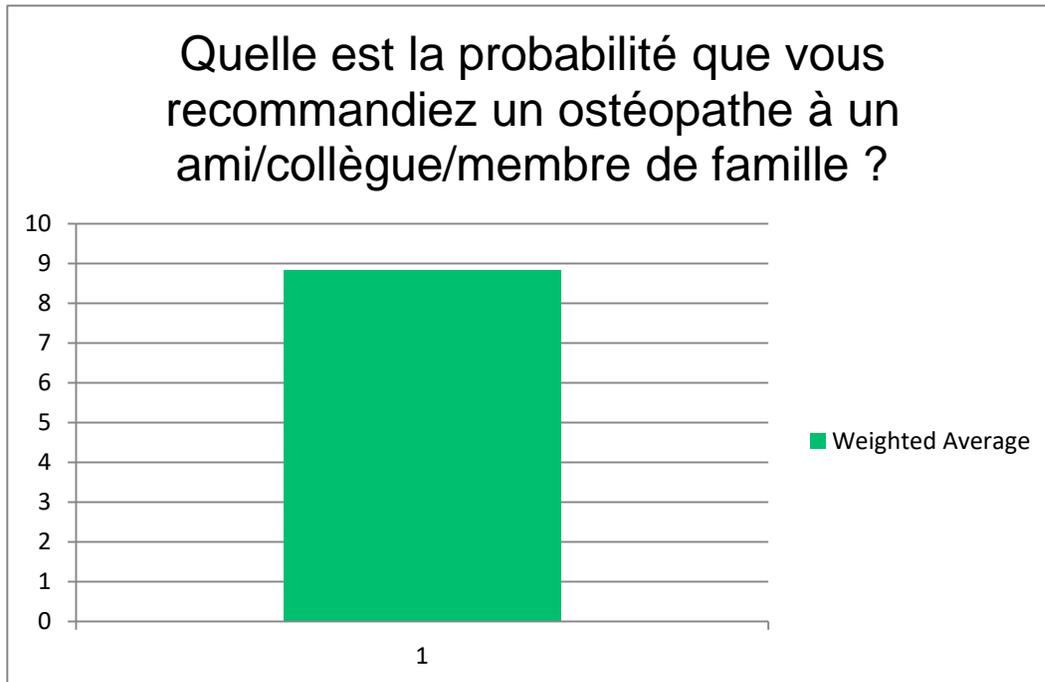
**Selon vous, est-ce que les ostéopathes ont une formation reconnue par le gouvernement du Québec ?**

Choix de réponses	Réponses	
Oui	52,38 %	77
Non	47,62 %	70
<b>Réponses</b>	<b>147</b>	



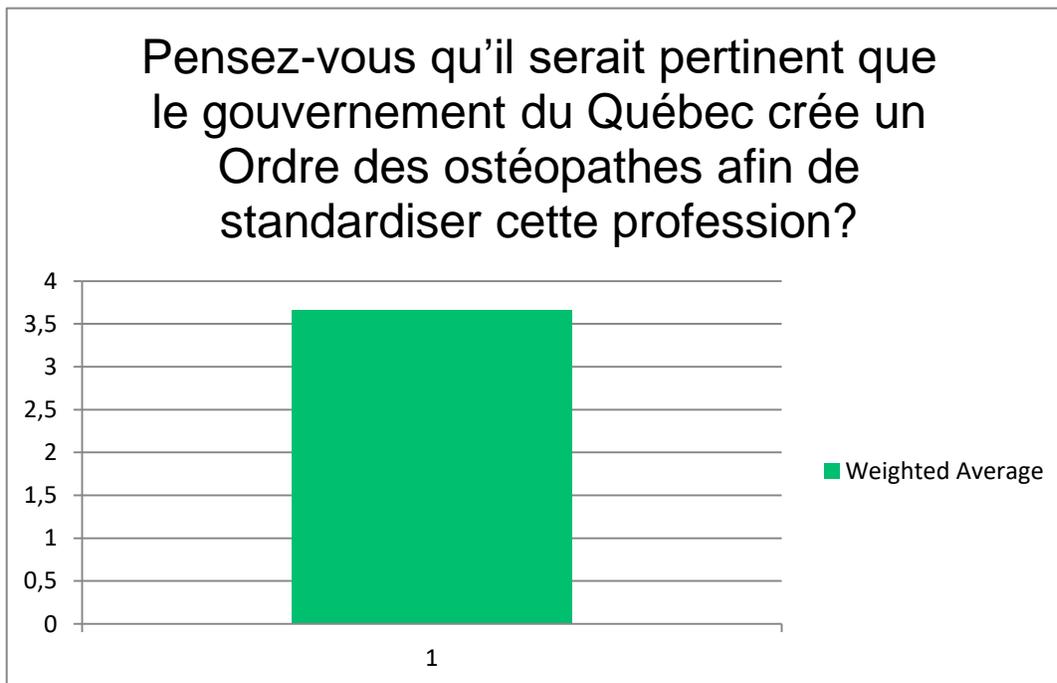
Quelle est la probabilité que vous recommandiez un ostéopathe à un ami/collègue/membre de famille ?

	Très mal à l'aise	2	3	4	5	6	7	8	9	Très à l'aise	Tot al
1	6	1	2	2	8	10	10	25	12	149	225
											<b>Réponses</b>
											<b>225</b>



**Pensez-vous qu'il serait pertinent que le gouvernement du Québec crée un Ordre des ostéopathes afin de standardiser cette profession ?**

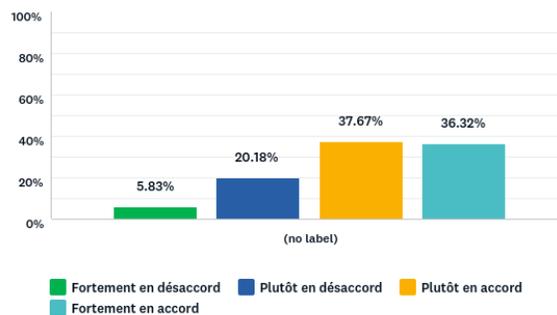
	Fortement désaccordé	en	Plutôt en désaccordé	Plutôt en accord	Fortement en accord	Total	Weighted Average
1	3		6	55	161	225	3,66
	<b>Réponses</b>						<b>225</b>



**Quel est votre degré d'accord avec l'énoncé suivant : Advenant la création d'un Ordre pour les ostéopathes, je serais davantage enclin à référer ma famille et/ou ami(e)s proche à consulter un ostéopathe ?**

	Fortement en désaccord	Plutôt en désaccord	Plutôt en accord	Fortement en accord	Total
1	13	45	84	81	223
				<b>Réponses</b>	<b>223</b>

Q20 Quel est votre degré d'accord avec l'énoncé suivant: Advenant la création d'un Ordre pour les ostéopathes, je serais davantage enclin à référer ma famille et/ou ami(e)s proches à consulter un ostéopathe?

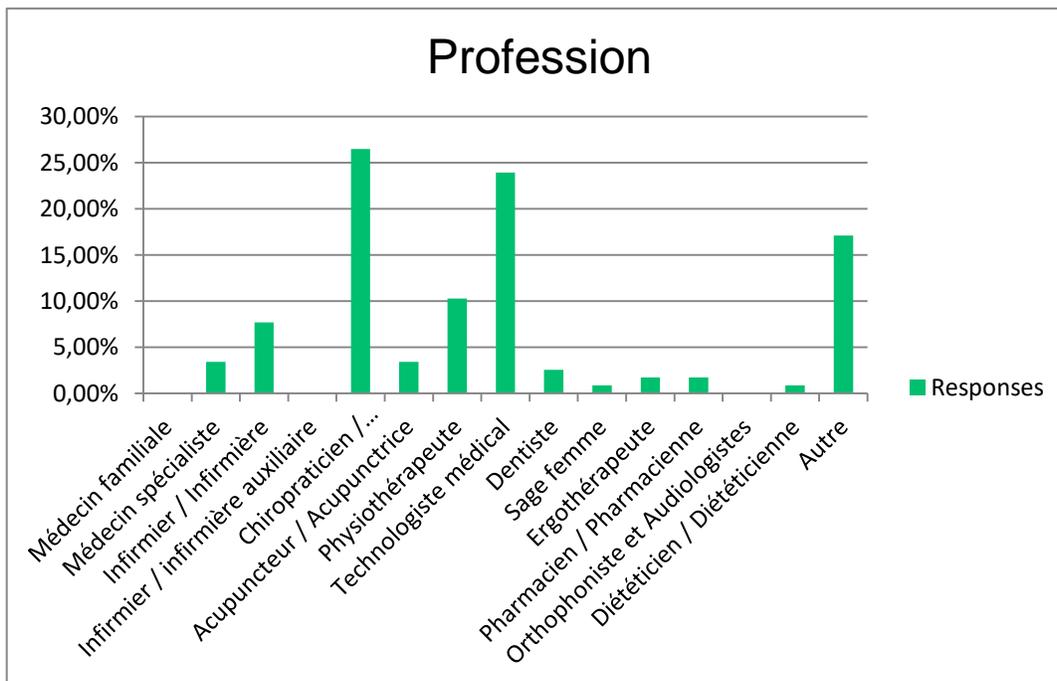


ANNEXE

**Réponses du questionnaire — Professionnels avec ordre**

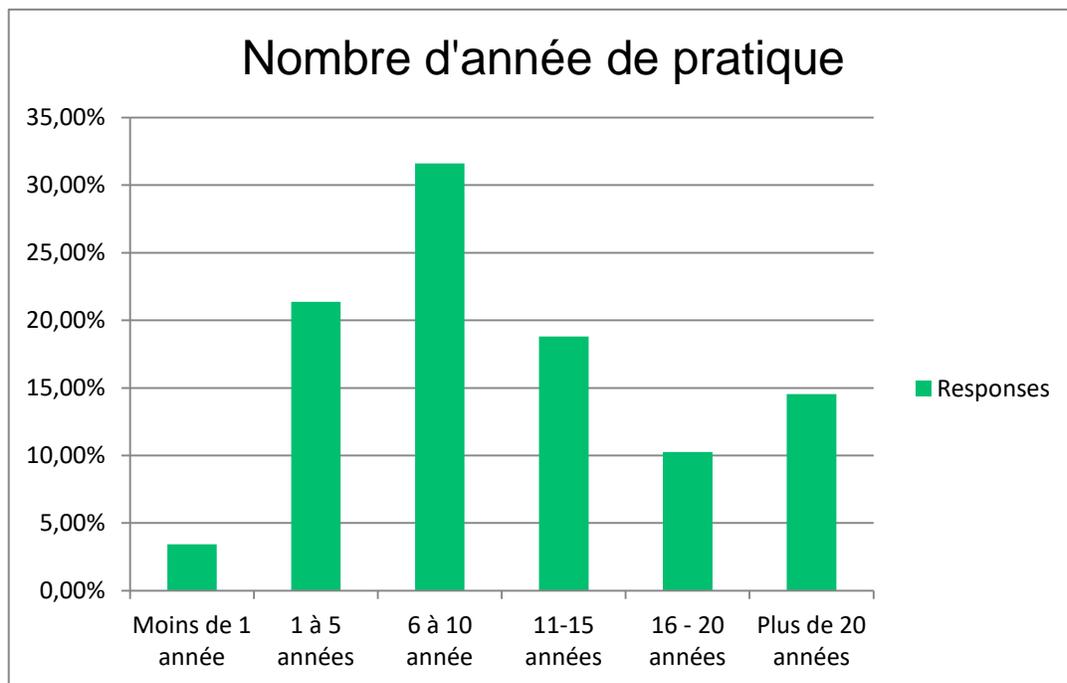
## Profession

Choix de réponses	Réponses	
Médecin familiale	0,00 %	0
Médecin spécialiste	3,42 %	4
Infirmier/Infirmière	7,69 %	9
Infirmier/infirmière auxiliaire	0,00 %	0
Chiropraticien/Chiropraticienne	26,50 %	31
Acupuncteur/Acupuntrice	3,42 %	4
Physiothérapeute	10,26 %	12
Technologiste médical	23,93 %	28
Dentiste	2,56 %	3
Sage femme	0,85 %	1
Ergothérapeute	1,71 %	2
Pharmacien/Pharmacienne	1,71 %	2
Orthophoniste et Audiologistes	0,00 %	0
Diététicien/Diététicienne	0,85 %	1
Autre	17,09 %	20
	<b>Réponses</b>	<b>117</b>



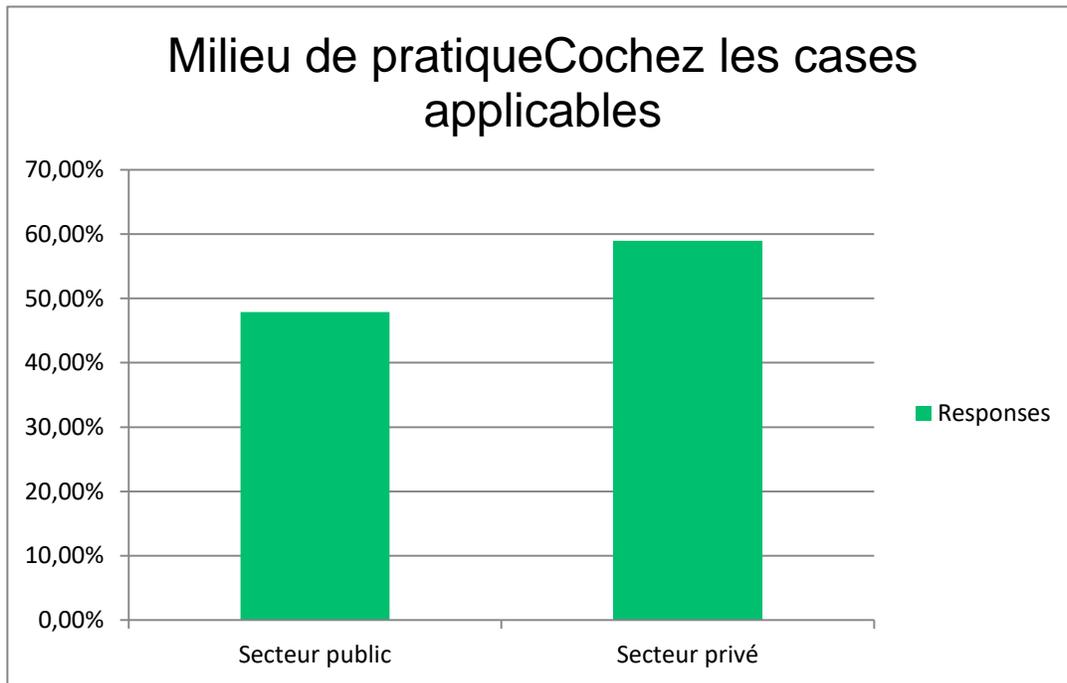
### Nombre d'années de pratique

Choix de réponses	Réponses	
Moins de 1 année	3,42 %	4
1 à 5 années	21,37 %	25
6 à 10 années	31,62 %	37
11-15 années	18,80 %	22
16 - 20 années	10,26 %	12
Plus de 20 années	14,53 %	17
	<b>Réponses</b>	<b>117</b>



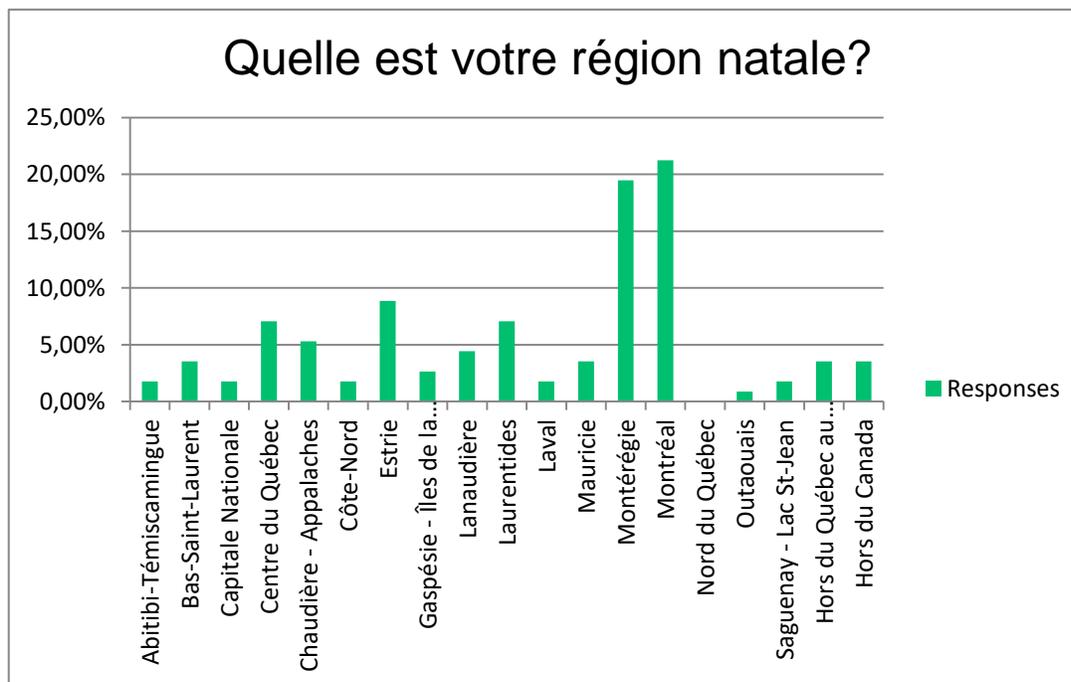
**Milieu de pratique. Cochez les cases applicables.**

Choix de réponses	Réponses	
Secteur public	47,86 %	56
Secteur privé	58,97 %	69
	<b>Réponses</b>	<b>117</b>



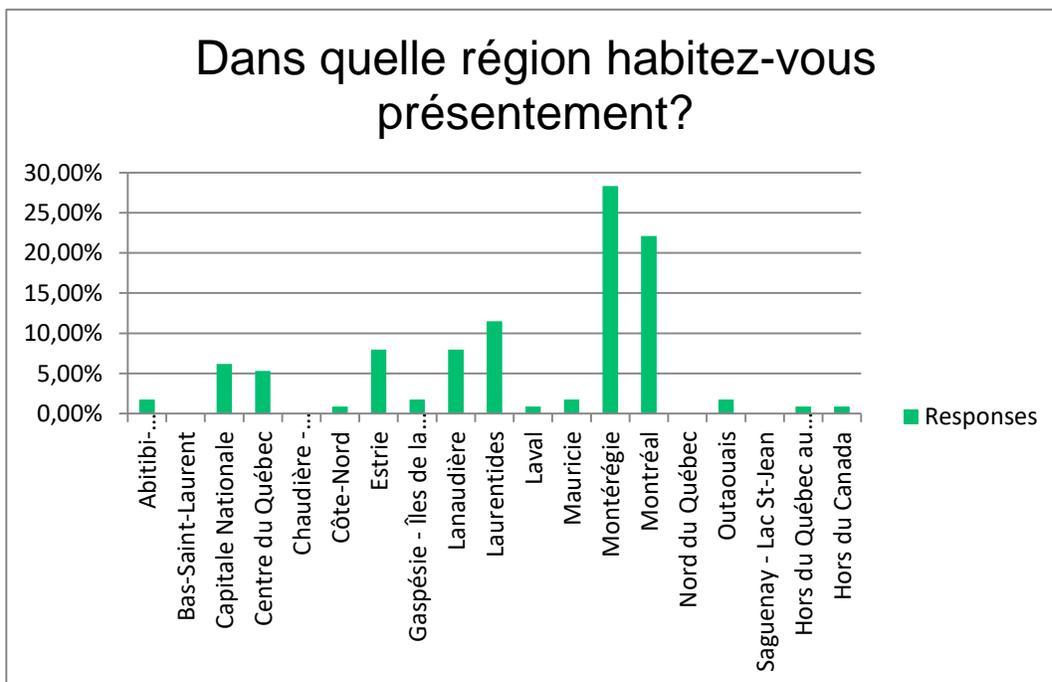
## Quelle est votre région natale ?

Choix de réponses	Réponses	
Abitibi-Témiscamingue	1,77 %	2
Bas-Saint-Laurent	3,54 %	4
Capitale nationale	1,77 %	2
Centre-du-Québec	7,08 %	8
Chaudière — Appalaches	5,31 %	6
Côte-Nord	1,77 %	2
Estrie	8,85 %	10
Gaspésie — Îles de la Madeleine	2,65 %	3
Lanaudière	4,42 %	5
Laurentides	7,08 %	8
Laval	1,77 %	2
Mauricie	3,54 %	4
Montréal	19,47 %	22
Montréal	21,24 %	24
Nord du Québec	0,00 %	0
Outaouais	0,88 %	1
Saguenay — Lac-Saint-Jean	1,77 %	2
Hors du Québec au Canada	3,54 %	4
Hors du Canada	3,54 %	4
	<b>Réponses</b>	<b>113</b>



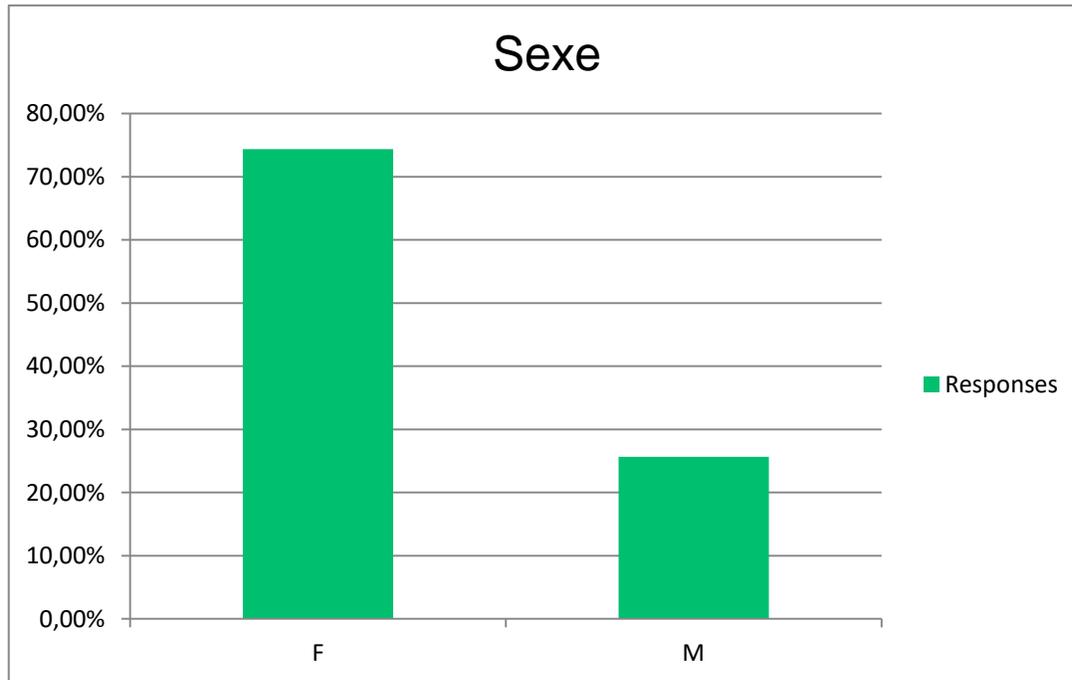
### Dans quelle région habitez-vous présentement ?

Choix de réponses	Réponses	
Abitibi-Témiscamingue	1,77 %	2
Bas-Saint-Laurent	0,00 %	0
Capitale nationale	6,19 %	7
Centre-du-Québec	5,31 %	6
Chaudière — Appalaches	0,00 %	0
Côte-Nord	0,88 %	1
Estrie	7,96 %	9
Gaspésie — Îles de la Madeleine	1,77 %	2
Lanaudière	7,96 %	9
Laurentides	11,50 %	13
Laval	0,88 %	1
Mauricie	1,77 %	2
Montréal	28,32 %	32
Montréal	22,12 %	25
Nord du Québec	0,00 %	0
Outaouais	1,77 %	2
Saguenay — Lac-Saint-Jean	0,00 %	0
Hors du Québec au Canada	0,88 %	1
Hors du Canada	0,88 %	1
<b>Réponses</b>		<b>113</b>



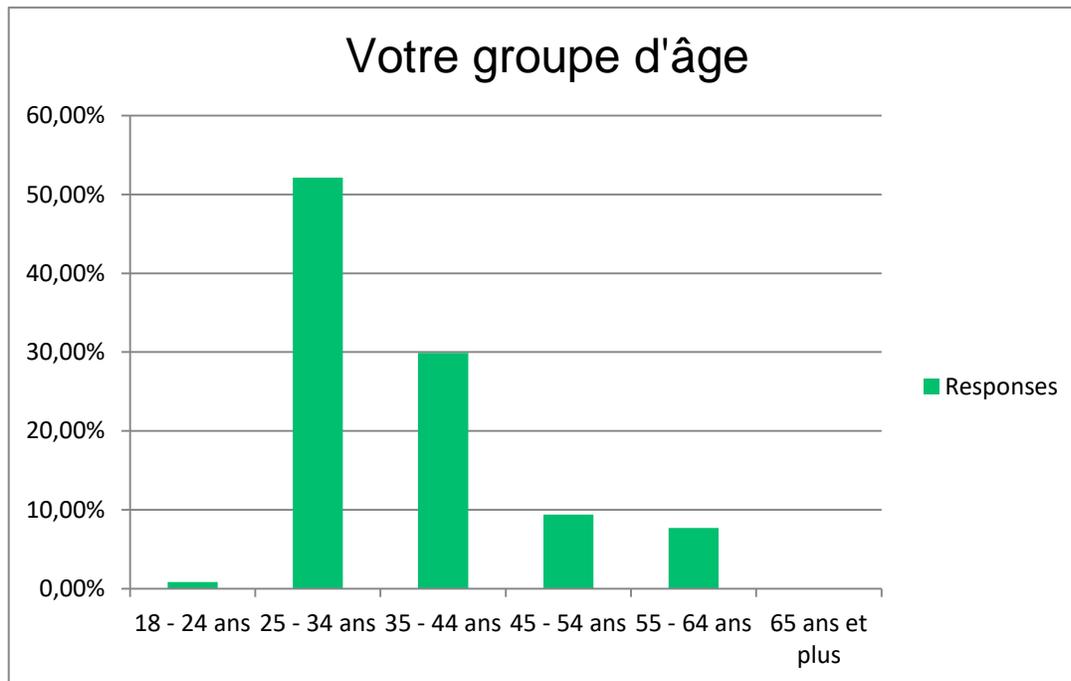
## Sexe

Choix de réponses	Réponses	
F	74,36 %	87
M	25,64 %	30
	<b>Réponses</b>	<b>117</b>



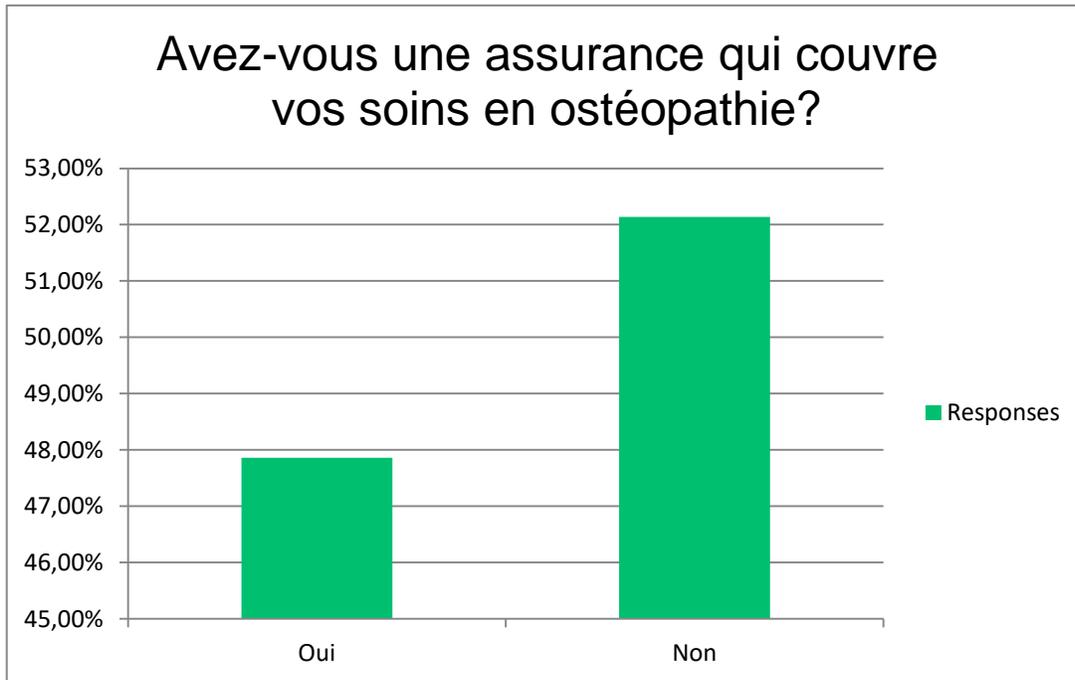
## Votre groupe d'âge

Choix de réponses	Réponses	
18 - 24 ans	0,85 %	1
25 - 34 ans	52,14 %	61
35 - 44 ans	29,91 %	35
45 - 54 ans	9,40 %	11
55 - 64 ans	7,69 %	9
65 ans et plus	0,00 %	0
<b>Réponses</b>		<b>117</b>



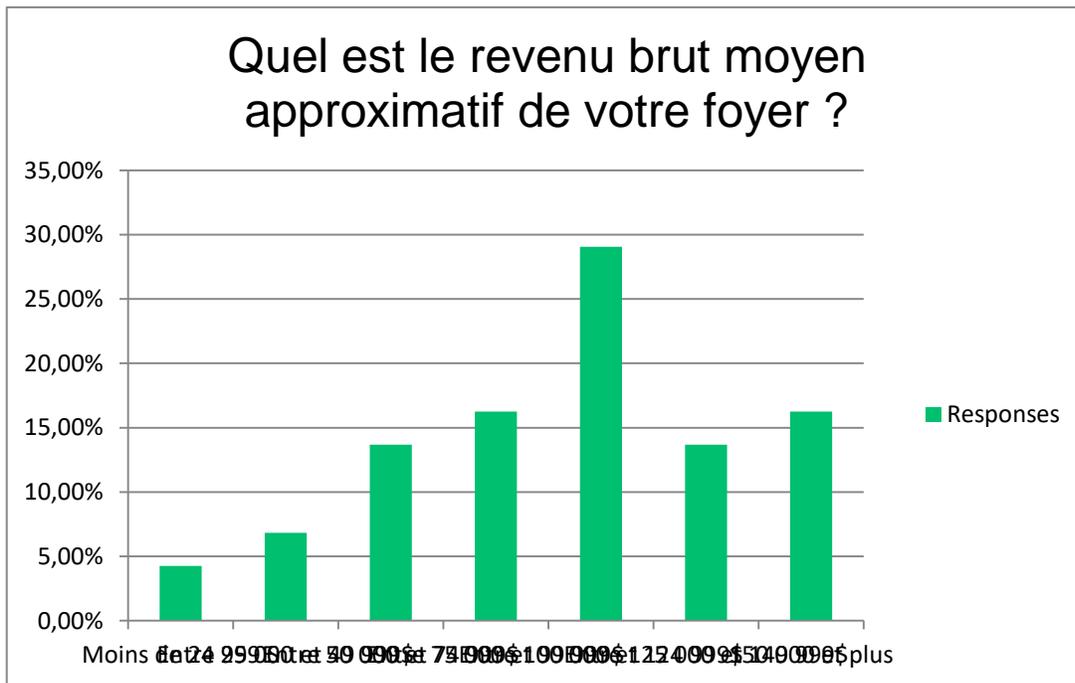
### Avez-vous une assurance qui couvre vos soins en ostéopathie ?

Choix de réponses	Réponses	
Oui	47,86 %	56
Non	52,14 %	61
	<b>Réponses</b>	<b>117</b>



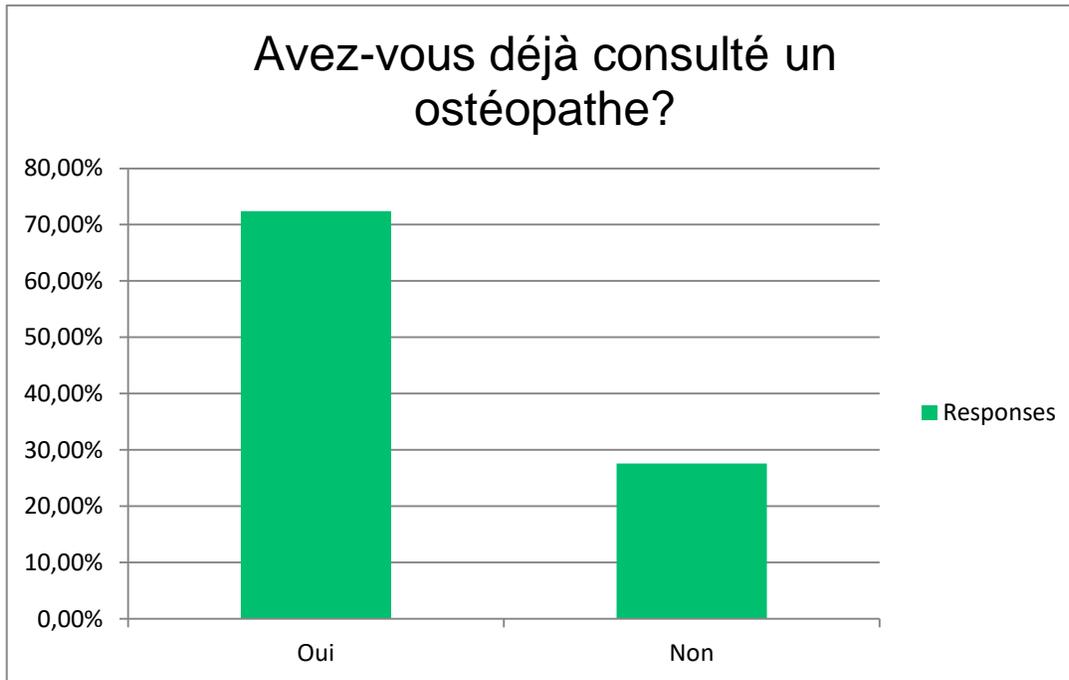
### Quel est le revenu brut moyen approximatif de votre foyer ?

Choix de réponses	Réponses	
Moins de 24 999 \$	4,27 %	5
Entre 25 000 et 49 999 \$	6,84 %	8
Entre 50 000 et 74 999 \$	13,68 %	16
Entre 75 000 et 99 999 \$	16,24 %	19
Entre 100 000 et 124 999 \$	29,06 %	34
Entre 125 000 et 149 999 \$	13,68 %	16
150 000 et plus	16,24 %	19
	<b>Réponses</b>	<b>117</b>



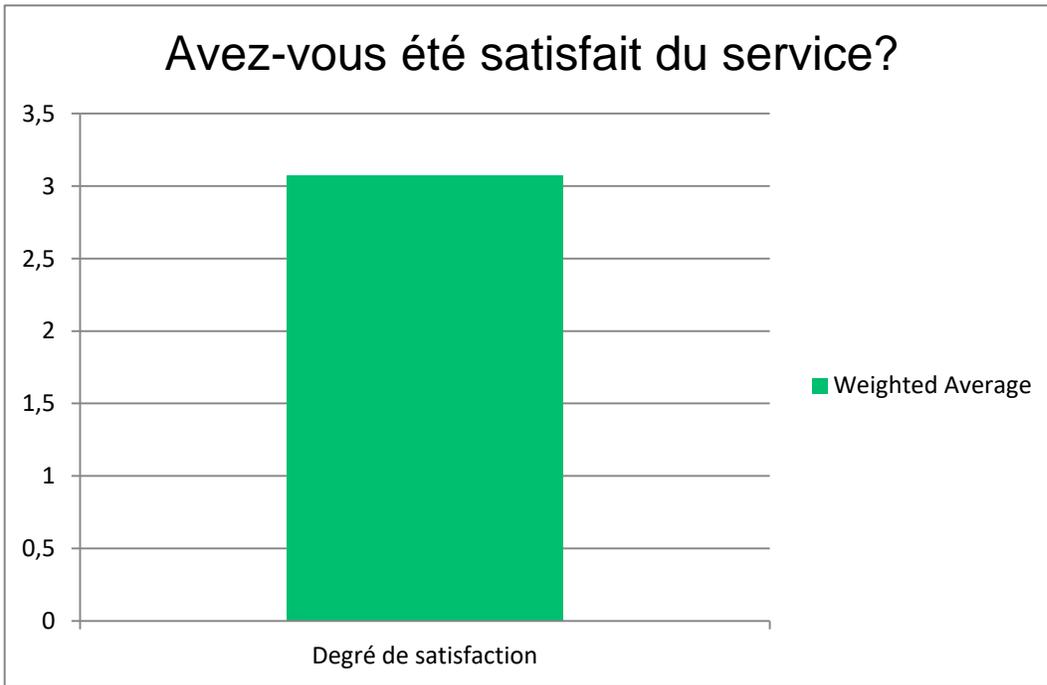
### Avez-vous déjà consulté un ostéopathe ?

Choix de réponses	Réponses	
Oui	72,41 %	84
Non	27,59 %	32
	<b>Réponses</b>	<b>116</b>



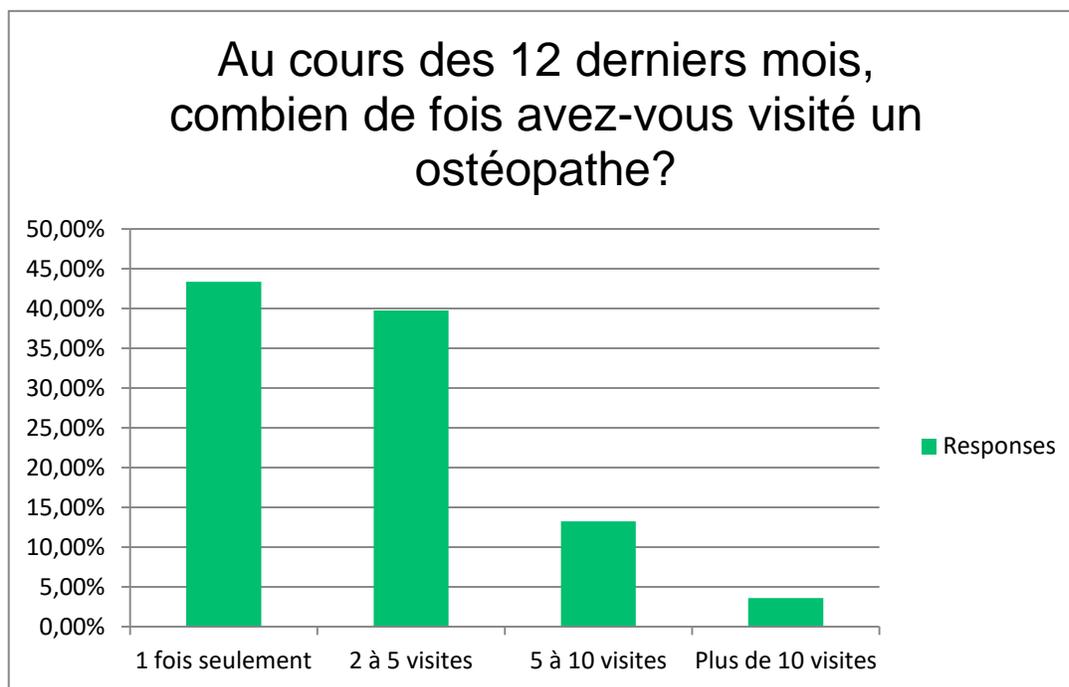
### Avez-vous été satisfait du service ?

Degré de satisfaction	Très insatisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Total	Moyenne
	17	3	20	43	83	3,07
	<b>Réponses</b>					<b>83</b>



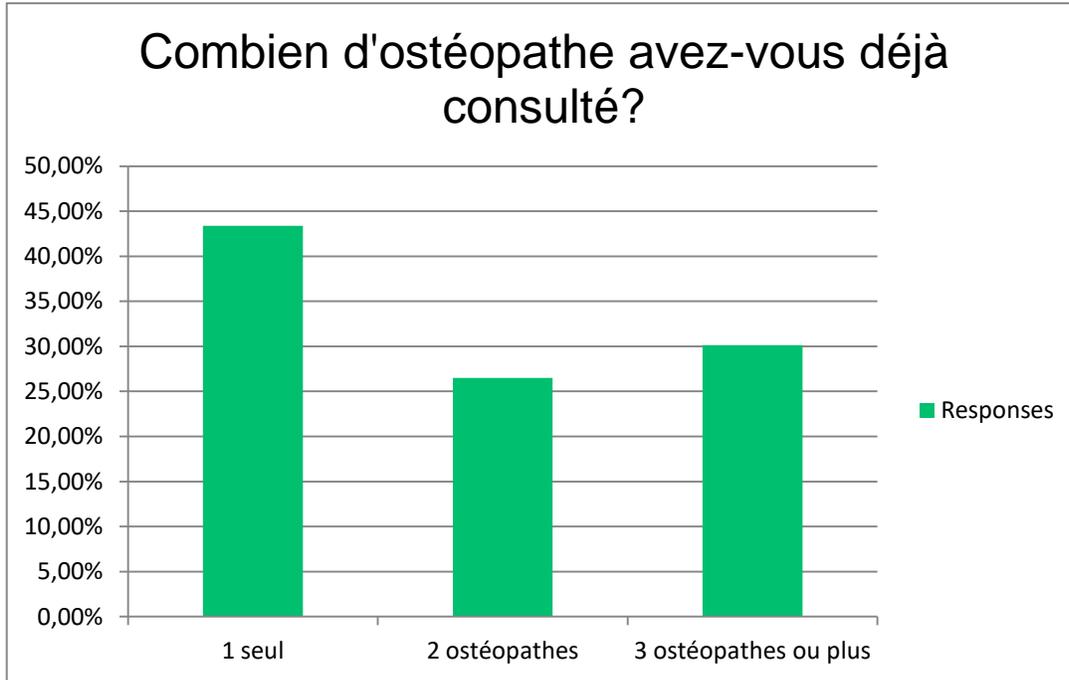
### Au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous visité un ostéopathe ?

Choix de réponses	Réponses
1 fois seulement	43,37 % 36
2 à 5 visites	39,76 % 33
5 à 10 visites	13,25 % 11
Plus de 10 visites	3,61 % 3
<b>Réponses</b>	<b>83</b>



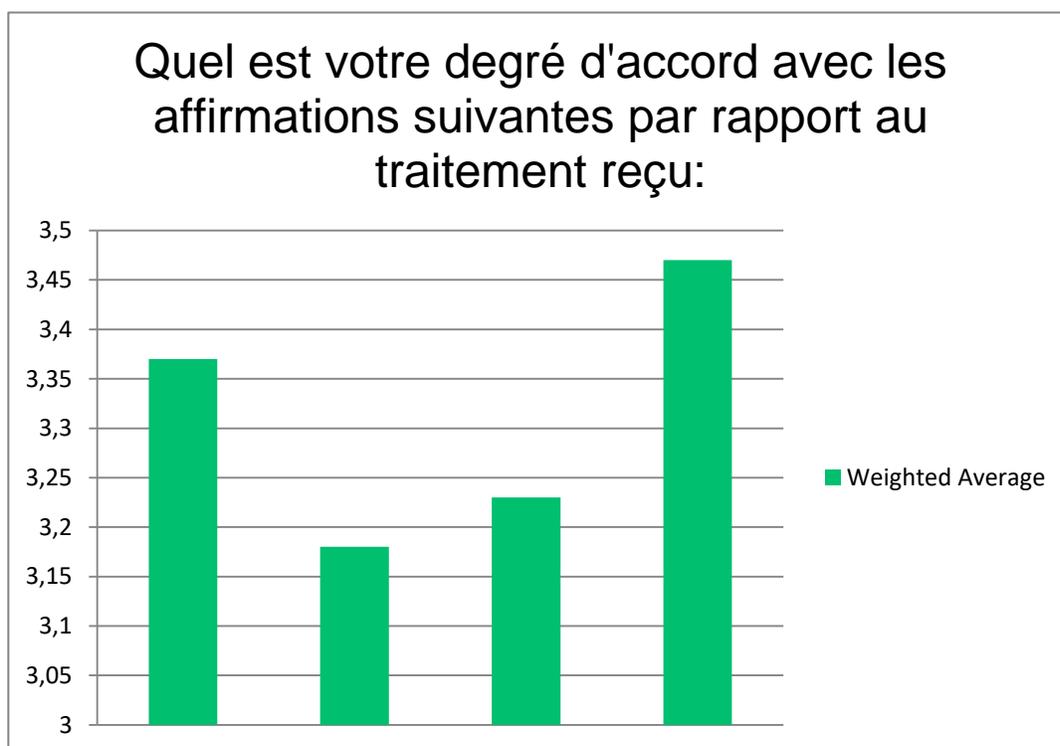
### Combien d'ostéopathes avez-vous déjà consultés ?

Choix de réponses	Réponses
1 seul	43,37 % 36
2 ostéopathes	26,51 % 22
3 ostéopathes ou plus	30,12 % 25
	<b>Réponses 83</b>



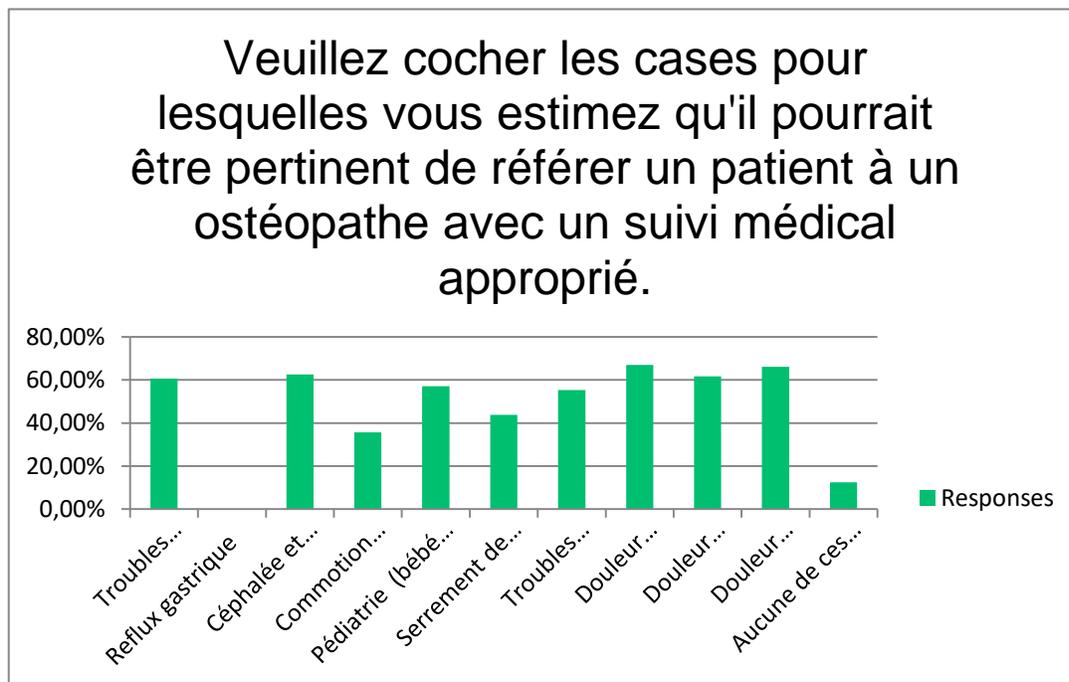
**Quel est votre degré d'accord avec les affirmations suivantes par rapport au traitement reçu :**

	Fortement en désaccord	Plutôt en désaccord	Plutôt en accord	Fortement en accord	Total
Je juge que le ou les ostéopathe(s) on (t) un bon niveau de professionnalisme	5	5	27	46	83
J'ai obtenu des résultats significatifs	5	9	35	34	83
Je me suis senti bien pris en charge	10	3	28	42	83
J'aime l'approche globale qui permet de trouver la source de mes problèmes	4	3	26	50	83



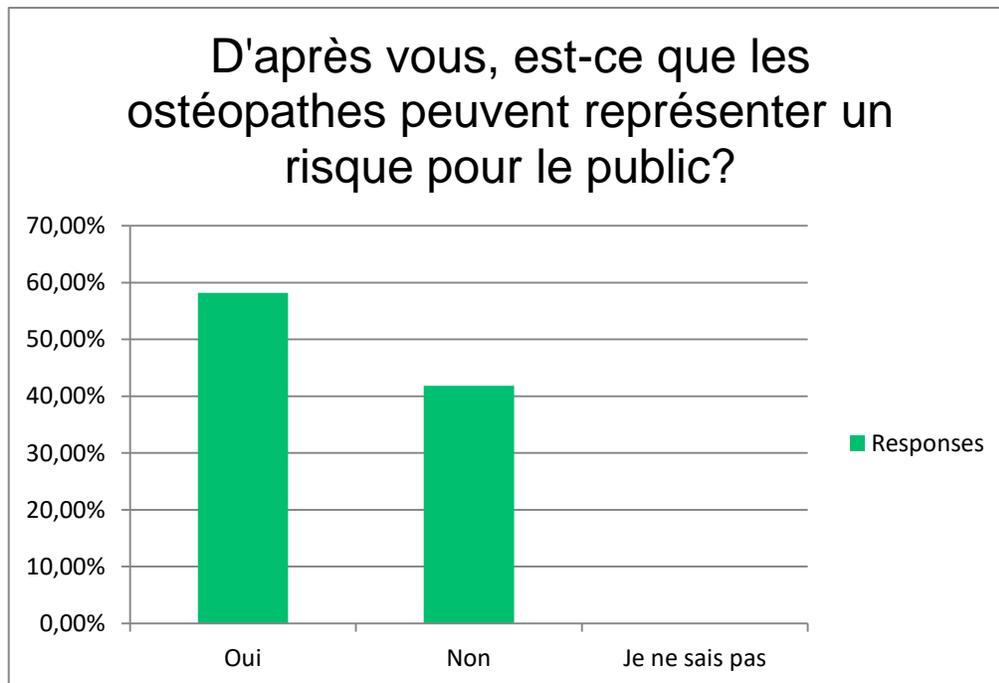
**Veillez cocher les cases pour lesquelles vous estimez qu'il pourrait être pertinent de référer un patient à un ostéopathe avec un suivi médical approprié.**

Choix de réponses	Réponses	
Troubles digestifs (constipation, reflux gastrique, etc.)	60,71 %	68
Reflux gastrique	0,00 %	0
Céphalée et migraine	62,50 %	70
Commotion cérébrale	35,71 %	40
Pédiatrie (bébé reflux gastrique, plagiocéphalie...)	57,14 %	64
Serrement de dent et bruxisme	43,75 %	49
Troubles posturaux	55,36 %	62
Douleur chronique	66,96 %	75
Douleur articulaire	61,61 %	69
Douleur musculaire	66,07 %	74
Aucune de ces réponses	12,50 %	14
	<b>Réponses</b>	<b>112</b>



## D'après vous, est-ce que les ostéopathes peuvent représenter un risque pour le public ?

Choix de réponses	Réponses	
Oui	58,18 %	64
Non	41,82 %	46
Je ne sais pas	0,00 %	0
Si non, pourquoi ?		40
	<b>Réponses</b>	<b>110</b>



### Si non, pourquoi ?

- 1 Manque d'encadrement de la profession pour le moment
- 2 Les ostéopathes ont fait des études et font partie d'un ordre professionnel.
- 3 Car il y a de plus en plus d'ostéopathes au Québec avec formation. Les médecins et le public font souvent référence à eux et aux physiothérapeutes.
- 4 Si bien encadré, le niveau de formation doit être normalisé.
- 5 Pas d'ordre professionnel pour assurer la compétence

- 6 Oui, car pas d'ordre professionnel pour réglementer la pratique
- 7 études et membre d'un ordre professionnel
- 8 je ne sais pas
- 9 Doivent être membre d'un ordre professionnel pour assurer la qualité de leur enseignement et leur pratique.
- 10 À mon avis, il ne représente pas plus de risque que tout autre professionnel de la santé.
- 11 Quand on trouve un ostéopathe de confiance, pas d'inquiétude. Mais c'est comme dans tout, il doit y en avoir des meilleurs que d'autres.
- 12 Ils sont diplômés d'écoles reconnues
- 13 Pas plus qu'un chiro, comme toute profession en santé un bon code de conduite et discernement sont de mise, mais puisqu'on ne peut les encadrer tous les praticiens d'une profession sous un même mode de traitement, les risques vont surtout pour les quelques personnes qui se croient au-dessus de leur code de conduite professionnel à respecter. Les risques ne sont pas envers l'ostéopathie en soi, mais plutôt pour les quelques cowboys qui risqueront des manœuvres moins sécuritaires...
- 14 Dans le cas où l'ostéopathe connaît ses limites par rapport au patient (comme le référer à un médecin) je ne crois vraiment pas que les ostéopathes sont un risque pour la population.
- 15 Chaque profession peut représenter un risque pour le public. Si la profession est régie par un ordre professionnel, le risque diminue, mais ne disparaît pas.
- 16 Ils aident à rétablir le fonctionnement des tissus et systèmes.
- 17 Pas toute la même formation, pas d'ordre professionnel pour encadrer la profession
- 18 Il y a des professionnels qui font des erreurs comme dans toute autre profession
- 19 Du moment que la formation est adéquate
- 20 Car ils ont les tests pour ne pas risquer
- 21 Formation adéquate

- 22 Profession non réglementée par un ordre donc aucun ordre pour protéger le public
- 23 Ils ont une bonne formation et un bon degré de connaissances
- 24 Formation non réglementée, certaines écoles moins bonnes
- 25 médecine douce
- 26 Ils sont très qualifiés, leur approche est douce et leurs connaissances vastes. Ils ont fait leurs études rigoureuses et on obtenu leur diplôme afin de pouvoir pratiquer.
- 27 Lorsque les études sont faites dans un collège réputé et qu'ils en sont gradués, je considère qu'ils sont aptes à pratiquer adéquatement.
- 28 Les manipulations sont douces
- 29 Oui, car il n'y a pas d'ordre professionnel ni de formation encadrée empêchant les abus. Aucune inspection des thérapeutes lors de leur carrière non plus.
- 30 Majoritairement non, avec un ordre il y a un plus grand contrôle des compétences
- 31 Seulement si l'établissement d'un diagnostic n'est pas obligatoire, alors les formations nécessaires à cet acte devraient être imposées à la profession au complet. Tout comme notre ordre. Je pense que les chiros et les ostéos ont beaucoup à s'offrir en termes de cogestion pour améliorer la santé de nos patients, mais seulement si on travaille ensemble dans le même but et la même direction. Pas de compétition !
- 32 Parce qu'ils réfèrent au besoin
- 33 Si un ordre professionnel protège le public et réglemente ses membres
- 34 Certains sont mal formés et ne reconnaissent pas les signes d'urgence médicale ou de référence médicale
- 35 Euh, on ne cherche pas seulement à me donner des pilules, mais trouver d'où provient le problème !
- 36 Si la formation est adéquate, il ne devrait pas avoir de problèmes.
- 37 Si un ordre est créé et les champs de pratique sont établis

38 En général, ils sont professionnels et connaissent les limites de leur profession

39 Si combiné à la médecine traditionnelle.

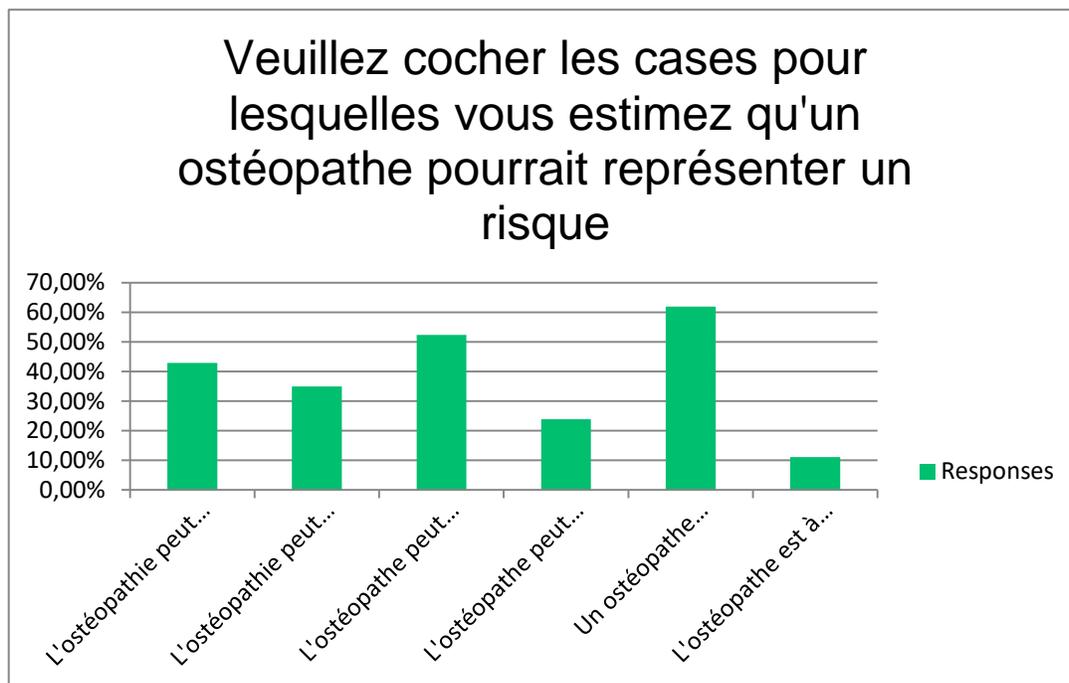
40 Non sauf les quelques exceptions (praticiens) qui peuvent faire du tort comme dans n'importe quel domaine s'il n'y a pas de régulation

**Veillez cocher les cases pour lesquelles vous estimez qu'un ostéopathe pourrait représenter un risque**

Choix de réponses	Réponses	
L'ostéopathie peut entraîner une cassure, fracture ou fêlure d'un os et/ou vertèbre	42,86 %	27
L'ostéopathie peut provoquer des blessures internes par des manipulations viscérales	34,92 %	22
L'ostéopathe peut causer des compressions nerveuses	52,38 %	33
L'ostéopathe peut occasionner des hernies discales	23,81 %	15
Un ostéopathe n'est pas en mesure d'identifier une urgence médicale	61,90 %	39
L'ostéopathe est à risque de susciter une hémorragie interne suite à ses techniques	11,11 %	7

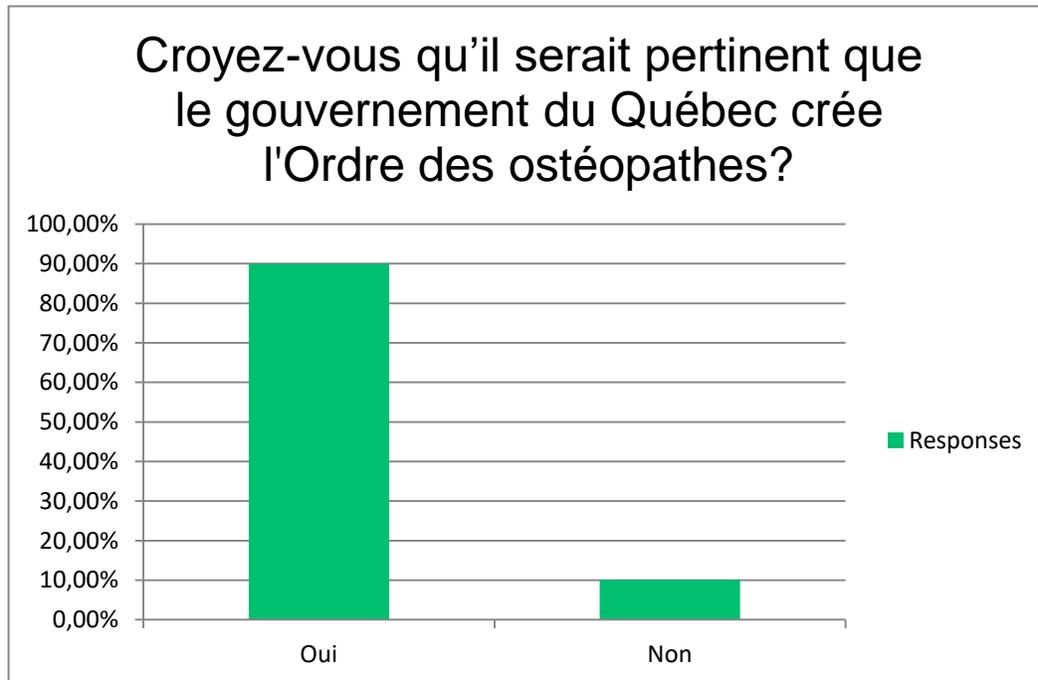
**Réponses**

**63**



**Croyez-vous qu'il serait pertinent que le gouvernement du Québec crée l'Ordre des ostéopathes ?**

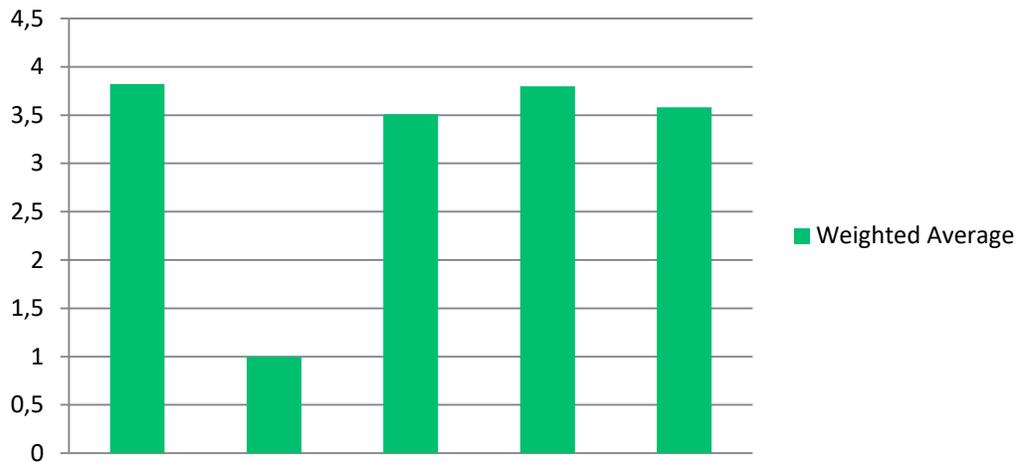
Choix de réponses	Réponses	
Oui	89,91 %	98
Non	10,09 %	11
<b>Réponses</b>		<b>109</b>



**Quel est votre degré d'accord avec les affirmations suivantes par rapport à la création d'un Ordre :**

	Fortement en désaccord	Plutôt désaccord	en	Plutôt en	en	Fortement en accord	Total
Je crois qu'il est important d'assurer l'uniformisation de la formation académique	1	1		13		83	98
Je ne crois qu'il pertinent que l'ordre inspecte ses membres régulièrement	4	0		0		0	4
Je crois qu'un ordre permettrait de garantir la qualité des traitements donnés	1	6		33		58	98
Je crois qu'un ordre doit s'assurer que ses membres participent à des formations continues	0	0		20		78	98
Je considère que la création d'un ordre protégerait le public	4	1		27		66	98
				<b>Réponses</b>			<b>98</b>

Quel est votre degré d'accord avec les affirmations suivante par rapport à la création d'un Ordre:

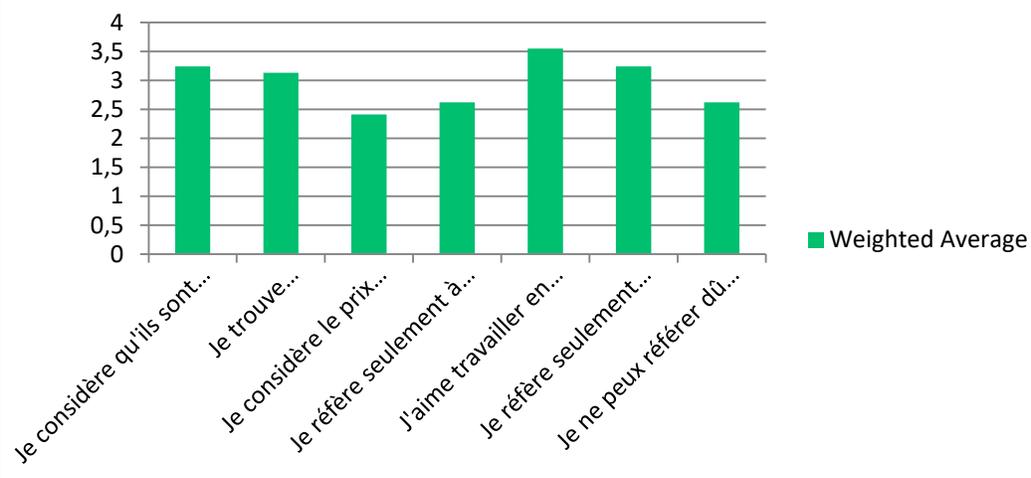


**Quel est votre degré d'accord sur ces motifs qui vous amènerait à référer ou non un ostéopathe à vos patients :**

	Fortement en désaccord	Plutôt désaccord	Plutôt en en accord	Fortement en accord	Total
Je considère qu'ils sont compétents dans leur champ de pratique	4	7	47	38	96
Je trouve qu'ils obtiennent souvent de bons résultats	4	10	51	30	95
Je considère le prix d'une séance ostéopathique trop élevé	10	42	37	6	95
Je réfère seulement à des professionnels faisant partie d'un Ordre	10	35	31	19	95
J'aime travailler en collaboration afin de mieux aider mes patients	2	2	33	58	95
Je réfère seulement aux ostéopathes que je connais de réputation	8	10	25	48	91
Je ne peux référer dû au cadre légal de mon Ordre professionnel	23	19	24	29	95
oui, pour des raisons autres (veuillez préciser)					1

**Réponses 99**

## Quel est votre degré d'accord sur ces motifs qui vous amènerait à référer ou non un ostéopathe à vos patients:



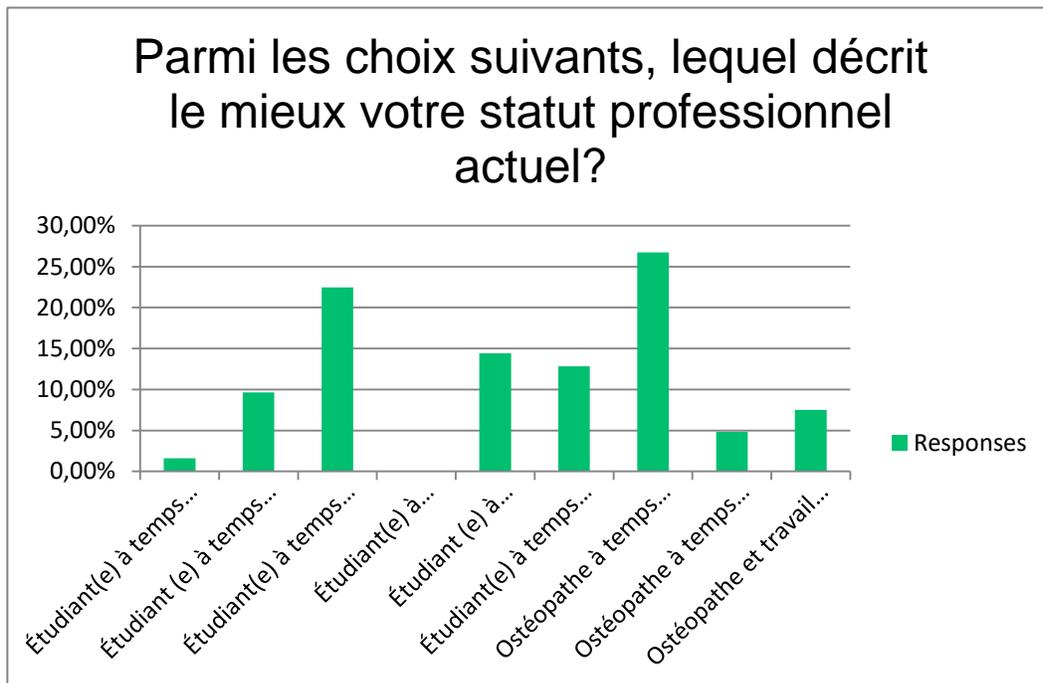
Réponses      oui, pour des raisons autres (veuillez préciser)  
1                Je mentionne que ça existe, mais je ne peux référer, car mon ordre me l'interdit.

ANNEXE

**Réponses du questionnaire — Étudiants en ostéopathie et DO**

**Parmi les choix suivants, lequel décrit le mieux votre statut professionnel actuel ?**

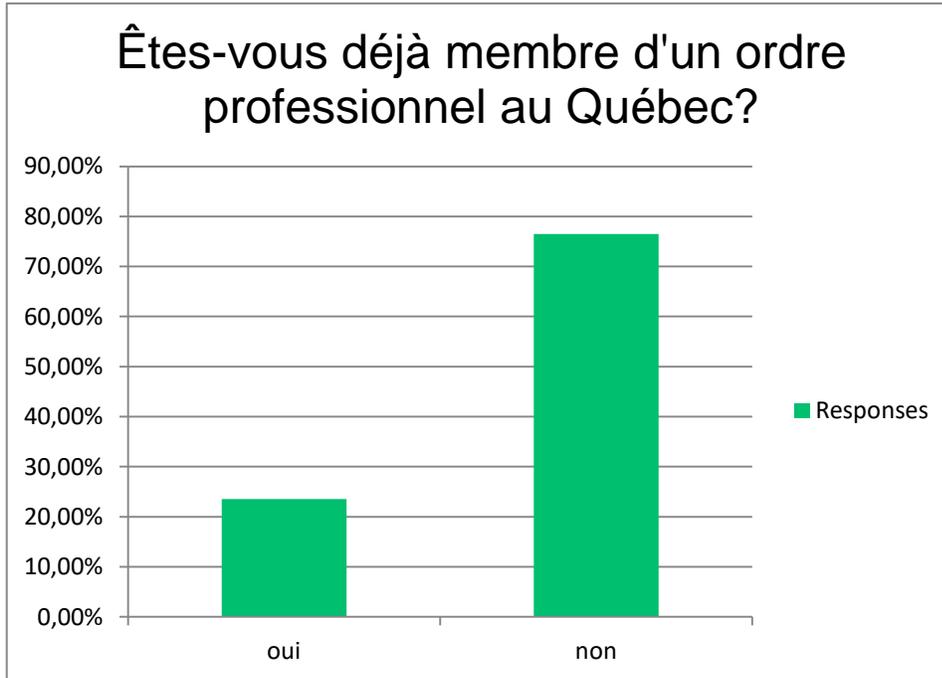
Choix de réponses	Réponses	
Étudiant(e) à temps plein sans travail	1,60 %	3
Étudiant (e) à temps plein avec travail en ostéopathie	9,63 %	18
Étudiant(e) à temps plein avec travail dans un autre domaine	22,46 %	42
Étudiant(e) à temps partiel sans travail	0,00 %	0
Étudiant (e) à temps partiel avec travail en ostéopathie	14,44 %	27
Étudiant(e) à temps partiel avec travail dans un autre domaine	12,83 %	24
Ostéopathe à temps plein	26,74 %	50
Ostéopathe à temps partiel	4,81 %	9
Ostéopathe et travail aussi dans un autre domaine	7,49 %	14
	<b>Réponses</b>	<b>187</b>



### Êtes-vous déjà membre d'un ordre professionnel au Québec ?

Choix de réponses	Réponses
Oui	23,53 % 44
Non	76,47 % 143

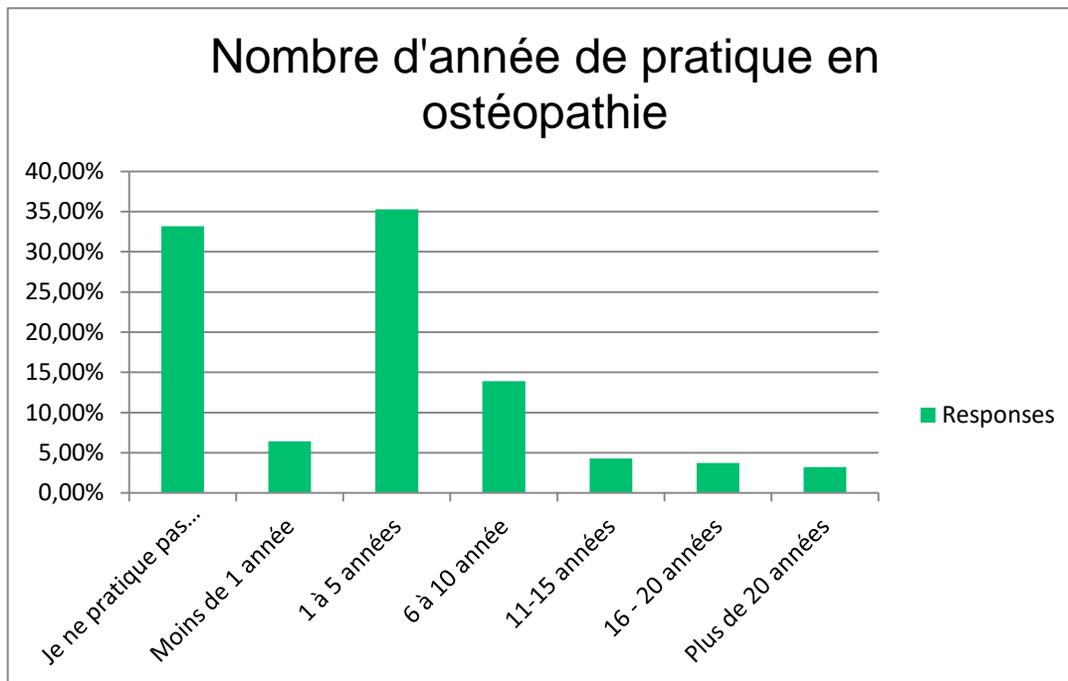
Réponses 187



## Nombre d'années de pratique en ostéopathie

Choix de réponses	Réponses	
Je ne pratique pas officiellement	33,16 %	62
Moins de 1 année	6,42 %	12
1 à 5 années	35,29 %	66
6 à 10 années	13,90 %	26
11-15 années	4,28 %	8
16 - 20 années	3,74 %	7
Plus de 20 années	3,21 %	6

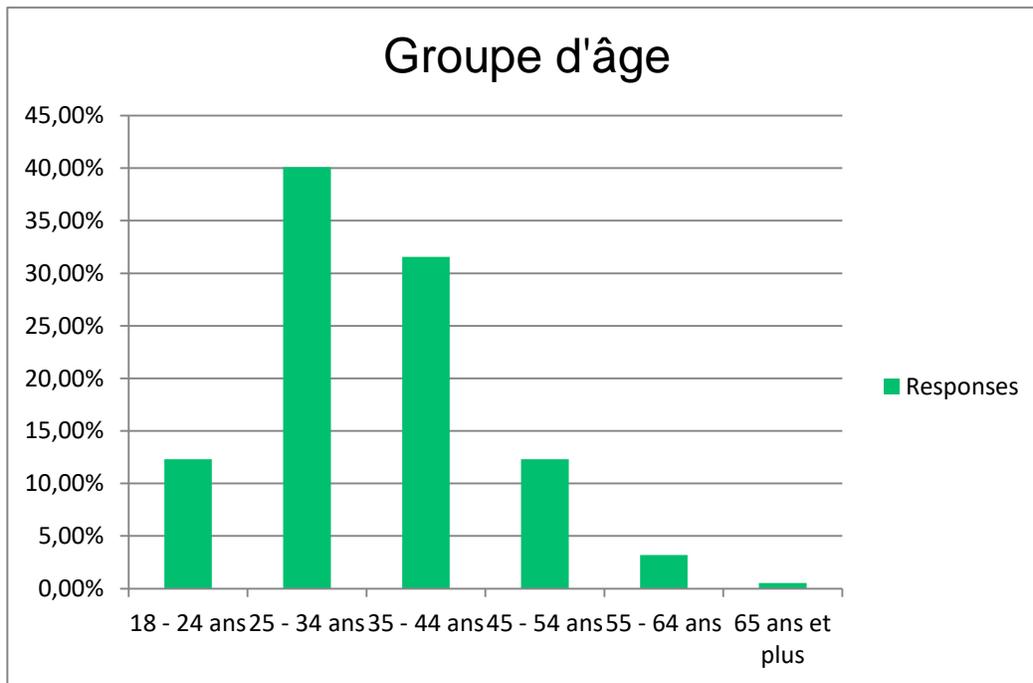
Réponses 187



## Groupe d'âge

Choix de réponses	Réponses
18 - 24 ans	12,30 % 23
25 - 34 ans	40,11 % 75
35 - 44 ans	31,55 % 59
45 - 54 ans	12,30 % 23
55 - 64 ans	3,21 % 6
65 ans et plus	0,53 % 1

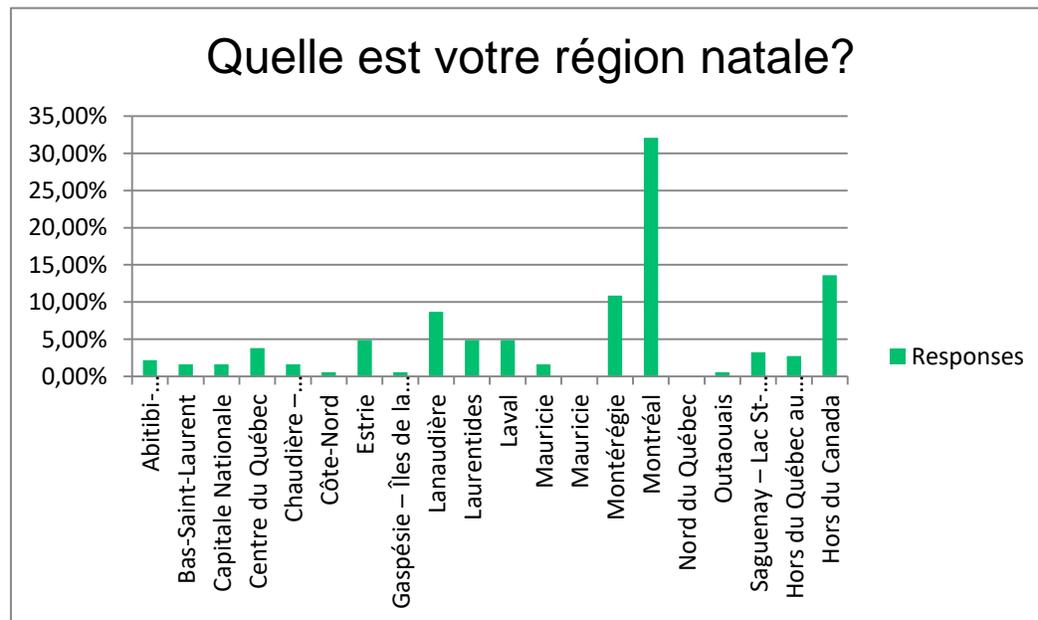
Réponses 187



## Quelle est votre région natale ?

Choix de réponses	Réponses
Abitibi-Témiscaminque	2,17 % 4
Bas-Saint-Laurent	1,63 % 3
Capitale nationale	1,63 % 3
Centre-du-Québec	3,80 % 7
Chaudière — Appalaches	1,63 % 3
Côte-Nord	0,54 % 1
Estrie	4,89 % 9
Gaspésie — Îles de la	
Madeleine	0,54 % 1
Lanaudière	8,70 % 16
Laurentides	4,89 % 9
Laval	4,89 % 9
Mauricie	1,63 % 3
Mauricie	0,00 % 0
Montréal	10,87 % 20
Montréal	32,07 % 59
Nord du Québec	0,00 % 0
Outaouais	0,54 % 1
Saguenay — Lac-Saint-Jean	3,26 % 6
Hors du Québec au Canada	2,72 % 5
Hors du Canada	13,59 % 25

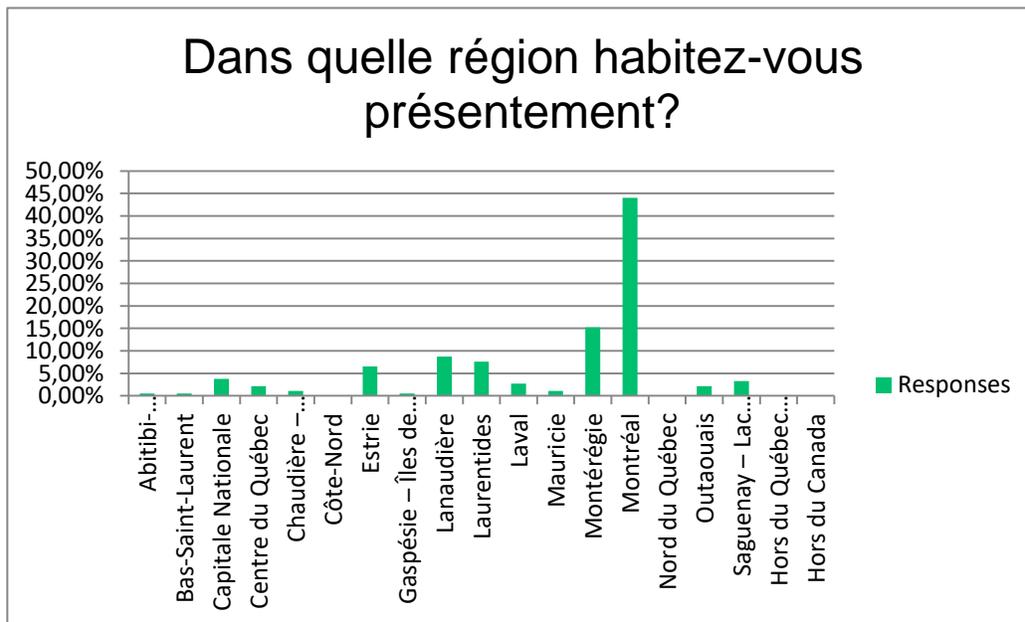
**Réponses 184**



### Dans quelle région habitez-vous présentement ?

Choix de réponses	Réponses	
Abitibi-Témiscaminque	0,54 %	1
Bas-Saint-Laurent	0,54 %	1
Capitale nationale	3,80 %	7
Centre-du-Québec	2,17 %	4
Chaudière — Appalaches	1,09 %	2
Côte-Nord	0,00 %	0
Estrie	6,52 %	12
Gaspésie — Îles de la		
Madeleine	0,54 %	1
Lanaudière	8,70 %	16
Laurentides	7,61 %	14
Laval	2,72 %	5
Mauricie	1,09 %	2
Montérégie	15,22 %	28
Montréal	44,02 %	81
Nord du Québec	0,00 %	0
Outaouais	2,17 %	4
Saguenay — Lac-Saint-Jean	3,26 %	6
Hors du Québec au Canada	0,00 %	0
Hors du Canada	0,00 %	0

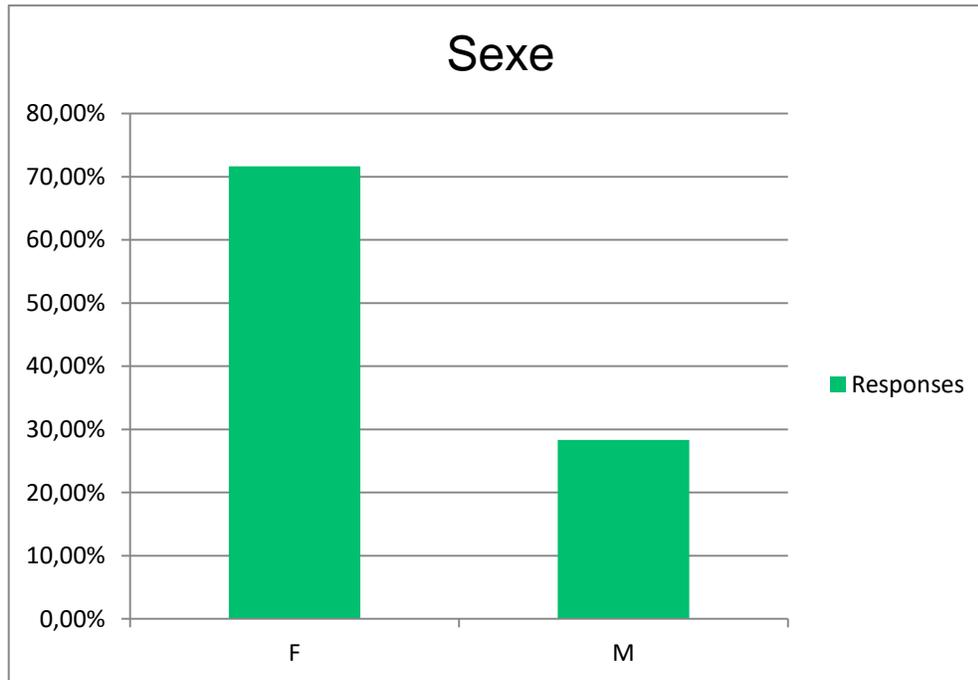
**Réponses 184**



## Sexe

Choix de réponses	Réponses
F	71,66 % 134
M	28,34 % 53

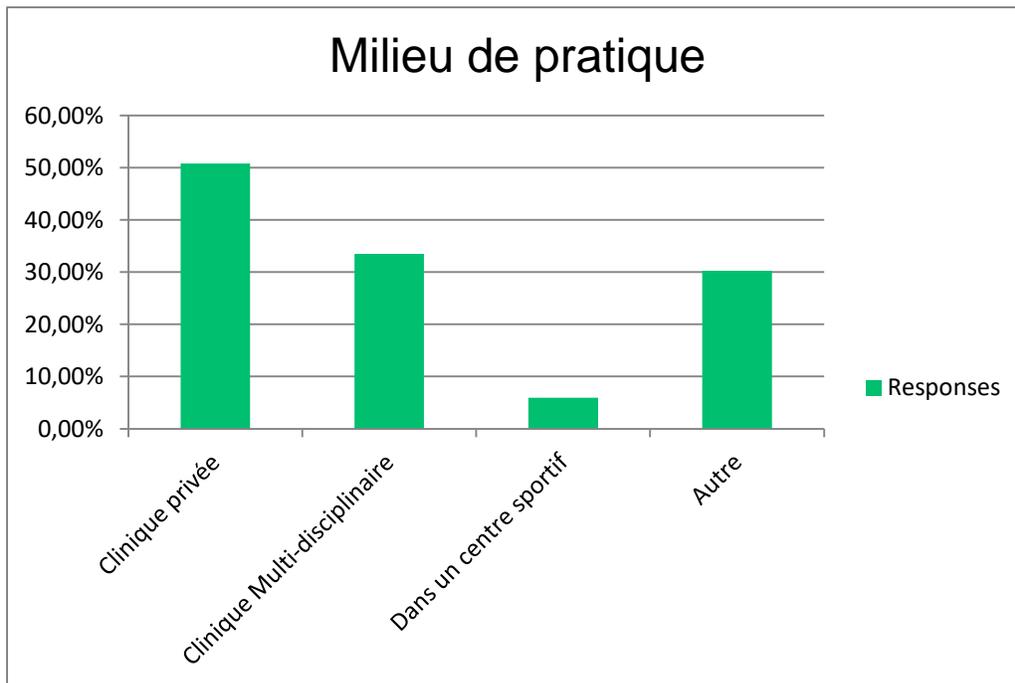
**Réponses 187**



### Milieu de pratique

Choix de réponses	Réponses	
Clinique privée	50,81 %	94
Clinique Multidisciplinaire	33,51 %	62
Dans un centre sportif	5,95 %	11
Autre	30,27 %	56

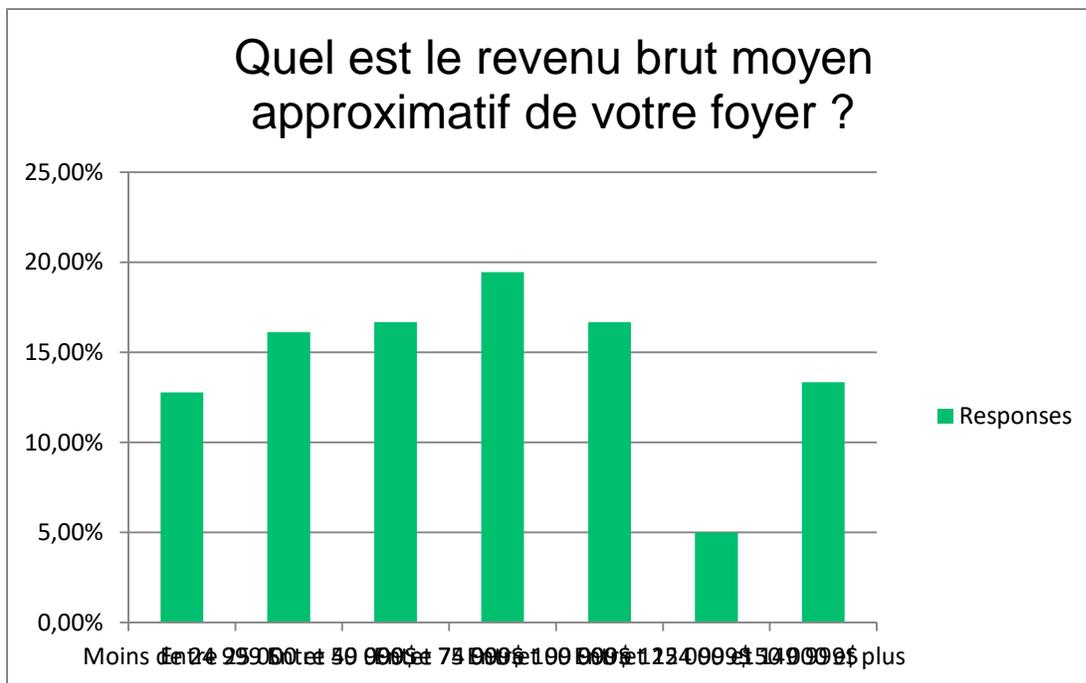
Réponses 185



### Quel est le revenu brut moyen approximatif de votre foyer ?

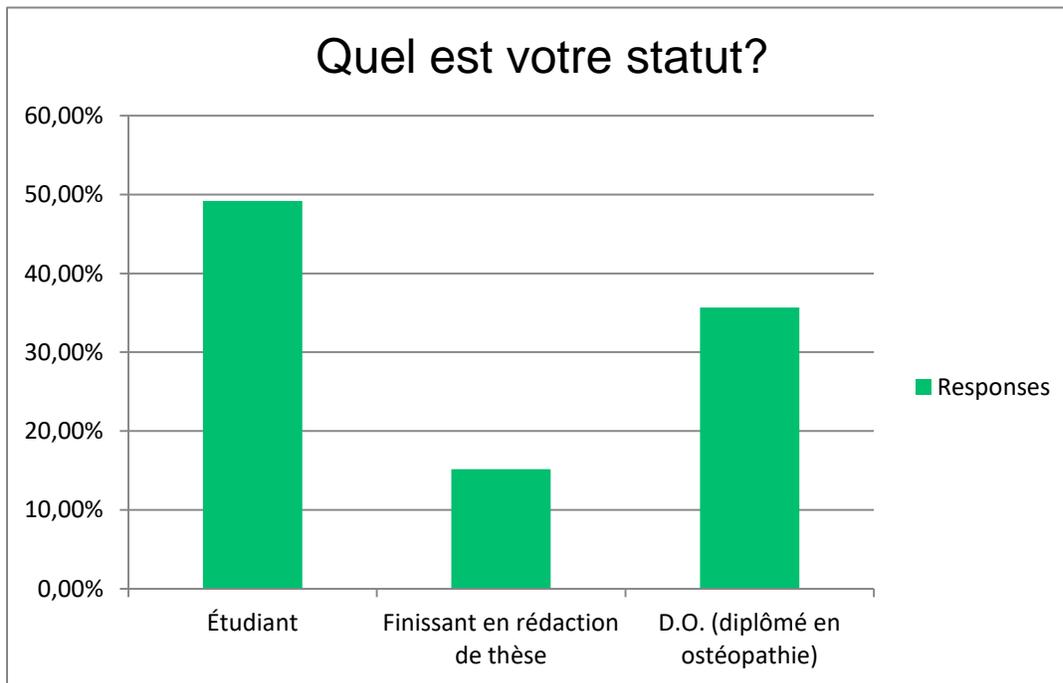
Choix de réponses	Réponses	
Moins de 24 999 \$	12,78 %	23
Entre 25 000 et 49 999 \$	16,11 %	29
Entre 50 000 et 74 999 \$	16,67 %	30
Entre 75 000 et 99 999 \$	19,44 %	35
Entre 100 000 et 124 999 \$	16,67 %	30
Entre 125 000 et 149 999 \$	5,00 %	9
150 000 et plus	13,33 %	24

**Réponses 180**



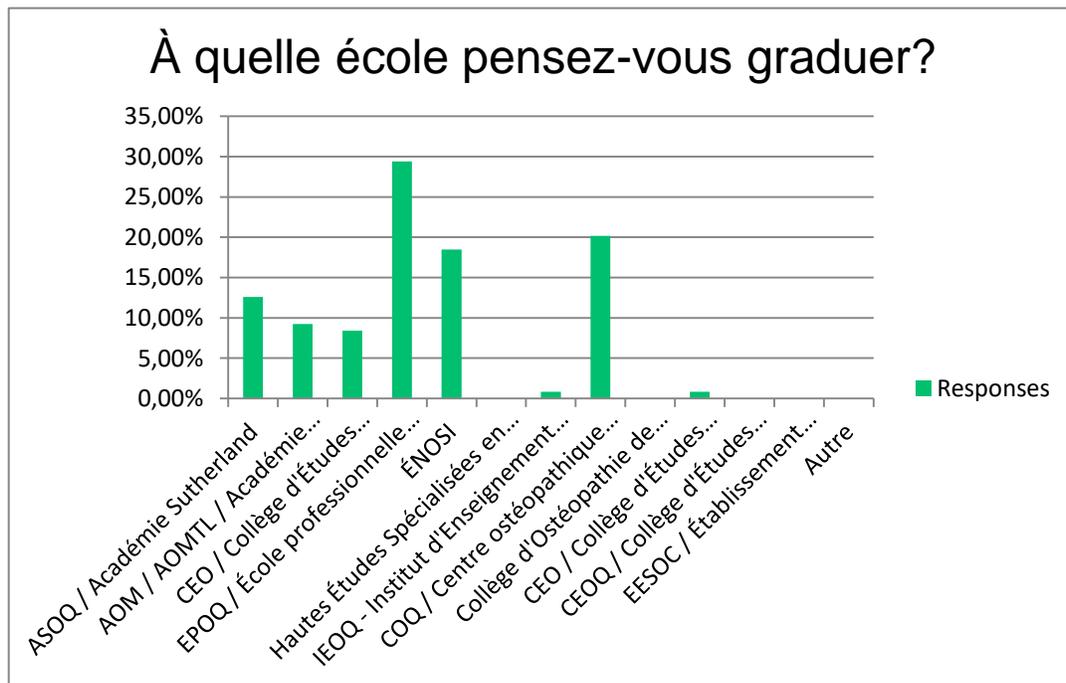
### Quel est votre statut ?

Choix de réponses	Réponses	
Étudiant	49,19 %	91
Finissant en rédaction de thèse	15,14 %	28
D.O. (diplômé en ostéopathie)	35,68 %	66
		<b>Réponses 185</b>



## À quelle école pensez-vous graduer ?

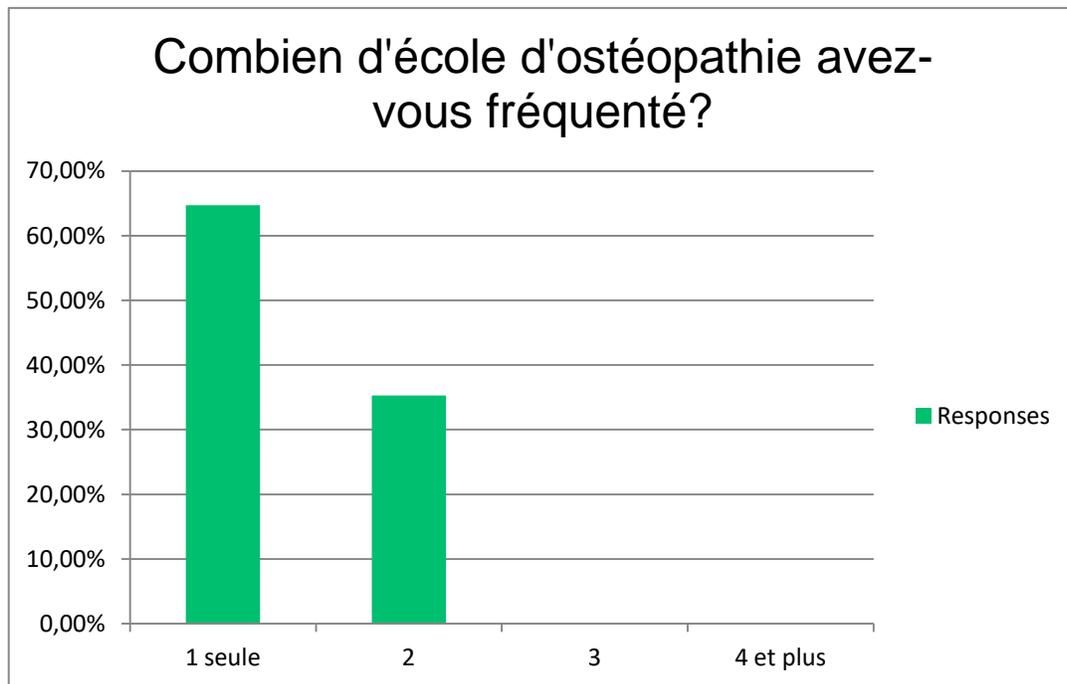
Choix de réponses	Réponses	
ASOQ / Académie Sutherland	12,61 %	15
AOM/AOMTL/Académie d'Ostéopathie de Montréal	9,24 %	11
CEO/Collège d'Études Ostéopathiques	8,40 %	10
EPOQ/École professionnelle ostéopathie Québec	29,41 %	35
ENOSI	18,49 %	22
Hautes Études Spécialisées en Thérapie Manuelle S.E.N.C. (HESTM)	0,00 %	0
IEOQ — Institut d'Enseignement de l'Ostéopathie du Québec	0,84 %	1
COQ/Centre ostéopathique du Québec	20,17 %	24
Collège d'Ostéopathie de Sherbrooke	0,00 %	0
CEO/Collège d'Études Ostéopathiques Halifax	0,84 %	1
CEOQ/Collège d'Études Ostéopathiques de Québec	0,00 %	0
EESOC/Établissement d'Enseignement Supérieur Ostéopathie du Canada	0,00 %	0
Autre	0,00 %	0
<b>Réponses</b>		<b>119</b>



### Combien d'écoles d'ostéopathie avez-vous fréquentées ?

Choix de réponses	Réponses
1 seule	64,71 % 77
2	35,29 % 42
3	0,00 % 0
4 et plus	0,00 % 0

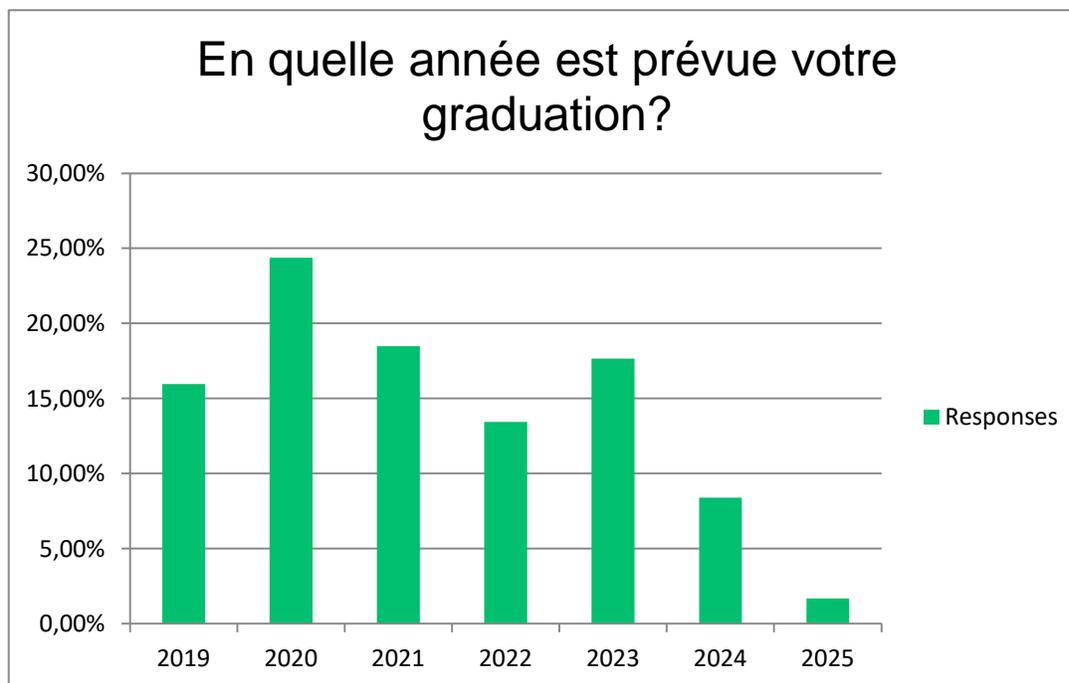
Réponses 119



## En quelle année est prévue votre graduation ?

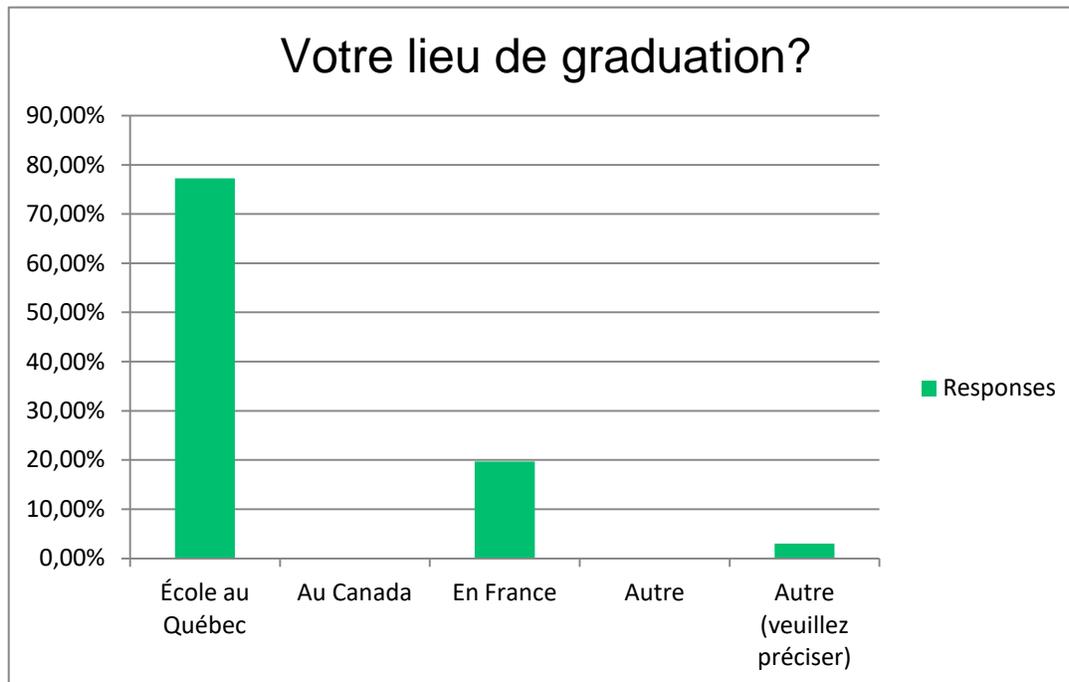
Choix de réponses	Réponses
2019	15,97 % 19
2020	24,37 % 29
2021	18,49 % 22
2022	13,45 % 16
2023	17,65 % 21
2024	8,40 % 10
2025	1,68 % 2

Réponses 119



## Votre lieu de graduation ?

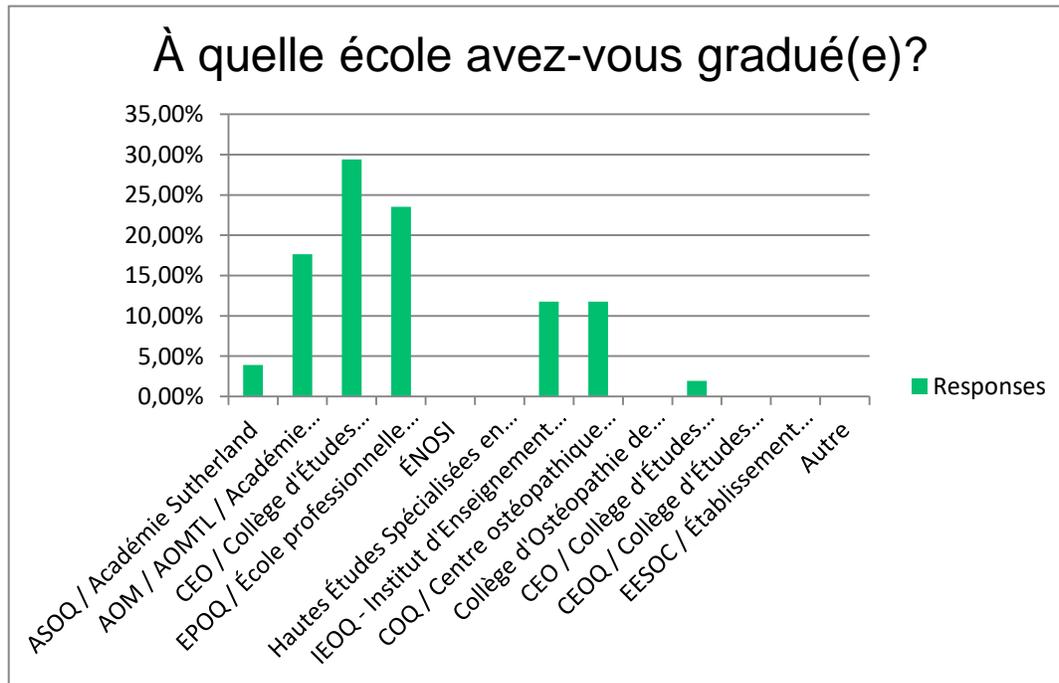
Choix de réponses	Réponses	
École au Québec	77,27 %	51
Au Canada	0,00 %	0
En France	19,70 %	13
Autre	0,00 %	0
Autre (veuillez préciser)	3,03 %	2
	<b>Réponses</b>	<b>66</b>



Répondant	Autre (veuillez préciser)
1	Royaume-Uni
2	European school of osteopathy, UK

## À quelle école avez-vous gradué(e) ?

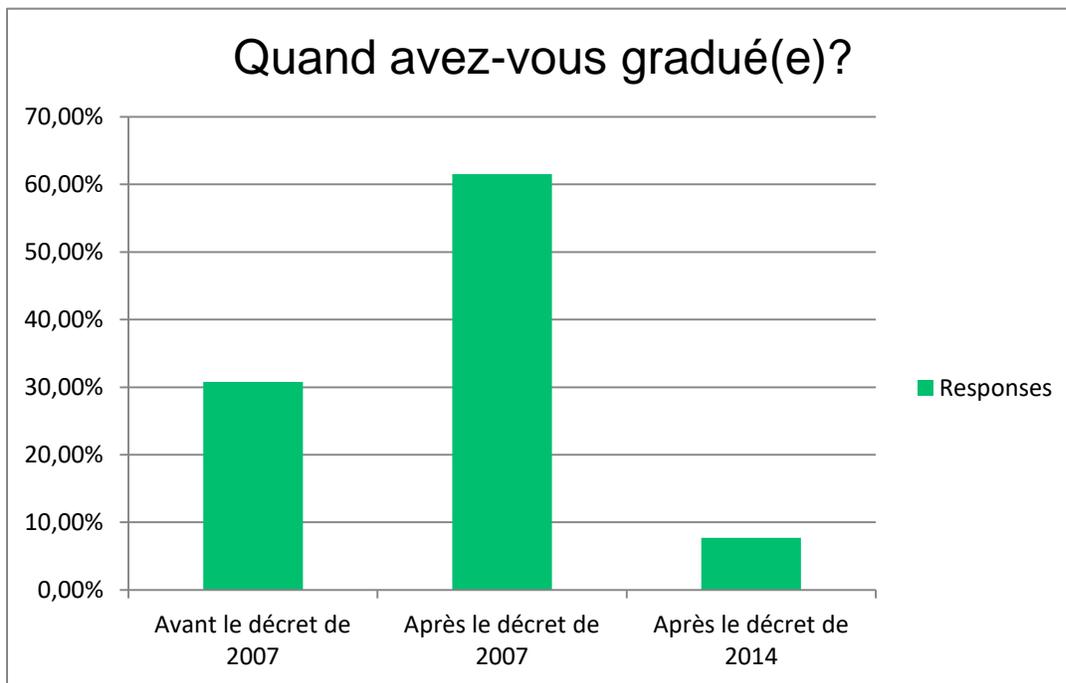
Choix de réponses	Réponses	
ASOQ / Académie Sutherland	3,92 %	2
AOM/AOMTL/Académie d'Ostéopathie de Montréal	17,65 %	9
CEO/Collège d'Études Ostéopathiques	29,41 %	15
EPOQ/École professionnelle ostéopathie Québec	23,53 %	12
ENOSI	0,00 %	0
Hautes Études Spécialisées en Thérapie Manuelle S.E.N.C. (HESTM)	0,00 %	0
IEOQ — Institut d'Enseignement de l'Ostéopathie du Québec	11,76 %	6
COQ/Centre ostéopathique du Québec	11,76 %	6
Collège d'Ostéopathie de Sherbrooke	0,00 %	0
CEO/Collège d'Études Ostéopathiques Halifax	1,96 %	1
CEOQ/Collège d'Études Ostéopathiques de Québec	0,00 %	0
EESOC/Établissement d'Enseignement Supérieur Ostéopathie du Canada	0,00 %	0
Autre	0,00 %	0
	<b>Réponses</b>	<b>51</b>



### Quand avez-vous gradué(e) ?

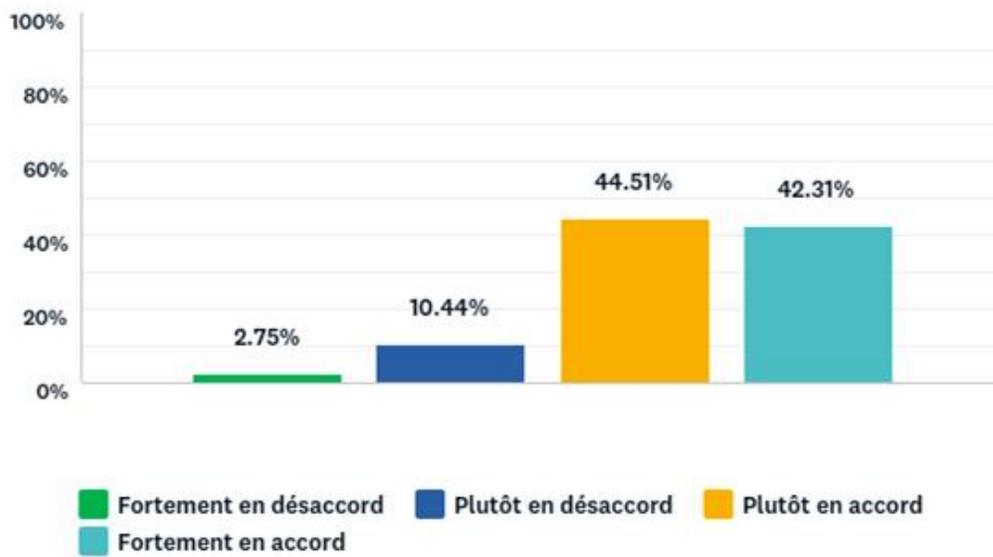
Choix de réponses	Réponses
Avant le décret de 2007	30,77 % 4
Après le décret de 2007	61,54 % 8
Après le décret de 2014	7,69 % 1

Réponses 13



**Quelle est votre opinion à propos de la création d'un ordre professionnel pour encadrer la profession d'ostéopathe ?**

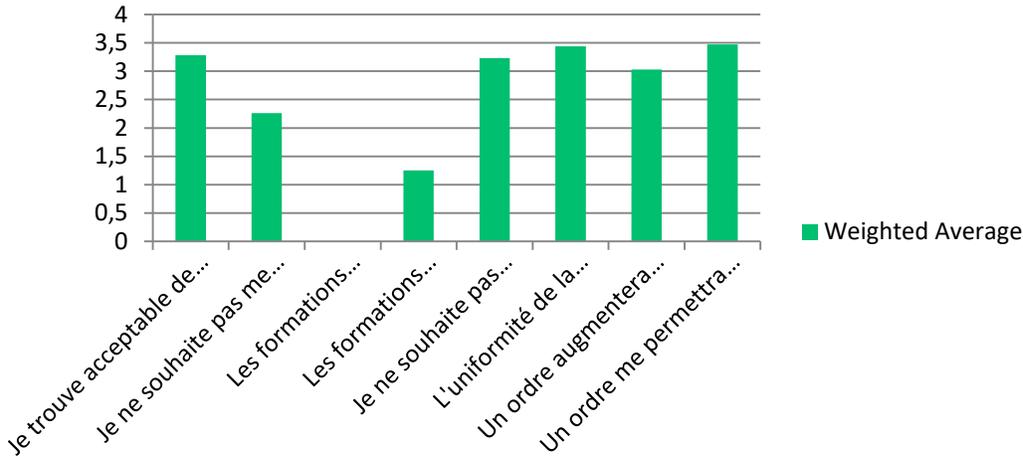
	Fortement en désaccord	Plutôt en désaccord	en Plutôt accord	Fortement en accord	Total
1	5	19	81	77	182



**Quelle est votre opinion par rapport à ces affirmations qui décrivent un Ordre professionnel ?**

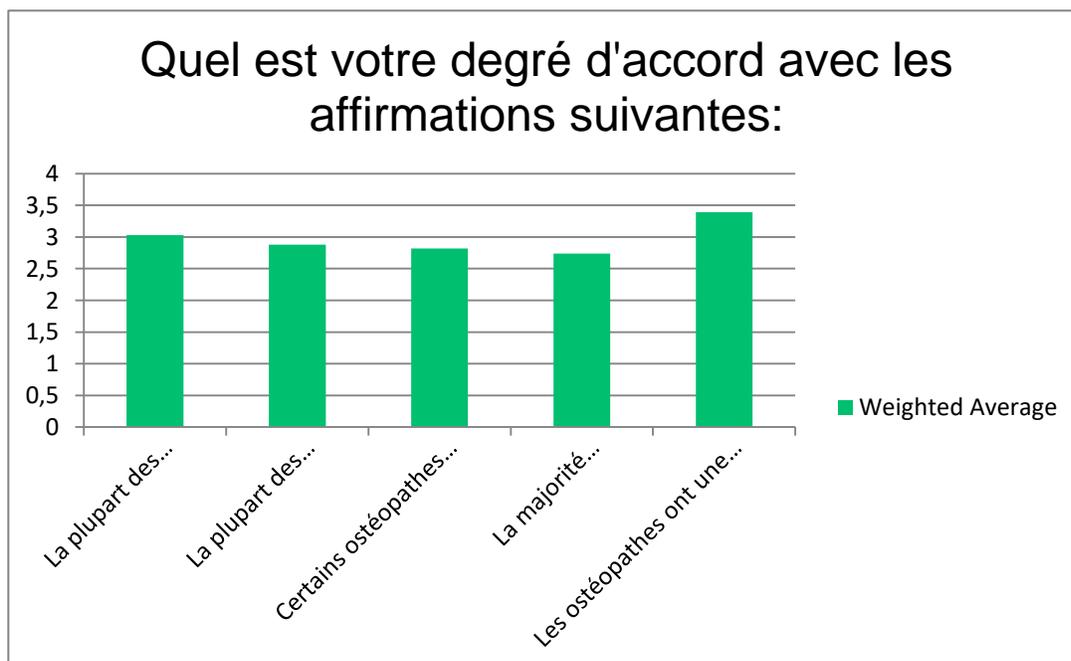
	Fortement en désaccord	Plutôt désaccord	Plutôt en accord	Fortement en accord	Total
Je trouve acceptable de payer des frais d'adhésion pour un ordre	6	8	97	71	182
Je ne souhaite pas me faire inspecter	32	89	43	18	182
Les formations continues obligatoires	0	0	0	0	0
Les formations continues obligatoires sont une perte de temps	144	32	5	1	182
Je ne souhaite pas avoir de restriction de mon champ de pratique	12	23	59	88	182
L'uniformité de la formation ostéopathique est nécessaire	3	15	63	101	182
Un ordre augmentera ma crédibilité face aux patients	9	37	75	61	182
Un ordre me permettra de plus facilement collaborer avec d'autres professionnels	2	17	57	106	182

# Quelle est votre opinion par rapport à ces affirmations qui décrivent un Ordre professionnel?



**Quel est votre degré d'accord avec les affirmations suivantes :**

	Fortement en désaccord	Plutôt en désaccord	Plutôt en accord	Fortement en accord	Total
La plupart des ostéopathes ont des connaissances anatomiques et physiologiques suffisantes	5	24	107	40	176
La plupart des ostéopathes sont compétents	6	30	120	20	176
Certains ostéopathes manquent de connaissances ostéopathiques	7	48	91	30	176
La majorité des ostéopathes sont en mesure de reconnaître les urgences médicales	12	39	108	17	176
Les ostéopathes ont une formation académique inégale	1	14	77	84	176

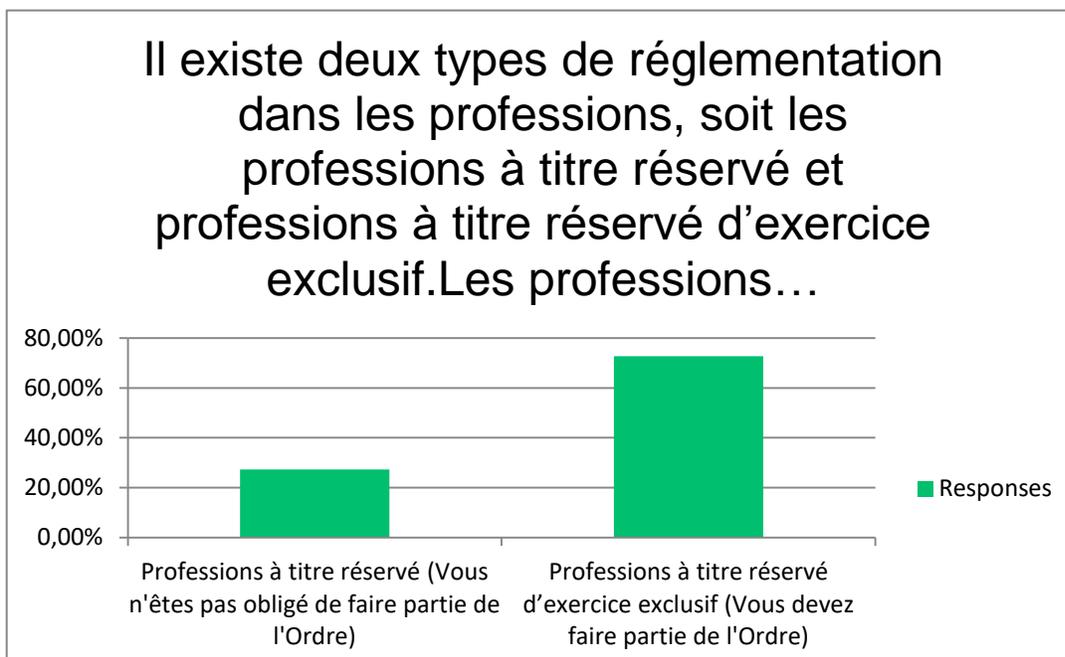


Il existe deux types de réglementation dans les professions, soit les professions à titre réservé et professions à titre réservé d'exercice exclusif.

Les professions réglementées dites à titre réservé signifient que les membres des ordres concernés, à l'exception de certaines professions du domaine de la santé, n'ont pas l'exclusivité des activités professionnelles qu'ils posent. Par exemple, une personne peut offrir des services de traduction sans être membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, à la condition de ne pas utiliser le titre de traducteur agréé qui est réservé aux membres de l'Ordre.

Les professions à titre réservé d'exercice exclusif, cela signifie que seuls les membres de l'ordre professionnel concerné sont autorisés à utiliser le titre, à poser les actes professionnels et à exercer les activités que la loi leur réserve. Certaines de ces activités réservées sont partagées par plusieurs professions. Selon vous quel type de titre devrait avoir les ostéopathes ?

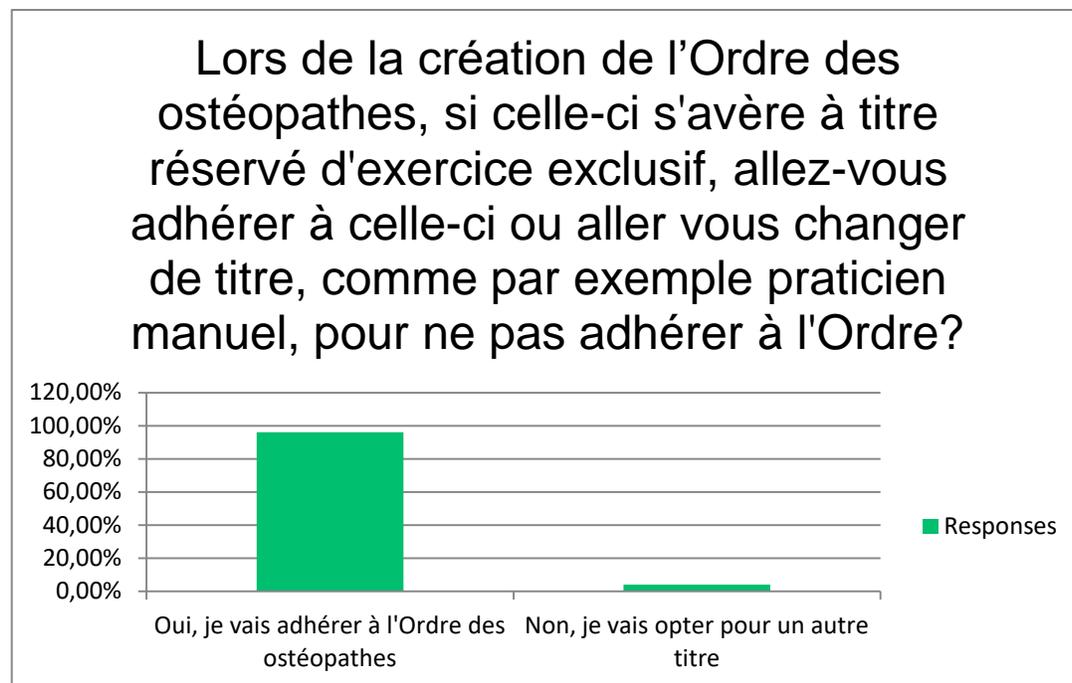
Choix de réponses	Réponses	
Professions à titre réservé (vous n'êtes pas obligé de faire partie de l'Ordre)	27,27 %	48
Professions à titre réservé d'exercice exclusif (vous devez faire partie de l'Ordre)	72,73 %	128
	<b>Réponses</b>	<b>176</b>



**Lors de la création de l'Ordre des ostéopathes, si celle-ci s'avère à titre réservé d'exercice exclusif, allez-vous adhérer à celle-ci ou allez-vous, changer de titre comme praticien manuel, pour ne pas adhérer à l'Ordre ?**

Choix de réponses	Réponses	
Oui, je vais adhérer à l'Ordre des ostéopathes	96,02 %	169
Non, je vais opter pour un autre titre	3,98 %	7

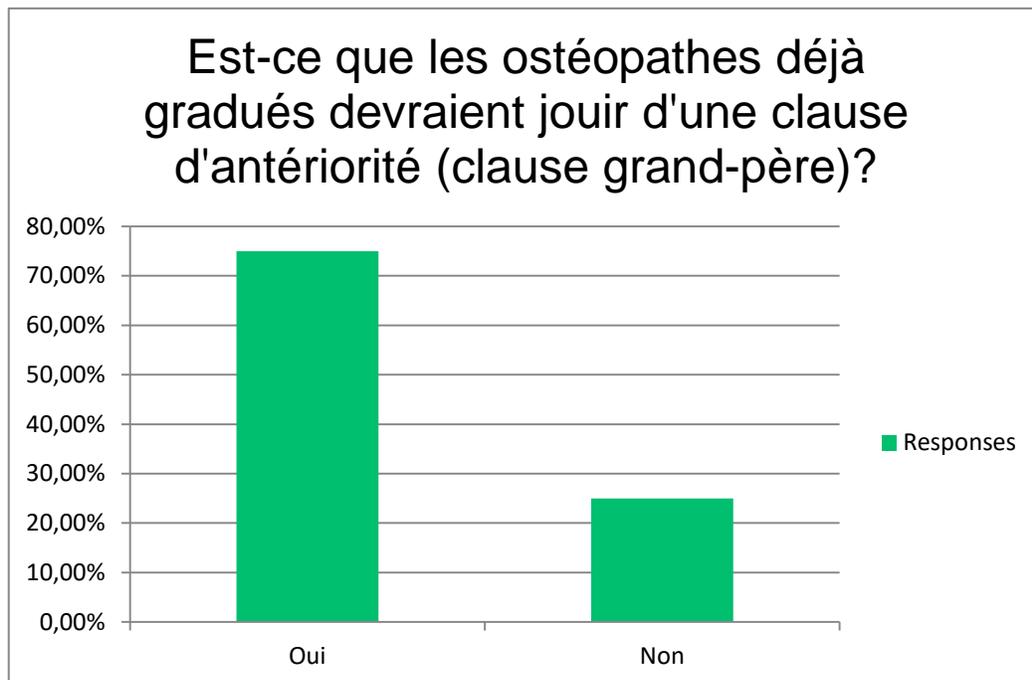
**Réponses 176**



**Est-ce que les ostéopathes déjà gradués devraient jouir d'une clause d'antériorité (clause grand-père) ?**

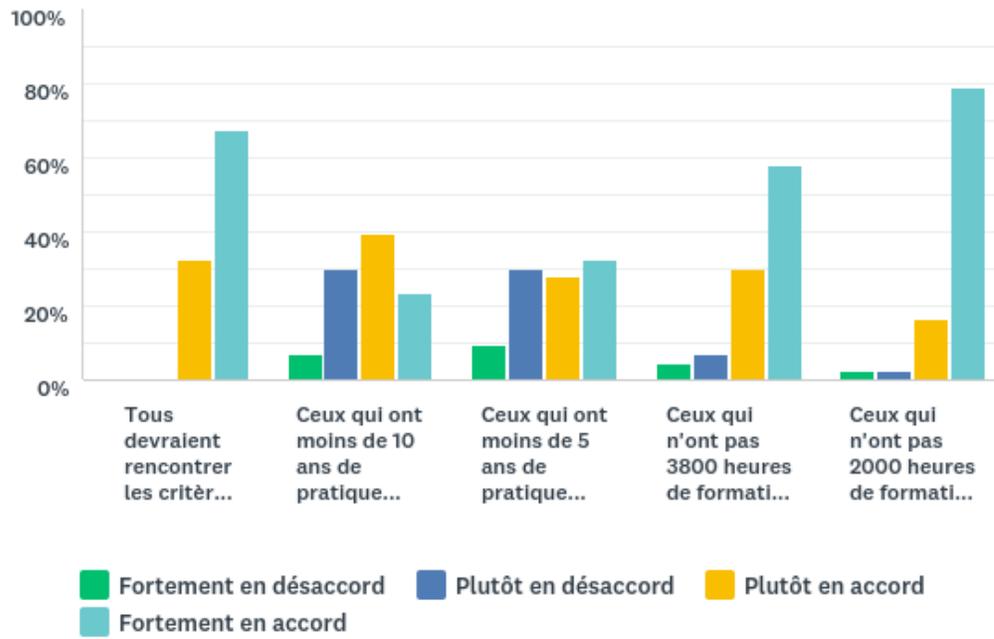
Choix de réponses	Réponses	
Oui	75,00 %	132
Non	25,00 %	44

**Réponses 176**



**Quelle est votre opinion sur les raisons pour lesquelles les ostéopathes ne devraient pas jouir d'une clause grand-père ?**

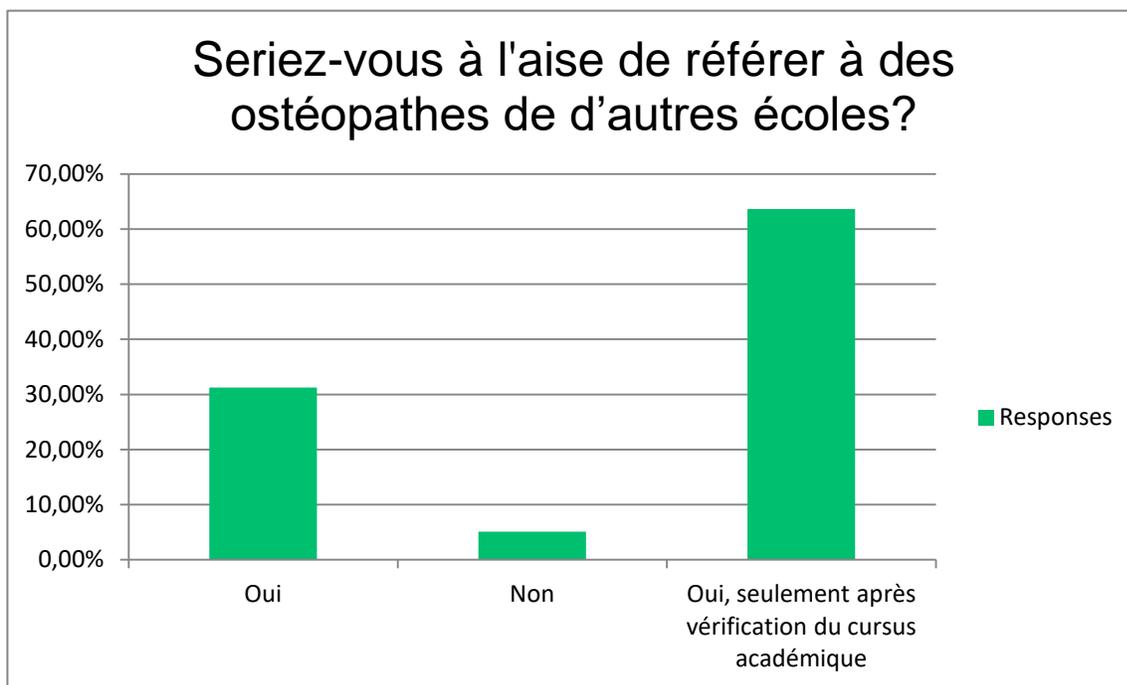
	Fortement en désaccord	Plutôt désaccord	en Plutôt en accord	Fortement en accord	Total
Tous devraient satisfaire les critères établis par l'Ordre	0	0	14	29	43
Ceux qui ont moins de 10 ans de pratique devraient faire des mises à jour	3	13	17	10	43
Ceux qui ont moins de 5 ans de pratique devraient faire des mises à jour	4	13	12	14	43
Ceux qui n'ont pas 3800 heures de formation en ostéopathie (incluant les heures créditées d'une autre formation reconnue) devraient faire des mises à jour	2	3	13	25	43
Ceux qui n'ont pas 2000 heures de formation en ostéopathie (incluant les heures créditées d'une autre formation reconnue) devraient faire des mises à jour	1	1	7	34	43



### Seriez-vous à l'aise de référer à des ostéopathes d'autres écoles ?

Choix de réponses	Réponses	
Oui	31,25 %	55
Non	5,11 %	9
Oui, seulement après vérification du cursus académique	63,64 %	112

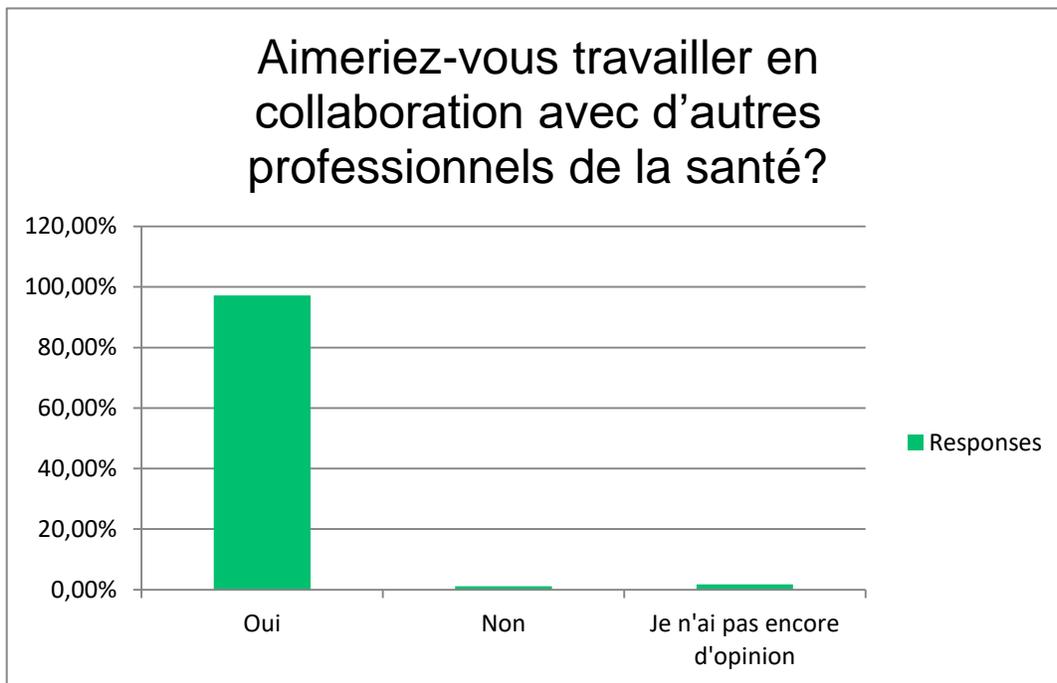
Réponses 176



**Aimeriez-vous travailler en collaboration avec d'autres professionnels de la santé ?**

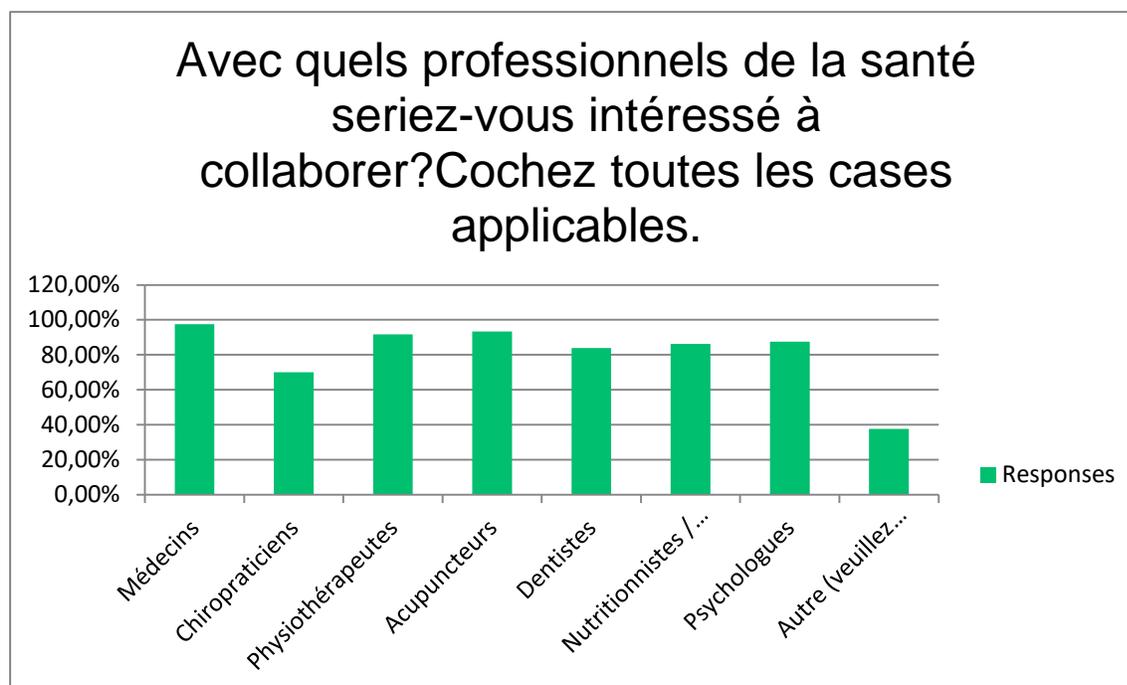
Choix de réponses	Réponses
Oui	97,16 % 171
Non	1,14 % 2
Je n'ai pas encore d'opinion	1,70 % 3

**Réponses 176**



**Avec quels professionnels de la santé seriez-vous intéressé à collaborer ? Cochez toutes les cases applicables.**

Choix de réponses	Réponses	
Médecins	97,60 %	163
Chiropraticiens	70,06 %	117
Physiothérapeutes	91,62 %	153
Acupuncteurs	93,41 %	156
Dentistes	83,83 %	140
Nutritionnistes/diététistes	86,23 %	144
Psychologues	87,43 %	146
Autre (veuillez préciser)	37,72 %	63
	<b>Réponses</b>	<b>167</b>



Répondant	Autre (veuillez préciser)
1	Kinésithérapeutes, entraîneur sportif
2	Naturopathes
3	Kinésiologue
4	Kinesiologue
5	
6	naturopathe
7	Rouen les professionnels
8	Kinésiologues, chirurgiens....
9	sage-femme
10	
11	Naturopathe
12	Naturopathes
13	
14	
15	Tous
16	kinesiologue
17	hypnologue,
18	Kinesiologue
19	Massothérapeute
20	Masso
21	Optométristes
22	Kinésiologue
23	Ergothérapeutes, Naturopathes
24	Médecines énergétiques

25	Kinésiologue
26	Ergothérapeutes, kinésiologue
27	Homéopathe ...
28	Kinésiologues
29	
30	kinesiologue, athletic therapist
31	Naturopathe
32	
33	Orthophoniste, ORL, naturopathe
34	Ergothérapeutes
35	Naturopathe, Massothérapeute, etc.
36	Chirurgiens
37	Ergothérapeute
38	Ergothérapeute
39	
40	orthophoniste
41	Orthodontistes, naturopathes,
42	
43	
44	Masso, orthothérapeutes
45	ergothérapeute
46	
47	massothérapeutes, ergothérapeutes
48	Homéopathes, hypnotiseurs
49	Massothérapie kinésithérapie

50	
51	ergothérapeute
52	Sagesfemmes
53	
54	Kinésiologues
55	
56	
57	Ergotherapeutes
58	
59	Ergothérapeutes, kinésiologues
60	
61	Naturopathe
62	orthopédistes
63	Sophrologue

## Résumé

Au Québec, il n'y a aucun encadrement pour les ostéopathes. La meilleure façon d'encadrer une profession, afin de protéger le public contre des abus ou de la négligence, est de créer un Ordre professionnel.

Par cette enquête, sous forme de questionnaires, trois groupes distincts ont été interrogés, soit la population générale, les professionnels avec un Ordre et les étudiants ainsi que les diplômés en ostéopathie.

Les résultats des trois groupes démontrent clairement que la forte majorité des répondants sont en faveur à la création d'un Ordre des ostéopathes au Québec. En surcroît, une reconnaissance officielle favoriserait la collaboration interprofessionnelle. Celle-ci a reçu un très fort appui lors du sondage, plus de 90 % des répondants aimeraient collaborer.

---

## Abstract

In Quebec, there is no framework for osteopaths. The best way in which to frame a profession in order to protect the public from abuse or neglect is to create a professional Order.

Through this questionnaire survey, three distinct groups were interviewed: the general population, professionals with an Order and students in osteopathy with graduate's osteopath.

The results for the three groups clearly demonstrate a strong majority of respondents supporting the creation of an Osteopathic Order in Quebec. In addition, official recognition would promote inter professional collaboration. As well, it received a lot of support during the survey; with over 90% of respondents willing to collaborate.

---

<sup>i</sup> <https://www.osteopathie.org/100-l-ostepathie-dans-le-reste-du-monde.html>